

INTRODUCTION

D'après Karl JASPERS, le philosophe c'est celui qui ne se contente pas uniquement et simplement des réponses, mais plutôt celui dont l'esprit est animé par la recherche continuelle, entre autres par des questionnements. Ces dernières lui permettent à la fois de comprendre le monde, mais aussi de se comprendre lui-même.

Aujourd'hui, plus que jamais, la culture comorienne devient un sujet de préoccupation majeure des intellectuels, des politiciens et même des moralistes. Cette préoccupation est liée à la célébration du « Grand Mariage » devenue l'identité des Comoriens en général et des Grande-Comoriens en particulier, ceux de Foubouni. Ils sont fiers de ce grand mariage, car il permet à l'individu d'assurer traditionnellement le passage d'une classe sociale jugée inférieure à une autre classe sociale considérée comme supérieure. La classe inférieure, en langue locale s'appelle *Wanamdji* et la supérieure *Wandruwadzima*. Littéralement le mot *wanamdji* signifie en français les « enfants du village » c'est-à-dire les personnes qui n'ont pas encore commencé, ni même réalisé toutes les étapes du « Grand mariage ». Par contre, les *wandruwadzima* ce sont ceux qui ont parachevé toutes les étapes du « Grand mariage » et sont appelés également les notables ou « hommes complets ».

Compte tenu de son importance socio-traditionnelle au sein de la société comorienne en général et grande-comorienne en particulier, le Grand mariage joue un rôle très significatif aux Comores, car il est à la fois un moyen pour s'identifier, s'affirmer et s'intégrer au sein de la société, ainsi qu'au niveau des groupes traditionnels (*mabeya*, *miraya* en comorien). En d'autres termes, pour avoir une place dans la société comorienne, une personne digne de respect et de reconnaissance l'individu doit impérativement gravir différents échelons, et ceci à travers la réalisation d'actes coutumiers comme le « *Aada*¹ » et en accomplissant

¹ *Aada* : ou *Anda* est une expression qui renvoie au grand mariage.

des œuvres religieuses. La personne monte en grade dans la hiérarchie sociale au fur et à mesure qu'elle multiplie ces réalisations. Cela lui donnera d'ailleurs droit à la parole dans la communauté : le rang social détermine la valeur et l'importance de l'individu.

Certes, de nombreuses recherches ont été consacrées au Grand mariage comorien en général et Grande-Comorien en particulier, mais peu d'études spécifiques ont été faites sur la conception foubounienne du grand mariage. Cette absence situe et justifie l'objet de ce travail. Il s'agit de combler ce manque en nous consacrant plus précisément au grand mariage, intitulant notre travail : « Le Grand mariage : tradition et réforme à la Grande Comore (Union des Comores). Le cas de Foubouni ». Car, comme l'affirme bien MANGALAZA Eugène Régis lors de sa présentation d'« OLOMBELONA » du Père Robert DUBOIS : « *Les branches d'un arbre n'indiquent pas forcément une seule direction (« tsy mirôno tany raiky ») mais elles se nourrissent toutes de la même sève, ayant puisé à la même source de vie* »¹. De même, le Grand mariage est une coutume qui renvoie à la singularité des Comoriens en général, mais célébrée par les Foubouniens d'une manière qui leur est spécifique. C'est bien cette particularité qui nous intéresse dans le but de découvrir la conception foubounienne du grand mariage.

Foubouni s'est toujours distinguée des autres villes de la Grande-Comore par ce rite et cela par la manière de le concevoir. A Foubouni, on trouve un Grand mariage assez complexe puisqu'il est célébré avec beaucoup d'étapes qui, à leur tour, exigent de gigantesques moyens financiers. Cette situation a poussé certaines personnes à revoir les conditions du grand mariage, ainsi que ses étapes. D'où l'apparition d'un conflit touchant le mariage traditionnel qui oppose les traditionalistes ou conservateurs d'une part, et les progressistes ou réformateurs d'autres part. C'est la raison pour laquelle ce travail va porter sur le « grand mariage : tradition et réforme à la Grande-Comore (Union des Comores). Le cas de Foubouni » qui est une partie de nos travaux ultérieurs visant à décrire le grand mariage dans le processus de sa réalisation, ainsi que les différentes réformes qui

¹ Eugène Régis MANGALAZA, « OLOMBELONA » du P. Robert DUBOIS », page 135.

ont été entreprises au cours de ces dernières décennies. En décrivant le grand mariage, nous arriverons à décortiquer la culture comorienne en établissant la relation qui existe entre les morts et les vivants selon la croyance comorienne.

Ce thème est très important surtout dans le domaine anthropologique, entre autre ethnophilosophique, car il nous permet de découvrir les fins fonds des origines du peuple comorien ainsi que de sa culture. Justement, à travers sa culture, nous allons analyser minutieusement le grand mariage à partir de ses différentes étapes, et par la même occasion l'intérêt philosophique que recèle ce rite.

Dans cette perspective, il est donc question de se demander ce qu'on entend par le grand mariage. Quelles sont les différentes étapes qui caractérisent le grand mariage? Quelle signification profonde les Grande-Comoriens de Foubouni donnent-ils au grand mariage? Pourquoi y-a-t-il une opposition entre traditionalistes et réformateurs dans leur façon de le concevoir? Enfin, quel est le sens de cette opposition et quel regard ces deux termes portent ils vis-à-vis de ce rite?

Pour répondre à ces questions, nous allons analyser le Grand mariage. Cette analyse sera précédée de la définition du mot mariage, ensuite les différentes sortes de mariage qui existent aux Comores. Ensuite, nous aborderons l'épine dorsale de notre sujet à savoir le « Grand mariage ». Et puisque ce n'est pas un simple mariage comme les autres, nous allons essayer de regrouper les différentes étapes qui le constituent en trois volets, traités ici sous formes de chapitre : le début du grand mariage, l'étape intermédiaire et enfin la phase finale.

La troisième partie est un essai d'interprétation philosophique de l'état actuel du grand mariage grande-comorien à Foubouni. Cette partie débutera par l'interprétation philosophique du conflit entre les traditionalistes et les réformateurs. Elle analysera ensuite les valeurs sociales du « *aada* » (Grand mariage) et enfin, nous mettrons en exergue la structure sociale de la famille et de la société grande-comorienne. Voilà en quelques mots les étapes constitutives de notre travail qui sont en quelque sorte le tableau de bord du présent mémoire que nous traitons ci-après en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) en philosophie.

Concernant le futur travail dont nous joignons ici le plan détaillé, il comprend quatre parties parmi lesquelles nous traitons ci-après les deux, on aura comme intitulé : « Les rites funéraires d'un notable à la Grande-Comore. Le cas de Foubouni ».

En effet, l'importance de ce travail consiste à expliquer la raison qui pousse les grande-comoriens à accorder des rituels funéraires grandioses aux morts notables contrairement aux enfants du village, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas encore réalisé le *aada*. Dès que l'on assiste à des rituels funéraires de ces deux catégories de personnes, des multiples questions apparaissent. Voilà pourquoi notre futur travail va tenter d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions, car vraisemblablement elles sont identiques, mais leurs réalisations ont fait que la culture les distingue.

Cependant, avant de recevoir des funérailles importantes il faut d'abord passer par l'étape initiale qui est celle de vivre d'une part et de réaliser le « *aada* » une fois adulte d'autre part. Les deux catégories sont identiques, alors que leurs œuvres coutumières en font qu'elles n'ont pas le même statut social.

C'est d'ailleurs le thème que nous avons entrepris en année de Maîtrise qui avait pour intitulé : « La mort chez les Grande-Comoriens. Le cas du Foubouni ». Voilà en gros l'itinéraire que doivent suivre nos futurs travaux, des travaux qui ont pour but d'éclairer la culture comorienne en général et Grande-Comorienne en particulier. Il faut noter également que c'est une culture qui entretient en relation les morts et les vivants et tout cela en fonction de ce qu'ils ont réalisés au cours de leur existence.

PLAN DU PROJET DE THESE

INTITULE :

**« LES RITES FUNERAIRES D'UN NOTABLE GRANDE-COMORIEN
(COMORES). LE CAS DE FOUMBOUNI »**

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU TERRAIN D'ETUDE

CHAPITRE I – SITUATION GEOGRAPHIQUE

I°-Présentation Générale de l'Archipel de l'Union des Comores

1-Carte de l'Union des Comores

II°-L'Ile de la Grande-Comore

1-Carte de l'Ile de la Grande-Comore

III°-FOUMBOUNI dans le Sud de la Grande-Comore

IV°-La structure de la ville de Fombouni

1-Aspect géographique et Maritime

2-L'appareil Administratif : la police, la gendarmerie

La Préfecture et la Mairie

3-La Télévision, la radio et la Bibliothèque ou le CLAC (Centre de Lecture et d'Animation Culturelle)

4-L'Hôpital et les terrains

5-Les écoles, l'Action féminine dans la construction des foyers

CHAPITRE II-SITUATION HISTORIQUE

I°-Le peuplement de la Grande-Comore

II°-Origine de la ville de Fombouni

III°-Du Sultanat au colonialisme

CHAPITRE III – CONTEXTE SOCIO-CULTUREL

I°-Sources de la société matrilineaire de Fombouni

II°-La résidence matricole (manyahuli)

III°-Le mode de vie des Fombouniens

Aucune entrée de table des matières n'a été trouvée.

QUATRIEME PARTIE : LA CONCEPTION DE LA MORT A FOUMBOUNI

CHAPITRE I : LES PREPARATIFS

- I°-Le malade et la mobilisation de sa famille
- II°-La consultation du *mwalimu*
 - 1-Acception du *mwalimu*
 - 2°-Origine de la sorcellerie comorienne
 - 3°-Les prescriptions du *mwalimu*
 - 4°-La délivrance d'un *nkanywa mwamba* (sort jeté par un djinn)
 - 5°-Les sacrifices et les amulettes
- III°-La mort

CHAPITRE II : LES RITUELS FUNERAIRES

- I°-La toilette et l'habillement
- II°-Le cortège
- III°-La prière
- IV°-L'enterrement ou la mise en terre
- V°-Les jours après l'enterrement
 - 1-Du premier au sixième jour
 - 2-Le neuvième jour
 - 3-Le quarantième jour
- VI°-Le rôle de la femme pendant cette période
- VII°-Le deuil de l'épouse

CHAPITRE III : INTERDITS FUNERAIRES

- I°-Les interdits relatifs à la cérémonie d'enterrement
 - 1-Les interdits liés à la rupture de l'habituel
 - 2-Les autres interdits
 - A-Les interdits temporaires
 - B-Les interdits liés à l'âge et au sexe
 - C-Les interdits liés à l'espace
- II°-Les interdits liés à la religion musulmane
 - 1-Les principes religieux
 - 2-Pendant la toilette mortuaire
 - 3-Le départ au cimetière

4-Après l'enterrement

CHAPITRE IV : PERCEPTION DES DEUX MONDES

I°-L'ambivalence de l'esprit des morts

1-Le côté ange

2-Le côté démon

II°-Le culte des morts dans les pratiques islamiques

1-Les formules de condoléances

A-La soumission de la volonté divine

B-Les lamentations

III°-Les plaintes

IV°-La notion de *Djadi* (Ancêtre ou *Razana* en Malagasy)

CONCLUSION GENERALE

INDEX – GLOSSAIRE DES MOTS COMORIENS UTILISES DANS CE TRAVAIL

BIBLIOGRAPHIE

INDICATION DES CARTES ET DES REPRODUCTIONS

TABLE DES MATIERES

DEUXIEME PARTIE

LE MARIAGE A LA GRANDE-
COMORE : CAS DE FOUMBOUNI

CHAPITRE I°- LE REGIME MATRIMONIAL DE LA GRANDE-COMORE

I°-DEFINITION ET DIFFERENTES SORTES DE MARIAGES A LA GRANDE-COMORE

Dans la langue juridique, le mot mariage se définit comme une « union stable de l'homme et de la femme résultat d'une déclaration reçue en forme solennelle par l'officier d'état civil qui a reçu auparavant les consentements des futurs époux, en vue de la création d'une famille et d'une aide mutuelle dans la traversée de l'existence. Ce terme désigne également l'acte juridique créateur de l'union » (code civil, articles 114 et suivants).

A partir de cette définition, nous comprenons que le mariage, est d'une certaine manière, l'officialisation d'une relation homme-femme dans les cas prévus par la loi. Elle est donc l'union de l'homme et de la femme de manière à être reconnue par la société.

Cependant, le concept de mariage s'étend sur plusieurs domaines, entre autres le domaine traditionnel, social et religieux. Et puis notre travail s'inscrit dans une dimension purement ethnophilosophique, nous bornerons notre réflexion sur les

différentes formes et célébrations de mariage qui existent aux Comores et en particulier à la Grande-Comore.

En effet, à la Grande-Comore comme à Foubouni d'ailleurs, qui est notre terrain d'étude, il existe trois modes de mariage. En d'autres termes, l'union de l'homme et de la femme est célébrée suivant trois modalités différentes ayant tout de même un même objet : le mariage. Pour cela, il y a le mariage « en petite maison », ensuite le mariage à la « *DARWESHI* » et enfin le « Grand mariage » ou « *Aada* ».

II°-LE MARIAGE A LA « *DARWESHI* »

L'emploi du mot « *DARWESHI* » renvoie à une confrérie musulmane des Comores dont la figure de proue est SAÏD Mohamed bin Cheik EL-MAAROUF. Issu de la noblesse SAÏD Mohamed bin Cheik, c'est un musulman fervent qui enseignait à ses concitoyens les vertus de l'Islam. Ces vertus étaient surtout la « *charia* » ou droit musulman, la méditation, l'amour d'Autrui et la Contemplation de Dieu. Ainsi, la confrérie assimilée à l'expression « *darweshi* » c'est la « *Shadhulyi* ». Elle était ferme dans l'application des règles religieuses fondées à partir de l'islam.

De ce fait, se marier à la *darweshi*, c'est se marier conformément aux prescriptions religieuses et surtout islamiques liées à l'enseignement dispensé par la confrérie *shadhulyi*. C'est en ce sens que le mariage à la *darweshi* se détache du « Grand mariage », car il n'engage pas le couple dans des dépenses ostentatoires, ni gigantesques, mais, c'est une simple officialisation et légitimation des relations, compte tenu des directives religieuses.

Par ailleurs, l'histoire a montré qu'il fut un temps où les adeptes de cette confrérie et en l'occurrence leur chef ont tenté de critiquer le mariage coutumier. Car selon ce chef, le mariage coutumier s'avère incompatible avec la religion, en ce sens qu'il entraîne beaucoup de dépenses, ce qui est tout à fait en contradiction totale avec l'islam.

A ce sujet, CHOUZOUR n'hésitait pas à noter que : « A défaut de pouvoir convertir ses concitoyens à des comportements plus conformes à la modestie, à la discrétion et à la règle du juste milieu prônée par l'islam, El-MAAROUF décida lui-même de se soustraire aux contraintes de la coutume, et engagea sa famille et ses disciples à en faire autant. Il provoqua ainsi le premier schisme dans le système coutumier. Les familles qui, aujourd'hui encore, se réclament de la doctrine d'El-MAAROUF, sont appelées les « DARWESHI ». Ceux-ci, suivant les enseignements du Maître, se conforment à un dispositif matrimonial simplifié, et d'où sont exclues les prestations somptuaires, les réjouissances qui les accompagnent et toute référence à une quelconque promotion sociale par le mariage ».¹

Force est de constater que le mariage à la « DARWESHI » est socialement reconnu par la coutume ; on ne fait pas de dépenses ostentatoires au cours de ce type de mariage. Ce qui fait que ceux qui, par le choix religieux ou suivant une tradition familiale, se marient selon le mode des « *darweshi* », ne sont pas déconsidérés et sont, de ce fait, élevés à la dignité des *wandruwadzima* (les notables).

C'est dans cet esprit que lorsqu'il y a une célébration officielle du grand mariage, le dimanche, le *darweshi* ou ceux qui ont déjà fait leur mariage sous la forme des *darweshi* sont associés à un *mdji* (groupe coutumier) et bénéficient de l'argent distribué à cette occasion. Il y a de ce fait une certaine intégration, et d'une certaine manière, reconnaissance des *darweshi* par les notables, les hommes complets, donc ceux qui ont accompli le mariage coutumier.

Cependant, vu la place actuelle du grand mariage dans la société comorienne, les *darweshi* perdent petit à petit leur principe au profit d'une imitation latente des rites liés au mariage coutumier. Face à cette situation, seuls les rares Comoriens qui ont fait des études dans le monde Arabe continuent à appliquer à la lettre les directives de l'enseignement de leur Maître, SAID Mohamed bin Cheikh El-Maarouf.

¹ Sultan CHOUZOUR, Le pouvoir de l'honneur, organisation sociale à Ngazidja (Grande-Comore), page 215.

III°-LE MARIAGE EN PETITE MAISON (*MNADAHO*)

Selon les recherches que nous avons effectuées sur terrain, le mariage « en petite maison » ou *mnadaho* dans le parler grande-comorien est le premier type de mariage d'autrefois, car il n'existait que le grand mariage et le mariage en petite maison. Le mariage à la *darweshi* est en effet apparu avec l'arrivée massive des étudiants Comoriens qui ont fait leurs études dans le monde arabe.

De ce fait, l'emploi de l'expression mariage en « petite maison » prête souvent à confusion, car elle suppose l'existence d'un « petit mariage ». Autrement-dit, l'utilisation du mot grand mariage ou « *aada* » porte à croire que son contraire existe : le petit mariage.

Cependant, force est de constater que ce n'est pas du tout le mariage qui est visé ici, mais plutôt la maison.

Par ailleurs, il faut tout de même souligner qu'il y a une relation très significative entre l'appellation « mariage en petite maison », le mariage en tant que tel dans sa réalisation concrète ainsi que la maison. En d'autres termes, la maison n'est pas tellement considérée puisque le mariage est célébré avec très peu de festivités.

En fait, l'islam recommande aux jeunes ayant atteint l'âge de la majorité de se marier, car elle interdit le concubinage et les autres relations sexuelles hors-mariage. C'est la raison pour laquelle une fois arrivée à ce stade, les jeunes veulent se marier sans se soucier des exigences coutumières. Ce type de mariage se fait en la présence d'un *Kadi*, des parents de la mariée et du mari, et quelque fois de deux ou trois amis. Le mariage est réalisé dans la discrétion totale.

C'est une petite cérémonie réalisée chez la mariée en l'espace d'une heure. Dans une chambre bien fermée, le *Kadi* commence par lire quelques versets du *Coran*, ensuite demande au mari s'il est d'accord pour prendre la main de la mariée représentée généralement par son père et son grand ou petit frère. Après avoir donné

son accord, le futur mari remet une enveloppe qui contient la dot qui peut être soit une somme d'argent, soit des pièces en or (*Pawuni*) que les Comoriens achètent en Arabie Saoudite.

Après quelques prières collectives, la célébration tire à sa fin. Ce n'est après que la famille de la mariée se précipite pour offrir quelques goûtés aux invités et à toutes les personnes qui ont participé à cette festivité. C'est ce qui termine la célébration de ce type de mariage. A ce propos, Sophie Blanchy dit si bien que : « *L'expression ndola nku (grand mariage) ne doit pas laisser supposer l'existence d'un petit mariage (la formule ndola ntiti n'existe pas). En l'absence de la célébration coutumière, c'est la maison où l'homme est venu se marier qui est petite et non le mariage* ». ¹

La société grande-comorienne accorde peu de considération à ce type de mariage jugé trop modeste. C'est en ce sens que les enfants issus du mariage en « petite maison » ne bénéficient pas de mêmes traitements ni des faveurs que ceux qui sont issus de la maison du grand mariage. Cette disproportion s'étend dans tous les domaines, notamment au niveau de l'héritage. En cas de partage des biens, les enfants issus de la famille du grand mariage doivent bénéficier des deux tiers des biens au détriment de ceux qui sont issus du mariage en petite maison qui ne doivent recevoir qu'un tiers des biens.

Dans cette optique, bien que l'individu se soit déjà marié, il doit nécessairement se remarier en fonction des exigences coutumières : d'où l'importance du grand mariage ou *aada*.

IV°-LE GRAND MARIAGE ou AADA

Tel que son nom l'indique, « le Grand mariage », est célébré avec grand faste. Le grand mariage est un terme complexe, très difficile à définir. Il s'agit d'un rituel coutumier nécessaire et indispensable à tout comorien, surtout aux aînés des familles. En d'autres termes, le grand mariage semble concerner surtout la fille aînée, ou le fils aîné d'une famille comorienne et grande-comorienne en particulier.

¹ Sophie BLANCHY, *les Comores : une immigration méconnue*, p. 184.

En effet, tous les enfants de la famille peuvent le réaliser s'ils ont les moyens, mais il est particulièrement destiné à ceux qui jouissent du droit d'aînesse dans la famille. L'aîné peut contracter un mariage en « petite maison », mais plus tard, il sera appelé à se marier suivant la coutume : d'où l'importance du *aada*. Ce type de mariage doit être impérativement réalisé dans sa ville ou son village natal. Car le *aada* est avant tout le remboursement des dettes déjà contractées auparavant par les parents et par d'autres membres très importants de la famille. C'est aussi le moment où jamais de payer ses propres dettes. Car dès sa puberté, le garçon est intégré dans des différents *hirimu*¹, il est déjà, à maints égards, un être social dont l'activité concourt à la bonne marche de la communauté. D'après Said Abdouhahim : « se marier selon le *aada*, c'est payer sa dette envers la société ».²

Dans cette optique, nous comprenons que la dette contractée par la famille remonte à plusieurs années d'intégration sociale et de partage commun à travers une culture identique avec les autres membres de la société. C'est ainsi que chaque famille se doit de tout faire en vue de réaliser le *aada*, afin d'assurer et de préserver son honneur, mais aussi son intégration à savoir son appartenance à ladite société. Dans le même sens, CHOZOUR est beaucoup plus explicite en affirmant que : « le but du grand mariage au fond, n'est pas d'unir deux êtres qui s'aiment, qui ont tracé un plan de vie, une expérience commune, mais de donner à des familles, des lignages, l'occasion du déroulement de vie coutumière qui enferme tous les individus dans une spirale sans fin de prestation et de contre-prestations engageant l'honneur de chacun ».³

En somme, pour bien comprendre le grand mariage comorien et grand-comorien de Foubouni en particulier, nous allons aborder une étude minutieuse, bien détaillée dans toutes les étapes que doit suivre l'individu afin de réaliser le *aada*. Cette analyse nous permettra de voir en effet que le *aada* n'a pas que des effets négatifs, n'entraîne pas que de gaspillage de somme exorbitantes qui grèvent les finances des familles. Le *aada* est aussi un moment essentiel permettant d'observer

¹ *Hirimu* : groupe traditionnel

² Abdourahim SAID, Mariage à Ngazidja : fondement d'un pouvoir, p. 218.

³ Sultan CHOZOUR, Le pouvoir de l'honneur : organisation sociale à Ngazidja (Grande-Comore), p.170

l'unité et la solidarité comorienne dans des circonstances de ce genre, un instant de convivialité, d'assistanat et de soutien, d'échanges et de courtoisie.

De ce fait, il convient de souligner que plusieurs travaux de ce genre ont été consacrés au *aada*, mais ils ne faisaient que le dénigrer à travers des analyses purement économiques, parfois sommaires, dénonçant les dépenses ostentatoires, le gaspillage, l'endettement et l'appauvrissement qu'il entraîne. Par conséquent, cette approche purement économique a fini par occulter les autres aspects d'ordre anthropologique notamment, qui sont pourtant les seuls à permettre une compréhension et une analyse cohérente du système dont la rationalité se fonde sur des valeurs acceptées et partagées collectivement : la convivialité, la solidarité, la générosité et par-dessus tout, le sens de l'honneur qui, précisément, transcende toute considération d'ordre économique. Nous allons voir dans les chapitres suivants les différentes étapes du grand mariage.

CHAPITRE II° - LES PREMIERES ETAPES DU GRAND MARIAGE OU LE DEBUT DU GRAND MARIAGE

I°-MWAFKA (Célébration des fiançailles)

La *MWAFKA* peut simplement se définir comme la demande officielle en mariage par la famille du mari à l'endroit de la famille de la future mariée. Mais pour parvenir à ce stade, il y a de nombreux dialogues et de recherche d'informations entreprises par la famille du mari, car aux Comores comme à la Grande-Comore, la demande incombe toujours à la famille du conjoint.

Pour commencer, une information sur la future belle-fille doit être ouverte secrètement par les parents du conjoint. Elle vise surtout à s'assurer de la conduite de la conjointe à l'égard de sa famille et de son entourage. Parfois, l'enquête peut également concerner son niveau de scolarisation et l'état financier de sa famille. Si les informations répondent aux aspirations de la famille du conjoint, alors les parents donnent leur agrément.

Nous tenons surtout à préciser que le mariage aux Comores est une affaire de famille. En d'autres termes, ce sont généralement les deux familles (mari-mariée) qui décident du sort de leurs enfants. Ils ne feront par conséquent qu'obéir aux décisions familiales. Et justement, c'est cette situation qui rend complexe la

procédure du grand mariage, car elle ne tient pas compte du sentiment du couple. A cet effet, CHOUZOUR, dans son livre intitulé *Le pouvoir de l'honneur*, écrit ceci : « *compte tenu de la grande complexité d'éléments entrant en jeu dans le choix de la fiancée, l'affaire ne peut être laissée à une seule personne. Le père ; la mère, les grands parents et surtout l'oncle maternel entrent dans une longue période de conciliabules dont sont exclus les futurs conjoints* ». ¹

Cette implication effective de la famille grande-comorienne dans le choix de la mariée ressemble à celle des Malagasy. Dans le même ordre d'idée, ANDRIAMANJATO Richard affirme : « *la décision est, en quelque sorte, une décision familiale et c'est cette dernière qui s'engage avec lui dans cette aventure singulière de la vie conjugale* ». ²

Après s'être sérieusement informée sur la future belle-fille, la famille va ensuite consulter le devin (*mwalimu*). Car aucune action ne peut être entreprise sans l'avis de ce dernier entre autres choses le mariage et en particulier le grand mariage. Cette action vise à s'assurer de la conformité de la date du jour fixée par les deux familles. S'il s'avère que celle-ci n'est pas conforme au signe astrologique indiqué, alors la date de la célébration doit être obligatoirement ajournée. Les deux familles respectent scrupuleusement la décision du *mwalimu*.

Ainsi, lorsque le jour indiqué arrive, la famille du mari, accompagnée d'un certain nombre de notables, se présente auprès de la famille de la mariée. Après les échanges de salutations habituelles, le représentant de la famille du conjoint prend la parole. Il va tout de suite droit au but, c'est-à-dire à l'essentiel et à l'objectif de leur visite. A propos de cette intervention CHOUZOUR dit : « *Dans un discours sobre et émouvant, le représentant des notables mandaté présente la demande officielle. La famille de la fille doit répondre par la bouche d'un notable du même rang, appartenant autant que possible à la maison. On brûle de l'encens, on appelle la bénédiction d'Allah sur le mariage à venir et on se quitte* ». ³

¹ Sultan CHOUZOUR, op.cit, p. 172.

² Richard ANDRIAMANJATO, *Le tsiny et le tody dans la pensée Malagasy*, p. 52.

³ sultan CHOUZOUR , op. Cit, p. 173.

Cette réflexion est importante parce qu'elle montre clairement la manière dont les grande-Comoriens font leur demande de fiançaille. En clair, au cours de cette demande, il n'y a pas d'échanges de paroles entre le couple, ils sont remplacés respectivement par des notables représentant leur famille qui interviennent et donnent l'accord à leur place.

Ainsi, cette réflexion nous explique la célébration traditionnelle des fiançailles, parce qu'auparavant c'était une simple déclaration qui n'exigeait pas d'échanges de prestations et de contre-prestations. Ce qui n'est le cas de nos jours.

Actuellement, la *mwafaka* constitue l'une des phases les plus attendues du grand mariage, car elle entraîne les deux familles dans un cycle d'échanges et de contre-prestations. En effet, une fois que le représentant de la famille du conjoint a terminé son intervention, il remet aux membres de la famille de la mariée, des bijoux, des pièces d'or (appelées *pawuni*). A l'heure actuelle, à Foubouni, surtout en milieu conservateurs de la tradition, on donne 60 pièces d'or dont une coûte à peu près 50.000 KMF, soit 100 Euros. Les pièces d'or sont accompagnées d'une enveloppe contenant une somme de 1.000.000 KMF. Du coup, si l'on veut faire le total, nous verrons que les pièces d'or valent 3.000.000 KMF puisque chacune d'elles coûte 50.000 KMF. Si l'on ajoute les 1.000.000 KMF dans l'enveloppe, cela nous donne en tout 4.000.000 KMF.

Ce chiffre reflète la réalité actuelle du *aada* à Foubouni et tel qu'il est pratiqué par ceux qui se disent conservateurs.

Or, il y a deux décennies, l'argent qui se trouve dans l'enveloppe ne dépassait pas 100.000 KMF et les pièces coûtaient moins de 60 euros. Elles tournaient autour de 10 à 20.

Vient ensuite le tour du représentant de la famille de la future mariée. Son intervention consiste surtout à remercier l'autre famille, à montrer que leur choix est raisonnable. Au terme de son discours, il offre de nombreux articles, un plateau avec des bonnets brodés, des chaussures d'importation, des cigarettes, des parfums etc. C'est là que prend fin l'officialisation traditionnelle des fiançailles selon les principes du grand mariage.

Cette *MWAFKA* entraîne des relations interfamiliales basées sur un certain nombre de règles. Dès cette officialisation, la famille de la mariée devient *DOROSO*¹ à l'égard du futur gendre. Et bien que rendues publiques mais les relations entre mari et mariée sont limitées. Par exemple, le mari ne peut pas rencontrer sa future femme dans un endroit autres que chez elle, et cela en la présence de ses parents, car ce n'est qu'un début, une annonce et non le mariage proprement dit.

Toutefois, à partir de ce moment, les deux familles s'échangent des cadeaux à toutes les grandes occasions, notamment lors de *l'Aïd el Fitr* et de *l'Aïd el-kabir*. De plus, lors des manifestations traditionnelles telles que « *Toirab, djaliko, tari ou sambé* »², le futur gendre reçoit comme dame de compagnie, une jeune demoiselle (*mpanbé*) maquillée et couverte de bijoux percés d'un éventail pour le rafraîchir. La présence de cette dame de compagnie dure jusqu'à la fin de la festivité. En contre partie, elle reçoit de l'argent de la part du futur gendre.

Précisons ici que le mot *mpanbé* signifie littéralement serviteur. Autrement-dit, le *mpanbé* était appelé à servir le futur gendre. C'est pourquoi, à l'origine, c'était une femme de classe inférieure qui était chargé de ce travail. Mais de nos jours, puisque la *mpanbé* reçoit beaucoup d'argent, n'importe qui peut s'occuper de cette fonction, faisant fi des recommandations de la tradition. Ce qui fait que, parfois, même la petite sœur de la future mariée devient la serveuse (*mpanbé*). Selon la tradition, il semblerait que la *mpanbé* avait accroché à la main du fiancé un grand collier d'or qu'on récupérait à la fin des cérémonies. Ce sont là autant de gestes permettant d'identifier le futur gendre par la famille de la fiancée.

Historiquement, cette période des fiançailles pouvait durer plus de 10 ans, car les deux familles, après avoir franchi cette première phase, devraient normalement réunir les moyens leur permettant par la suite d'entamer les autres étapes. A Foubouni, très souvent, pendant cette première étape, la jeune fiancée a

¹ La maison de la future conjointe.

² Ce sont des étapes du grand mariage que nous allons développer davantage dans les chapitres suivants.

normalement moins de 18 ans. Mais en attendant les autres étapes, elle risque d'avoir la trentaine et parfois plus.

II°-KOMBE

Le *Kombé* est l'étape qui suit directement la *MWAFKA* (les fiançailles). A Foubouni, notre terrain d'étude, il est organisé par la famille de la future mariée. Autrement dit, la majeure partie des dépenses effectuées au cours de cette étape est généralement assumée par la famille.

Le *Kombé* se fait le matin. Lorsque la famille est prête, elle réunit de l'argent. Cet argent est inséré dans des enveloppes bien scellées. Ces enveloppes sont distribuées à tous les membres de la famille de la mariée. Autrement-dit, chaque membre de sa famille au sens large du terme doit recevoir son enveloppe. Les groupes traditionnels auxquels appartient le futur gendre, ses amis, les différentes associations de la ville, ainsi que les mosquées. La prise en considération des associations en bénéficiant est également, un fait nouveau qui consiste à montrer que le couple contribue au développement de la ville, en participant au financement de leur fonctionnement.

En plus de cet argent distribué dans les enveloppes, la famille de la mariée offre également un bœuf et un bouc. Ils sont exposés dans une place publique traditionnelle de manière à être vus par tous les habitants de la ville. Le bœuf et le bouc sont accompagnés d'une somme de 50.000 KMF. Les offrandes sont partagées par les membres de la famille du mari. En général, alors que le bœuf et le bouc sont présentés et égorgés le matin aux environs de 9h00, la distribution des enveloppes se fait le même jour, l'après-midi après la prière.

A Foubouni, si on fait la somme en termes de coût financier, toutes les dépenses engagées tout au long de cette phase tourne autour de 4.000.000 KMF.

2.1°-MSI

Le mot « *msi* » dans le dialecte grande-comorien signifie « tabac » en français. En effet, cette étape fait partie des particularités du grand mariage

foumbounien. On ne la trouve nulle part ailleurs à la Grande-Comore sauf Foumbouni, c'est donc un rajout.

En fait, puisque le grand mariage jusque-là n'a été réalisé que par des personnes âgées elles sont supposées être des fumeurs ou des consommateurs de tabac. C'est pourquoi la famille de la future mariée doit préparer le tabac de leur genre. C'est là un point d'honneur à son égard. Il faut cependant préciser que cette étape est purement féminine. Ce sont les femmes du côté de la mariée qui préparent le tabac qui doit être distribué uniquement aux femmes de la famille du futur genre. Autrement-dit, toutes les femmes de la famille du mari au sens large du terme.

Une fois le tabac distribué, quelques enveloppes remplies d'argent sont également dispatchées. Il ressort de nos enquêtes que les dépenses engagées au cours de cette phase tournent autour de 1.000.000 KMF.

2.2°-MLALIKO

Le mot *Mlaliko* vient du comorien « *hulalika* » qui signifie en français « avertir », « prévenir » et ou « informer ». Le but de cette phase est toujours d'avertir et d'informer les habitants de la localité de la nouvelle. Le *mlaliko* est très proche du *djaliko*. Ce dernier est dansé par les hommes alors que le premier est destiné aux femmes. Le *mlaliko* de cette étape est généralement organisé par la famille de la future mariée. Les femmes vont rendre visite aux deux familles en dansant et en chantant. Elles quittent un point de départ pour rendre visite en premier lieu à la famille de la mariée. Après cette première visite, elles vont se diriger vers l'autre famille, celle du mari.

Durant le *mlaliko*, les femmes se mettent en deux rangées. L'une des rangées rassemble tous les membres de la famille de la future conjointe, alors que l'autre est fait de celle du mari. On remarque que les femmes ayant réalisé le grand mariage prennent la tête des deux rangées. En plus des membres de la famille, on note également la présence des femmes du même groupe traditionnel de chaque

famille. Ces femmes portent les mêmes habits traditionnels qu'on appelle en langue locale *saré*.

Au niveau de chaque rangée, il y a aussi un ordre qui se dessine, en ce sens qu'à part les « femmes complètes »¹, les membres de la famille, les amies et les voisines viennent les rejoindre. Il en est de même des villes voisines ou lointaines de celle des deux familles concernées. De nos jours, les petites et les jeunes filles de la ville ferment chaque rangée. Emportées par leur jeunesse, elles dansent autrement et s'amuse en inventant quelques chansons faisant l'éloge des deux familles ou les insultant.

En effet, lorsque la foule arrive dans chaque famille, elle reçoit des récompenses, en général une somme d'argent. Mais précisons ici que les sommes ne sont pas identiques. La famille de la future mariée débourse une somme qui tourne autour de 300.000 KMF à 500.000 KMF. Par contre, la famille du mari qu'on appelle dans le jargon local *Boinaharoussi*, donne une contre-partie qu'on appelle *nkarouwa*, c'est une somme de 50.000 KMF.

III°-KOMBE LAHO WANDRAWOUME

Le Grand mariage est un rite de dépenses, généralement excessives. Mais ce n'est pas de cette manière que les Grande-Comoriens de Foubouni perçoivent les choses. C'est pour eux le moyen non seulement de s'acquitter des dettes coutumières déjà contractées au courant de leur existence, mais aussi de témoigner leur fraternité et leur amitié à l'égard des autres. Au cours du *Kombé*, même les personnes qui n'appartiennent pas au même groupe traditionnel que le futur marié reçoivent de l'argent sous enveloppe.

Ainsi, comme nous l'avons dit précédemment, le *Kombé* consiste à distribuer, sous enveloppes scellées, de l'argent dans toute la ville. Cette distribution touche les amis, les différents membres de la famille, les personnes faisant partie du groupe traditionnel.

¹ Nous entendons par « femmes complètes » celles qui ont déjà réalisé le grand mariage, car les hommes ayant effectué ce rituel sont appelés les « hommes complets ».

Ce qui différencie le simple *Kombé* du *Kombé laho wandrawoumé*, c'est qu'il ne concerne que les hommes. Autrement-dit, on ne distribue pas l'argent aux femmes mais uniquement aux hommes, car le grand mariage crée aussi des classes et des divisions sociales. En vérité, au cours de ce rite, il y a des activités qui sont destinées aux hommes et d'autres uniquement aux femmes. D'ailleurs, l'expression *Kombé laho wandrawoumé* est beaucoup plus explicite car *wandrawoumé* signifie littéralement « les hommes ».

Cette phase a des traits communs avec le simple *kombé*.

III.1°-LE LEMAMA

Après le *Kombé laho wandrawoumé* qui est une activité purement masculine, les femmes organisent au milieu de la journée la festivité appelée *lelemama*. Celle-ci est strictement féminine. En d'autres termes, ce sont les femmes qui célèbrent cette cérémonie. Elle est organisée par la famille du futur conjoint.

A l'époque, elle commençait entre 10 heures et 11 heures et se terminait à 14 heures de l'après-midi. Les femmes du côté du mari et celles du côté de la mariée participent à cette cérémonie. Ainsi, un orchestre féminin assure l'ambiance musicale. Elle est choisie en général parmi la famille du mari.

Cependant, la famille de la mariée prend en charge quelques dépenses occasionnées par cette étape. Par exemple, tous les membres de la famille de la mariée doivent être présents, garnis d'argent et distribuent de l'argent à toutes les femmes qui s'y trouvent.

Durant la cérémonie, des boissons, des galettes sont distribuées à l'orchestre musical. Toutes ces charges reviennent à la famille de la mariée. Chaque chanson est achetée, mais cette fois-ci par la famille du futur gendre au profit de son orchestre. L'achat dépend du membre de la famille ainsi que de ses moyens.

Une fois l'activité terminée, on fait le total de la recette et de l'argent versé dans la caisse pendant la cérémonie. De plus, la famille organisatrice est représentée par une oratrice qui va distribuer l'argent aux différents groupes traditionnels.

Nous devons par ailleurs préciser qu'auparavant cette cérémonie se déroulait devant la maison du futur conjoint ; mais de nos jours, elle se passe aux deux foyers de la ville que les femmes de Foubouni ont financé et construit pour cette perspective. A la fin de la cérémonie, l'orchestre avertit et annonce le *Badri*, étape suivante, aux femmes.

IV°-BADRI

Le *BADRI* est d'origine arabe, précisément de l'Arabie Saoudite. Il renvoie à Al-badri qui est une ville. Ce mot fait référence à la guerre qui opposait les partisans de Mahomet dans le temps et ceux des autres religions de l'époque des mécréants par les musulmans. En d'autres termes, le *Badri* raconte le déroulement de la guerre Sainte et ses martyrs. La religion musulmane a consacré un livre parlant de cette histoire tragique de la religion. Le mot *Badri* désigne à la fois le livre racontant cette épopée religieuse et l'étape de ce type de mariage.

Or, nous avons remarqué qu'aux Comores comme à la Grande-Comore, les habitants lisent ce livre comme une prière divine, surtout en cas de difficultés. La tradition s'est perpétuée et ils continuent toujours à lire ce livre. Ils ont fini par la suite par adapter cette prière à la tradition qui est le grand mariage. C'est la raison pour laquelle le *Badri* est perçu comme une grande prière qu'il faut accomplir au cours de ce rite. Et comme lors de toute prière, les musulmans doivent offrir quelque chose aux fidèles présents.

Seulement, comme la religion est mêlée à la tradition, cette étape acquiert une dimension purement traditionnelle au détriment de sa connotation religieuse. Après la prière quotidienne qui a lieu avant la levée du soleil (*Al-fajr*), les invités se présentent à la famille du conjoint. Ils lisent quelques chapitres du *Coran*, puis font certaines prières. Ensuite, après cette phase religieuse, vient une autre phase purement traditionnelle : elle consiste à distribuer de l'argent. Cet argent est réparti entre les groupes traditionnels du mari, de sa famille, de ses amis, entre les différentes associations de la ville, la Mairie, les deux foyers.

Les invités reçoivent des sachets remplis de galettes, de biscuits, de bonbons et de canettes de jus de fruits. On leur offre du café et enfin on leur remet des enveloppes garnies de quelques billets d'argent. Ainsi, prend fin cette étape, suivie le même jour, mais cette fois-ci l'après-midi, par l'étape suivante, le *CHEREZO*.

V°-CHEREZO

Le *CHEREZO* est une étape importante du grand mariage grande-comorien à Foubouni. C'est une phase spécifique à Foubouni, on ne la trouve nulle part dans les autres localités. Cela fait aussi la complexité de la conception du *aada* de Foubouni, en ce sens que les habitants inventent et ajoutent d'autres phases qui n'ont pas existé auparavant.

En effet, le *CHEREZO* est situé en général entre les deux *Badri*. En clair, après le *badri* dont nous avons parlé plus haut, suit le *cherezo* puis un autre *badri*. Ce dernier est tout naturellement suivi d'un *lelemama*. Comme nous avons déjà expliqué les deux phases, nous allons centrer notre explication uniquement sur le *cherezo*.

Signalons que le mot *cherezo* dans le dialecte grande-comorien signifie l'assiette dans laquelle lors d'une prière, les musulmans mettent l'encens, parfois des *Kamfr* pour chasser l'esprit du démon ou Satan. C'est donc cette assiette qu'on appelle *cherezo*. Cependant, la tradition comorienne a compliqué les choses et à l'heure actuelle en utilisant le *cherezo* pour toujours essayer d'augmenter les étapes du grand mariage. Cette étape, telle qu'elle est conçue de nos jours, oblige la famille du futur marié à effectuer des dépenses énormes. A vrai dire, le *badri* qui suit le *cherezo* est généralement dans la famille du marié. Le café, le sucre utilisé pour le préparer sont financés par la famille de la future mariée. Il en est de même des petites tasses de café, des biscuits, des bonbons.... Normalement, au cours du *badri*, tous les articles ainsi que la nourriture sont financés par la famille de la future mariée. Seules les enveloppes et l'argent sont à la charge de l'autre famille.

Par ailleurs, lorsque tout est préparé, mis et arrangé dans des cuvettes, la mère de la future mariée, accompagnée de son groupe traditionnel, ainsi que de ses amies du quartier se dirige vers la famille de son gendre. Sur place, il y a échange de parole ; des discours de remerciement accueillent les nouvelles invitées. A la fin, la famille du futur gendre remet une enveloppe contenant de l'argent à l'autre famille et tous ceux qui l'accompagnent. Les enquêtes que nous avons effectuées sur place nous ont montré que les dépenses entre les deux *badri*, le *cherezo* et le *lelemama* avoisinent les 2.000.000 KMF à 2.250.000 KMF sans compter le montant du *lelemama*. En clair, voici le schéma des dépenses engendrées par ces phases :

- *Badri* 500.000 KMF
- *Cherezo* 1.000.000 KMF
- *Badri* 500.000 KMF
- *Lelemama* 2.000.000 KMF.

Ces étapes terminent les premières phases du grand mariage. Avant, elles étaient célébrées 10 ans après les fiançailles. Après cela, encore 10 ans doivent nécessairement séparer les premières étapes des étapes intermédiaires. Cela est nécessaire pour permettre aux deux familles de prendre du recul, pour souffler un peu, pour prendre une bouffée d'oxygène financière afin de préparer la phase suivante qui est l'étape intermédiaire.

CHAPITRE III°-L'ETAPE INTERMEDIAIRE DU GRAND MARIAGE (ZINDRU)

I°-TIBU

Le *tibu* fait partie des particularités du grand mariage. Il n'existe qu'à Fombouni. Ce qui fait que dans notre documentation, les auteurs qui ont écrit sur cette coutume ne l'évoquent pas. Parmi ces auteurs, nous pouvons citer SAID Abdourahim et Sultan CHOZOUR etc.

Nous avons mené quelques enquêtes à la Grande-Comore, mais sans succès, puisque cette phase est typiquement fombounienne.

De point de vue étymologique, on ne connaît pas grand chose sur ce terme. Il semble être d'origine arabe, mais après s'être informé auprès des étudiants comoriens qui ont fait leurs études dans ces pays arabes, nous n'avons obtenu aucune réponse. C'est pour cette raison que nous nous contentons de la simple description de cette phase.

En effet, le *tibu* contrairement aux précédentes étapes, n'a lieu ni chez la famille de la mariée, ni même chez celle du futur marié, mais au *Bangweni*¹. Mais cette place publique n'est pas comme les autres places, parce qu'elle n'a pour

¹ Place publique dans le dialecte grande-comorien.

unique vocation que d'accueillir toutes les activités seulement à caractère traditionnel.

C'est sur un poteau traditionnel que l'orateur choisi par la famille, après la prière de l'après-midi, va distribuer l'argent. D'où l'existence de deux sortes de *tibu* :

- le *tibu ya wandrawumé* d'une part ;
- et le *tibu ya wandrawashé* d'autre part.

I.1°-TIBU YA WANDRAWUME

Précisons rapidement que le *tibu ya wandrawumé* est généralement précédé de deux autres phases notamment le *Msi* et le *mlaliko wa Zindru*. Mais comme nous avons déjà parlé de ces deux étapes, nous avons jugé utile de les signaler en insistant sur le *tibu*, en l'occurrence celui des hommes (*wandrawumé*).

Comme son nom *tibu ya wandrawumé* l'indique, cette étape ne concerne que les hommes. Elle se déroule sur la place publique traditionnelle de Foubouni, en centre ville. Cette place est d'ailleurs le symbole de cette ville. Ainsi, le *tibu* est organisé tout de suite après la prière de l'après-midi (*Al-Asri*).

Cette étape est organisée et financée par la famille de la future mariée en l'honneur de son futur mari. Elle consiste à distribuer de l'argent aux différents groupes socio-traditionnels de son mari, sa famille, ses amis, aux différentes associations de la ville. On distribue également de l'argent aux différentes mosquées, à la mosquée du vendredi, ainsi qu'aux deux foyers de la ville. L'argent offert aux différentes mosquées sert à payer leurs frais d'éclairage tels que le paiement des factures électriques ou de leur entretien. C'est une part traditionnelle qui entre dans le cadre religieux. Seulement, on se demande si c'est vraiment la foi qui pousse à faire cela ou bien c'est juste un acte ostentatoire qui vise justement à montrer aux foubouniens les capacités financières de la famille.

C'est là une problématique du *tibu* et du grand mariage. La plupart des *tibu ya wandrawumé* doivent décaisser entre trois et quatre millions de francs comoriens. Distribuer de l'argent à sa propre famille, et à tous ses amis de la ville...

Les différents groupes que nous avons cités plus haut nécessitent ainsi un portefeuille bien garni. Car, parfois, un ami oublié manifeste sa colère à l'égard de l'intéressé. Cela peut avoir parfois un effet négatif du point de vue social pour le futur marié. C'est donc un moment très attendu par la population pour que ceux qui prétendent être amis du futur conjoint soient appelés pour recevoir leur enveloppe. Ainsi, les amis que nous évoquons ici sont à la fois ceux qui ont déjà accompli leur mariage coutumier, et tous ceux qui ne l'ont pas réalisé. En d'autres termes, ils englobent à la fois les « hommes complets » appelés *wandruwadzima* dans le parler Grande-comorien, mais également les « enfants du village » appelés « *wanamdji* ». Mais on peut également octroyer des enveloppes aux amis qui n'appartiennent à aucun de ces deux groupes.

Voilà comment se déroule le *tibu ya wandrawumé* dans le grand mariage de Foubouni. Et comme cette phase n'avait réuni que les hommes, les femmes, elles aussi, doivent à leur tour se revoir pour le *tibu ya wandrawashé* (*tibu* des femmes).

I.2°-TIBU YA WANDRAWASHÉ

La société grande-comorienne est conservatrice, elle est divisée en hiérarchie selon le sexe et du point de vue social. Sa division s'étend dans plusieurs domaines et en l'occurrence dans le domaine de la tradition. C'est la raison pour laquelle chez les Grande-comoriens, il y a des places réservées uniquement aux hommes et d'autres aux femmes. Les activités des hommes se déroulent au *Bangwéni*, c'est-à-dire à la place publique où se rencontrent les notables ou « hommes complets ». Les femmes ne peuvent en aucun cas y célébrer leurs fêtes. Les hommes, quant à eux, peuvent effectuer certaines activités dans les foyers si cela est nécessaire. La raison en est que les foyers sont bien construits, bétonnés et disposent d'un certain confort que l'on ne retrouve pas dans les *Bangwé*.

Les femmes organisent leurs cérémonies traditionnelles dans les foyers en fonction de la situation géographique de la personne.

Une fois que les conditions sont réunies, les femmes se présentent au foyer. On trouve toutes les catégories confondues : les vieilles dames, les moins jeunes, les

jeunes filles, les invités et même les autres filles de la ville qui sont venues assister à cette cérémonie.

En général, une animatrice présente les deux familles, ainsi que l'orchestre qui va jouer. C'est de cette manière que commence cette festivité. Soulignons que chaque chanson est achetée par les membres des deux familles et qu'ils dédient aux futurs époux. Seulement, la chanson la plus attendue est celle de la mère du marié et de son groupe traditionnel. Car celle-ci peut atteindre jusqu'à deux millions de francs comoriens.

En même temps, les membres des deux familles surtout dansent en versant de l'argent dans la caisse de l'orchestre car à la fin de la cérémonie, ce dernier doit compter l'argent recueilli tout au long de la fête.

De ce fait, si la caisse a recueilli beaucoup d'argent c'est un point d'honneur qui revient à la famille. Dans le cas contraire, une caisse qui a enregistré une recette médiocre est non seulement source de déception, mais est aussi perçue comme une insulte pour la famille. C'est la raison pour laquelle, pour sauver l'honneur des deux familles, leurs membres doivent se précipiter à la caisse en vue de la remplir d'argent.

En plus, à part la caisse, les femmes appartenant au même groupe traditionnel que la famille du marié doivent recevoir des sommes d'argent sous forme de cadeaux, mais toujours pour les distinguer de toutes les autres personnes qui y sont présentes. On les appelle les *WADZADZE WA KANGA* (traditionnellement vêtues).

Ainsi, le reste se passe comme si l'on assistait à un *tibu ya wandrawumé*, puisque la famille de la mariée distribue de l'argent au groupe traditionnel du futur gendre qu'on appelle dans le parler grande-comorien *chama*. Le *beya*,¹ lui aussi, en bénéficie.

Mais ce *beya* concerne davantage les femmes qui ont déjà accompli leur grand mariage. Ensuite, le quartier, la ville qui est généralement découpée en deux

¹ Promotion de la mariée.

zones : « *Mramboini* et *Mrawadjou*. Ce sont des expressions qui désignent la division de la ville en quartier des pêcheurs et en quartier des cultivateurs. On offre de l'argent et cite ses amies, les associations de la ville, les mosquées etc. qu'en dernier lieu.

Les dépenses totales de cette phase tournent généralement autour de quinze millions de francs comoriens, c'est-à-dire cinq fois plus élevé que le *tibu ya wandrawumé*. Autrement-dit, les cérémonies strictement féminines grèvent considérablement les caisses des deux familles.

Lorsque cette activité prend fin, le même jour, après la prière du soir, les hommes se préparent pour aller danser le *Djaliko la Zindru*.

I.3°-DJALIKO LA ZINDRU

L'étape intermédiaire du *aada* est marquée par plusieurs phases qui, pratiquement, engendrent des dépenses importantes au niveau des deux familles. C'est sans doute la signification du mot « *Zindru* » qui renvoie littéralement au mot « choses ».

Le *Djaliko* est une phase qui se répète au moins deux fois dans le grand mariage d'une seule personne. Autrement-dit, durant cette phase intermédiaire et à la fin du *aada*.

Dans l'étape du *Zindru*, le *Djaliko* a lieu un samedi soir, du moins à Foubouni. Le *Djaliko* comme nous l'avons précédemment expliqué signifie « inviter », « prévenir », « avertir ». il consiste donc à informer les habitants de la ville de la nouvelle et surtout du grand mariage. Seulement, le *Djaliko* est réservé aux hommes. Les femmes y participent pour chanter et accompagner les hommes.

En effet, les hommes se rangent en deux colonnes. La première, celle qui se trouve à droite de la foule réunit tous les membres de la famille du marié, ses proches parents, ses amis, etc. Dans l'autre rangée, c'est-à-dire à gauche, on trouve tous les membres de la famille de la mariée, ses amis et leurs proches. Les femmes s'alignent à côté de la rangée de la famille de la mariée. Dans tous les cas, les hommes, en fonction de leur rangée, se trouvent hiérarchiquement placer. Que ce

soit dans l'une ou dans l'autre rangée, on trouve en tête les notables ou les hommes complets (*wandruwadzima*). Ensuite, suivent les enfants du village (*wanamdji*). Des fois, on établit une hiérarchie un peu plus poussée que l'on retrouve surtout chez CHOUZOUR. Selon lui : « *Le Djaliko réunit les hommes forment également un cortège soumis à une stricte étiquette. En colonne par deux, les premières places sont occupées par les plus grands notables présents, idéalement les wafwahaya, immédiatement suivis par les wafomanamdji, puis par les wabaladjumbé puis par les wanazikofia. Le cortège est fermé par les wanamdji, avec les washondje en queue du cortège* »¹.

Dans cette réflexion, CHOUZOUR a profondément détaillé la hiérarchie au niveau des deux groupes. Ces derniers sont les *wandruwadzima* (notables) d'une part et les *wanamdji* (les enfants du village) de l'autre.

Par ailleurs, à Foumbouni, cette cérémonie débute au Foukouni (une place publique située tout près de la mairie), le cortège fait un demi-tour de la ville et s'achève au *Bangweni* (la place publique traditionnelle). C'est là que doit prendre fin le *Djaliko*.

Cependant, ce qui distingue le *Djaliko* de la fin du *aada* de celui du *Zindru*, c'est que pour le *Djaliko* la *Zindru*, il y a partage d'argent dès qu'on arrive au *Bangweni*. En d'autres termes, les différents groupes socio-traditionnels, les amis, les autres villes de la région, les invités des autres villes reçoivent de l'argent. Ce qui explique qu'il y a une autre animation par rapport au *Djaliko* la *Huwenda dahoni* (la fin du mariage). Ainsi, au cours de cette cérémonie, la classe des notables est représentée de façon significative, car les notables savent qu'ils peuvent recevoir leurs enveloppes. C'est le lendemain, que le marié va envoyer sa dot auprès de la famille de la mariée.

¹ Sultan CHOUZOUR, op. Cit., p. 183.

II°-DOT DE LA FEMME

La dot est un principe à la fois juridique, religieux et coutumier. Dans le Droit musulman, ce principe est évoqué à maintes reprises. L'islam ne reconnaît pas la légitimité d'un mariage qui n'a pas fait l'objet de dot. Autrement-dit, la dot est l'un des piliers du mariage. Elle peut être présentée sous forme d'or, de bœufs, d'argent, de terrain etc. En clair, c'est un bien meuble ou immeuble que le marié met à la disposition de sa future femme. Elle ne doit en aucun cas être confondue avec le patrimoine du couple. La dot est destinée exclusivement à la femme et il lui appartient de l'utiliser à bon escient.

De plus, la dot est devenue un acte symbolique, car on s'attache beaucoup à la manière dont on la présente au lieu d'être fidèle à son esprit. En d'autres termes, c'est dans le mariage traditionnel que la dot requiert sa vraie valeur que dans les simples modes de mariage. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle, de nos jours, on utilise des pièces d'or accompagnées d'une somme d'argent très importante dans une enveloppe. A ce sujet, CHOUZOUR écrivait à propos de la dot que : *« la dot proprement dite-le mahari c'est ce que donne le mari en échange de la femme qu'il reçoit. Selon l'islam la dot (techniquement, plutôt le « douaire » de l'époux, mais terme est traduit localement en français par le mot « dot ») est obligatoirement, et peut consister en n'importe quel objet : or, argent, animal, terrain, meuble, maison, vêtement tout ce qui est en principe monnayable. Une tradition prophétique révèle que Mahomet suggéra à un individu d'une extrême pauvreté, qui n'avait strictement rien à donner, à réciter quelques versets du Coran en mettant dans cette récitation l'intention de l'utiliser comme mahari. Aux yeux de la religion musulmane, la véritable dot c'est l'or ou l'argent, de valeur plutôt symbolique donné par le fiancé lors d'une cérémonie très discrète, exécutée en présence d'un cadi (le umbiziwa). C'est là la véritable consécration du mariage »¹.*

Mais ne serait-il pas mieux de nous poser la question de savoir si cette étape du *Zindru* ne constitue pas un autre aspect de la dot ? Car l'argent qu'on dépense au

¹ Sultan CHOUZOUR, Le pouvoir de l'honneur : organisation sociale à Ngazidja (la Grande-Comore), p. 192.

cours de cette phase, ainsi que les biens meubles dépassent largement la somme de vingt millions.

Aux yeux de la tradition, pour ainsi dire de la coutume, la dot c'est ce qui est remis le matin du jour de l'entrée solennelle du mari dans sa nouvelle demeure. Elle est confiée à un notable de renom qui la remet au père ou à l'oncle de la jeune femme. Elle peut s'élever à plus ou à moins d'un million de francs, agrémentée de quinze à trente pièces d'or (*pawuni*).

L'argent est scellé dans une enveloppe que le messager ou un représentant doit déchiffrer et compter publiquement. Le décompte a pour objectif de vérifier l'exactitude de la somme indiquée. A Foubouni comme dans d'autres villes quelques fois, la somme rendue publique ne correspond pas au montant exact à l'intérieur de l'enveloppe. C'est pour cette raison que le décompte de l'argent se fait en public. Seulement, dans les mariages arrangés, il se peut que les deux familles se mettent d'accord pour ne pas ouvrir l'enveloppe, en faisant croire à la foule qu'elles ont entièrement confiance l'une envers l'autre. C'est une mascarade traditionnelle et coutumière relative au grand mariage ; cela est très fréquent à Foubouni.

Notons que cette étape qu'est la dot a lieu un dimanche matin, à partir de onze heures. On dépense de un à deux millions. Tout cela dépend des moyens de la famille du marié. Justement, c'est après avoir reçu la dot que la famille de la mariée organise à son tour une étape appelée *hishima ya Zindru*.

II.1°-HISHIMA YA ZINDRU

Tout de suite après la dot qui a lieu chez la mariée, le *hishima* est organisé. Mais précisons ici que lors de la cérémonie liée à la dot, c'est la famille du marié qui fait d'abord le déplacement et finance les dépenses. C'est la raison pour laquelle la famille de la mariée doit immédiatement répondre. C'est une riposte traditionnelle et immédiate.

De ce fait, le *hishima* est une réponse directe de la famille de la jeune femme à l'égard de la famille de son mari. D'ailleurs, littéralement, le mot

« *hishima* » peut vouloir dire « honorer quelqu'un » *wuhishimu*, respecter une personne. Dans cette optique, le *hishima* au respect de la famille de la mariée, se veut être la marque du respect mutuel à l'égard des deux familles ; puisque la famille du marié a honoré la famille de la mariée en lui envoyant la dot, l'autre lui répond par le *hishima*.

Le *hishima*, à Foubouni, est une étape très décisive. C'est un échange des biens ; on trouve de nombreux articles, par exemple des costumes qui peuvent aller jusqu'au nombre de vingt, deux ou quatre téléviseurs, des parfums, des déodorants, des rasoirs, des appareils électroménagers tels que le moulinex, un four à micro-onde, un réfrigérateur, un frigidaire, etc. Depuis 1992, ces biens s'accompagnent d'une voiture ou d'un autocar (mini-bus). La voiture doit être de luxe car c'est avant tout l'honneur ou le respect que l'on manifeste à l'égard de l'autre famille qui est en jeu. On offre de préférence une voiture de haute gamme. En clair, par l'entreprise de l'automobile le degré du respect qu'on attache au mari se dessine. Ce pourrait être un MAZDA. Comme ce fut le cas en 1992, un BMW, un Peugeot 607 comme c'est le cas de nos jours.

Du coup, les articles présentés lors du *hishima* sont estimés à plus de douze millions de francs comoriens. A cette somme s'ajoute également le montant de la voiture qui est estimé à vingt cinq millions. Le montant atteint globalement quarante à cinquante millions. Ce chiffre reflète les dépenses assumées par la famille de la mariée lors du *hishima*.

Cela paraît être un cercle vicieux car après avoir reçu le *hishima*, l'autre famille doit à son tour répliquer. Mais cette fois-ci par l'achat de tous les biens cités plus haut. La tradition veut que la somme soit l'équivalent des biens, mais malheureusement, cela n'a jamais été le cas. Car la famille de la mariée dépense plus qu'elle ne reçoit. En général, la famille de l'époux donne un montant qui s'élève entre 15 à 20 millions ; ce qui ne constitue que la moitié de l'argent dépensé par l'autre famille. Alors que le montant de la voiture dépasse le coût total des autres cadeaux.

Cette étape entraîne un mouvement de va et vient au niveau de la ville. Ce mouvement a lieu chez les deux familles. C'est pourquoi, il faut rendre public ce respect qui oblige à son tour une autre phase, la *maggi ya beya*. Elle a lieu le même jour au *bangweni*.

II.2°-MAGGI YA BEYA

La *Maggi ya beya* fait partie intégrante des étapes additives dans le grand mariage à Foubouni. Ainsi, il y a encore lieu de signaler que cette étape se concentre uniquement à Foubouni. Elle est organisée le lendemain au *bangweni* après la prière de l'après-midi.

En fait, l'esprit de la *maggi ya beya* consiste à informer de l'événement les hommes de la même promotion que le marié. En d'autres termes, la cérémonie concerne le groupe traditionnel du marié.

S'agissant de la festivité, elle est également assurée par la famille de la mariée en l'honneur de leur futur beau-gendre. Ainsi, les femmes qui appartiennent au même groupe traditionnel que la mère de la future mariée se regroupent pour emporter les articles, arrangés dans des plateaux. Parmi ces articles, on trouve des bonbons, des biscuits, accompagnés de toute sorte de boissons tels que les coca-cola fabriqués en Afrique du Sud, des cannettes de crème Soda, etc. Une chose doit retenir notre attention : toutes les boissons sont représentées sauf les boissons alcooliques. L'absence des boissons alcoolisées est justifiée par le fait que les Comoriens sont des musulmans. En effet, la religion musulmane interdit la consommation de boissons alcooliques.

Une fois arrivées au *bangweni*, les femmes accueillies par les hommes, déposent ces boissons. Un dignitaire de la famille du marié prend la parole pour les remercier. En même temps, une enveloppe contenant une somme d'argent leur est attribuée. La somme qui se trouve à l'intérieur de l'enveloppe s'élève de cinq cent mille à un million de francs comoriens. Cela oblige les deux familles à faire une courte pause qui prendra fin le lendemain après-midi pour le *Shiléo Sho bangweni*.

II.2.10-SHILEO SHO BANGWENI

Le *Shiléo Sho bangweni* fait partie des rares étapes que l'on retrouve dans le *aada*, mis à part à Foubouni. Les Foubouniens ont su à travers le temps, créer des étapes qui pour eux embellissent le grand mariage. Si la beauté, la chaleur et la convivialité sont préservées dans ces multiples étapes, l'inconvénient est que les familles s'appauvrissent juste pour une question d'honneur.

En fait, le *Shiléo Sho bangweni* est un rajout au *aada* dans cette ville. Le mot *shiléo* renvoie à une sorte de tabac traditionnel qui, à notre avis, est consommé davantage par les Indiens. C'est une feuille que l'on mâche ; au bout d'un certain temps, elle rougit la langue et les lèvres. C'est l'origine du mot *Shiléo*. De ce fait, le *aada* qui est une tradition, ne veut en aucune manière abolir les autres traditions. Au contraire, il les choisit et les réactualise en leur conférant une autre dimension symbolique.

Quant à la cérémonie, elle est aussi organisée par la famille de la mariée. Contrairement au *maggi ya beya* où l'on ne retrouve que des boissons, dans cette étape, ce sont plutôt les cigarettes qui dominent. Auparavant, le *Shiléo* était très prisé, mais à cause de l'occidentalisation de certaines mentalités africaines, en l'occurrence comoriennes, les hommes se tournent vers la consommation de cigarettes occidentales plutôt qu'au *Shiléo* qui semble être démodé.

Mais cette cérémonie continue à être célébrée grâce à l'esprit du *Shiléo*. Dans ce cas, on trouve des cigarettes telles que Royal, Benson, Marlboro, le tabac traditionnel de fabrication comorienne (ce qu'on désigne en Malagasy par *paraky gasy*). Une chose étonne, à part ces cigarettes, on trouve également des chaussures. Les dépenses sont estimées à deux cent cinquante mille francs à cinq cent mille francs comoriens. A la fin, les femmes qui vont porter ces articles recevront à leur tour une somme allant de cinquante à cent mille francs comoriens qui est en quelque sorte la contre partie. Lorsque cette étape est réalisée, on attend jusqu'au dimanche suivant pour les *Mbé za Karamu*.

III-MBE ZA KARAMU

Etymologiquement, le mot « *mbé* » dans le parler grande-comorien signifie en français « bœuf ». Cette cérémonie a pour but de sacrifier des bœufs. C'est ce que BLANCHY appelle « partage des bœufs ».

En effet, étant donné que nous sommes dans la tradition africaine, il y a une culture du sacrifice du bœuf. C'est pour dire que dans la plupart des cérémonies de ce genre, il y a une nécessité d'égorger un ou plusieurs bœufs.

Le bœuf a une valeur particulière et les Africains en général accordent une certaine sacralité à cet animal.

Aux Comores comme à la Grande-Comore et à Fombouni, le *aada* ne peut se réaliser sans que l'on se partage des bœufs. Ainsi, après le *Shiléo Sho bangweni*, le père doit préparer les *mbe za karamu*. En clair, le père doit acheter des bœufs, en général entre sept à quinze et cela en fonction de ses moyens. Ils sont présentés un dimanche matin à neuf heures. C'est une cérémonie très attendue par les jeunes qui courent après ces bœufs.

Le but de cette manifestation est aussi de présenter les bœufs à la population. Ensuite, il appartient aux différents groupes traditionnels de les égorger. Autrement-dit, c'est la famille du futur gendre qui doit assurer le partage des bœufs.

Lors du partage, une partie des bœufs est destinée à la famille de la mariée. Toujours est-il qu'une grande partie des bœufs est consommée par la famille du futur beau gendre. Cependant, la famille de la mariée reçoit une somme d'argent avoisinant les 400.000 KMF. Cela montre la distorsion au niveau des dépenses puisque cette somme ne correspond pas au montant réel qui a permis à l'achat des bœufs. Aux Comores, un bœuf coûte entre cinq cent à six cent mille francs comoriens. Cette somme est donc multipliée par 7 ou par 15 pour obtenir le coût de revient global de l'achat des bœufs.

Par ailleurs, au même moment où le partage des bœufs s'effectue, les femmes organisent dans le foyer le plus proche un autre *lelemama*, mais cette fois-ci appelé *lelemama ya Zindru*. C'est presque la même chose que celui que nous

avons expliqué plus haut (chapitre II, III.1). Mais, c'est tout juste une terminologie différente insistant davantage sur le degré de l'étape du *aada*. Le premier se trouve dans la première phase, alors que le second dans l'étape intermédiaire. Cela montre que l'on approche de la phase finale du grand mariage. Cependant, entre l'étape intermédiaire et la fin du grand mariage peut se creuser un écart de plus de dix ans. Autrement-dit, il faut attendre entre dix ou quinze ans après avoir réalisé la première étape pour pouvoir parachever la phase finale du *aada*. Et paradoxalement, malgré toutes ces dépenses, tous ces efforts d'échanges, de dons et de contre-dons, le couple ne peut pas encore s'unir. Il doit attendre la réalisation de la dernière phase du *aada* que nous avons intitulée la fin du grand mariage.

CHAPITRE IV°-LA FIN DU GRAND MARIAGE

Ce chapitre a pour objectif principal de mettre en exergue les dernières étapes du *aada* tel qu'il a été célébré auparavant. Et comme nous l'avons souligné plus haut, cette étape et la précédente sont généralement séparées par une période allant de dix à quinze ans. Ce délai permet non seulement aux deux familles de souffler financièrement à cause de l'étape précédente, mais aussi de se préparer pour l'étape suivante qui est celle qui caractérise la fin du *aada*. Notons également que ce délai fait apparaître d'autres séquelles telles que l'âge et le changement de partenaire au niveau du couple.

Avec l'âge, le *bouana haroussi* (le marié) qui avait par exemple débuté le *aada* à l'âge de trente ans atteint les 60 à 70 ans. Et la mariée qui n'était qu'une mineure ou une adolescente pour la plupart du temps, atteint la quarantaine et parfois la cinquantaine en sens que, ce qui importe c'est la réalisation, le parachèvement du *aada*.

Dans cette optique, une fois que les moyens financiers sont réunis, la fin du *aada* débute par un *Madjilissi* qui a lieu un jeudi soir après la prière de la nuit (*Al-isha*).

I°-MADJILISSI

Le *Madjilissi* est la cérémonie d'ouverture de la dernière ligne droite du *aada*. En d'autres termes, il constitue la phase initiale de la fin du grand mariage. C'est une cérémonie à la fois traditionnelle et religieuse. Il est en effet traditionnel parce que c'est dans le grand mariage que l'on assiste à sa célébration. Ensuite, on dit qu'il est religieux parce que le contenu et l'esprit même du *Madjilissi* sont purement religieux.

Lorsqu'on pose la question à ceux qui font le *Madjilissi*, la réponse est qu'il n'est pas interdit de prier Dieu dans toute activité. Autrement-dit, parce qu'elles sont en train de réaliser le *aada*, les deux familles demandent alors soutien et bénédiction auprès de Dieu que les musulmans appellent Allah.

Quant à l'activité elle-même, elle est organisée par la famille du marié. Elle a lieu dans une place publique dans la ville. A Foubouni, elle est effectuée dans l'un des deux foyers (*Mramboini* ou *Mrawadjou*). L'après-midi, entre 17 heures et 18 heures, les membres de la famille du marié doivent arranger les sachets des invités et des non-invités. A l'intérieur d'un sachet, il doit y avoir des bonbons (5 à 10), deux paquets de biscuits, deux cannettes (Fanta et coca cola). En fait, le nombre de sachets doit tourner autour de trois cent à quatre cent, s'il n'y a pas beaucoup d'invités. Dans le cas contraire, c'est entre huit cents et neuf cents sachets qu'il faut prévoir pour accueillir les participants à la cérémonie.

Une fois la préparation terminée et que l'heure arrive, tout le monde se rend à l'endroit. La cérémonie débute par la lecture du *Coran*, en l'occurrence la lecture du chapitre introductif. Ensuite, l'école coranique invitée commence à chanter quelques chansons arabes, puis comoriennes. Elles invoquent Allah et Mahomet qui est le messager de Dieu selon la croyance musulmane.

Lorsqu'ils terminent, un notable désigné comme représentant de la famille fait les éloges du mariage, la nécessité du *Madjilissi*, et pour terminer, il annonce que les deux familles, sous-entendu le couple, sont en train de parachever le

mariage. A la fin de son discours, on reprend une autre chanson. Cette fois-ci, le mari, entouré des « hommes complets » de différentes catégories, c'est-à-dire des hommes plus âgés que lui, parfois de son âge ; dansent en faisant le tour du lieu. Mais précisons ici que le lieu est toujours arrangé en fonction des catégories socio-traditionnelles de chaque invité. En d'autres termes, le devant est arrangé pour accueillir et recevoir les « notables » (*wandruwadzimu*) alors que les « enfants du village » (*wanamdji*) doivent s'asseoir derrière.

D'ailleurs, cette distinction traditionnelle est perçue directement grâce au mode vestimentaire des notables, c'est-à-dire les *bouchti*¹. Le *bouchti* à la Grande-Comore coûte trop cher, puisqu'un seul costume peut atteindre entre 600 à 700.000 KMF, soit 17.000.000 FMG. Autrement-dit, le *bouchti* fait partie des distinctions honorifiques d'un homme complet.

Cependant, puisque le marié n'est pas encore entré définitivement chez sa femme du *aada*, il ne peut pas le porter.

En fait, et pour revenir à notre réflexion, lorsque la chanson se termine, le marié et son cortège s'assoient. C'est là qu'un dernier représentant de la famille prend la parole, remercie les invités et les participants ainsi que toutes les personnes qui ont pris part à la cérémonie. Tout le monde se précipite alors pour retourner chez eux, car c'est le lendemain soir, à la même heure, au même endroit, que doit avoir lieu le Dîner. CHOUZOUR a écrit à propos du *Madjilissi* en ces termes : « Rappelons que le *Madjilissi* est une cérémonie organisée par le fiancé. Il s'agit d'une cérémonie religieuse propitiatoire annoncée par voie d'affiches apposées dans les mosquées. Cette cérémonie jadis simple prend aujourd'hui un relief tout particulier à cause de sa double vocation coutumière et religieuse. C'est l'une des rares cérémonies où toutes les catégories sociales peuvent se retrouver et où les lettrés peuvent occuper une position protocolaire aussi éminente que celle réservée aux grands notables »².

¹ C'est une estime traditionnelle que porte un notable lors de sa entrée officielle chez sa femme. Seuls les notables ou hommes complets sont autorisés à les porter à la Grande-Comore et à Fombouni. Sinon on est exposé à des sanctions coutumières.

² Sultan CHOUZOUR, Le pouvoir de l'honneur, organisation sociale à Ngazidja (Grande-Comore), page 179.

Autrement-dit, au cours du *Madjilissi*, les cheikhs prennent des places privilégiées, même s'ils n'ont pas fait le *aada*, car les notables ont besoin d'eux pour leur connaissance en matière de philosophie religieuse.

I.1°-DINER

L'usage en français du mot dîner veut dire prendre le repas du soir. Ainsi, les Comores, ancienne colonie française, a emprunté cette expression du colonisateur. Cela veut dire que le dîner tel qu'on l'utilise dans le jargon grande-comorien, surtout au sens coutumier du terme, désigne un grand festin organisé le soir. En général, il a lieu souvent soit le jeudi soir, soit le vendredi soir.

Il est organisé par la famille du marié. Le dîner se déroule dans une place publique, en plein air, car c'est un événement d'une grande importance. On y reçoit non seulement les hommes complets, mais aussi les enfants du village. Il n'y a pas que les villageois parmi les invités mais il y a également d'autres personnalités très importantes venant des autres coins du pays.

Autrefois, le dîner est assimilé au « *lunch* » qui semble renvoyer à la même chose, seulement, ce « *lunch* » est un mot anglais, alors que le « dîner » est un mot français.

En effet, les invités sont conviés à participer au *lunch* par l'intermédiaire d'une carte d'invitation. C'est une occasion pour raffermir ses connaissances, puisque les amis du marié doivent tous normalement se retrouver à la cérémonie, sauf en cas d'oubli ; l'oubli est ici inexcusable.

S'agissant du dîner en question, il a lieu après la prière du soir. Tout le monde doit se précipiter pour se rendre à l'endroit indiqué car il y a risque de ne pas pouvoir trouver une place. Une fois que le *boinaharoussi* (le marié) arrive sur le lieu, un représentant de la famille, dans un discours très bref, souligne l'importance du *aada*, présente le *boinaharoussi* au public et donne le signal du début du dîner. Lorsque tout le monde est rassasié, puis qu'il est impossible de finir le repas organisé sur place, on remercie la foule en lui souhaitant un bon retour. C'est de cette manière que se termine le dîner. Nous devons aussi signaler que les voitures

qui ont ramené les invités pour participer au dîner, étaient payées à l'avance par le marié. Ensuite, chaque village ou ville invitée reçoit une enveloppe à l'intérieur de laquelle on lui a attribué une certaine somme. Cette dernière sera partagée entre ceux qui ont fait le déplacement.

Par ailleurs, lorsque le dîner est terminé, la ville connaît une ambiance toute particulière, en ce sens qu'elle voit déjà un rêve qui est en train de se réaliser. C'est pourquoi le vendredi soir, un autre *Djaliko* est organisé, mais cette fois-ci on l'appelle *djaliko la houwenda dahoni*.

II°-DJALIKO LA HOUWENDA DAHONI

D'emblée, nous tenons à préciser que toutes les étapes qui caractérisent ce dernier chapitre sont celles qui finalisent le *aada*. Elles ont lieu sept jours avant la limite, c'est-à-dire avant l'entrée dans la maison nuptiale (*undjia dahoni*).

En effet, il est vrai qu'il y a déjà eu un premier *djaliko* (voir chapitre III de la deuxième partie, sous titre I.3) ; mais c'était un *djaliko la Zindru* qui n'a rien à voir avec le *djaliko la houwenda dahoni*. Ce dernier est différent du premier non au niveau de la danse, mais surtout dans l'esprit avec lequel on l'aborde. En d'autres termes, avec le premier, il y a obligatoirement la distribution d'argent à l'endroit des différents groupes traditionnels, des amis, des membres de la famille du marié, des associations et des mosquées, ce qui n'est pas le cas avec ce dernier.

Ainsi, nous comprenons que le *djaliko la houwenda dahoni* acquiert son sens véritable, dans la mesure où il tient tout simplement à informer la communauté de la fin du grand mariage du couple, commencé depuis il y a plus d'une trentaine d'années.

Nous tenons également à rappeler qu'une fois que le *djaliko* a commencé et qu'il arrive au *bangweni*, prend fin là, pour céder la place au *SAMBE*.

II.1°-SAMBE

Lorsque le *djaliko* est terminé, le *sambé* débute. C'est aussi une danse traditionnelle survenant tout de suite après le *djaliko*. Contrairement à ce dernier, le

sambé ne se déroule pas en deux rangées, mais plutôt en un cercle réunissant tous les participants. Dans le cercle lui-même, il y a une hiérarchie coutumière qui va respectueusement des notables aux « enfants du village ». C'est une danse qui exige beaucoup de souplesse et de flexibilité, surtout au niveau de la hanche et des pieds. Autrement-dit, il faut surtout savoir utiliser les pieds. Parfois, les mains aussi puisqu'elle exige un rythme collectif, déployant mains, pieds et hanche. Au milieu de la danse, les femmes qui regardent et assistent à la cérémonie apportent des châles (*lessa* ou *nambawane*) qu'elles vont offrir au marié. En plus, tous ceux qui sont présents à la cérémonie et ont commencé leur grand mariage reçoivent une compagne qui doit impérativement leur offrir le châle du *Dorosso*, sinon, l'intéressé sera mal perçu par la foule. De nos jours, les jeunes qui ont des petites amies s'amuse à recevoir à leur tour leur châle pour témoigner leur amour caché.

Lors du *sambé*, les chansons sont soignées pour montrer combien le grand mariage est quelque chose d'agréable. Parfois, les chansons critiquent et dissuadent ironiquement ceux qui sont contre le *aada* et font l'éloge de ses partisans. Nous nous rappelons la parole d'une chanson chantée par les chanteuses de Foubouni qui dit ceci : « *aada ngé djissao bowana nariwatriyé hamou ye mamigna aada* » on peut la traduire littéralement par le « *aada* est agréable pour les jeunes, rendons jaloux les détracteurs du *aada* ».

Concentrons notre attention sur le rôle et la nécessité du châle, car dans les chants, on parle souvent de cela. A Foubouni, une dame connue pour sa voix douce dit : « *hayini ya tso lisiwa wowo katsina hawara* », qu'on peut traduire par « celui qui n'a pas reçu de châle n'a pas de petite amie ». En rapport surtout avec le « *aada* », toute personne âgée présente lors du *sambé* et qui n'a pas reçu un châle démontre qu'il n'a pas encore de fiancée pour le grand mariage. Cela constitue un scandale ; car en général dans la société comorienne et Grande-Comorienne en particulier et à Foubouni, un individu n'est perçu positivement que s'il a fait le *aada* ou l'a commencé. Ce qui se trouve dans cette fâcheuse position fait l'objet des railleries des enfants du village. Cette critique n'a pas pour but de les dénigrer mais plutôt pour les encourager à décider d'aller dans cette voie.

Par ailleurs, le *sambé* n'est réussi que si trois personnes jouent du tambour et de la cymbale. Ces trois personnes doivent recevoir une somme d'argent avant le début du *sambé*, sinon elles refusent de jouer. Ainsi, nous devons préciser qu'elles sont payées deux fois : elles reçoivent d'abord une somme pour le *djaliko* et ensuite une autre pour le *sambé*.

En un mot, les joueurs de cymbale et de tambours peuvent en une seule soirée obtenir une somme qui va de soixante quinze à cent mille francs comoriens. Et plus ils reçoivent de l'argent, plus le *sambé* dure et est bien joué. Cette festivité se termine ainsi, elle doit s'achever entre onze heures du soir et minuit.

Enfin, la foule se disperse et les villageois vont se préparer pour le *wadaha*, une danse typiquement féminine qui se déroule le lendemain après-midi.

III°-WADAHA

Le *wadaha* est une danse réservée aux femmes et aux jeunes filles de la famille de la mariée, ainsi qu'à son groupe traditionnel appelé *chama*. Elle a lieu le samedi après-midi après la prière. Elle se déroule dans la maison de la future mariée.

En effet, l'histoire montre que cette danse est ancienne et qu'elle a été abandonnée dans certaines localités ; cela n'a pas empêché les foubouniens de la conserver.

Force est de constater que ce sont surtout les rescapés de Mahajanga appelés communément *Sabena*¹ qui ont donné à cette danse une deuxième souffle, en lui imprimant une petite touche d'érotisme, ce qui lui vaut une grande ferveur de la part des hommes.

Quant à la danse proprement-dit, elle consiste à faire tomber en cadence et en alternance, dans un mortier (*shino*), un certain nombre de pilons manipulés avec dextérité par les danseuses qui, à chaque tour, les rattrapent et les lancent à leurs compagnes qui les récupèrent à la volée, en un mouvement continu.

¹ Après les graves émeutes et le massacre des Comoriens à Mahajanga (1977) le gouvernement comorien a affrété un avion de la compagnie belge SABENA pour rapatrier ses ressortissants. On surnomme ces réfugiés jusqu'à maintenant, Sabena.

Pendant ce temps, les autres danseuses évoluent en cercle en se déhanchant à qui mieux (*uzinisa*). Ces danseuses reçoivent à titre de cadeaux quelques billets, individuellement d'abord, collectivement ensuite. En d'autres termes, à la fin du *wadaha* la famille de la mariée doit attribuer une somme d'argent aux femmes appartenant au même groupe traditionnel que sa fille. C'est pourquoi cette danse dure jusqu'à la tombée de la nuit, heure à laquelle elle doit prendre fin. Ainsi, les habitants de la ville et les invités n'auront que quelques heures pour se rendre au *twarabu*.

III.1°-TWARABU

Le *twarabu* fait partie des grandes festivités du *aada*. Il a lieu le samedi soir, la veille de l'admission à la raison nuptiale.

Selon les érudits de l'histoire, on retrouve également à Zanzibar, à Mombassa et au Yémen du Sud ce même *Twarabu*, du moins cette danse, surtout son rythme et sa mélodie. D'ailleurs, les chansons comoriennes liées au *Twarabu* ressemblent beaucoup à celles de Zanzibar, car nous ne sommes pas sans le savoir que la culture bantoue a laissé son empreinte sur la mentalité comorienne. C'est la raison pour laquelle on retrouve le *Twarabu* à Zanzibar et aux Comores. Le *Twarabu* fait également partie des étapes que l'on trouve célébrer dans tout l'archipel.

Auparavant, surtout à la Grande-Comore, les femmes ne pouvaient pas y participer. Ces dernières années, on constate la possibilité du mélange hommes-femmes.

Cette danse commence le samedi à 11 heures du soir. Avant de se rendre à la festivité, le *boinaharoussi* (le marié) doit prendre part à un repas organisé chez la mariée. Il est accompagné par une quarantaine de personnes qui doivent déguster ce repas avant de se rendre au *Twarabu*. Ce repas s'appelle en langue locale *mfosokaramu*.

Au même moment, l'orchestre auquel appartenait le marié se charge d'aménager et d'arranger la place publique où va avoir lieu la danse. En effet,

chaque habitant de la ville est supposé appartenir à l'une ou à l'autre des associations musicales de Foubouni. Dans le chef-lieu du sud, il existe deux associations musicales notamment *Udzinua wa Foubouni* (l'unité de Foubouni) d'une part et *Ngomé Foubouni* (La muraille de Foubouni) d'autre part. La première association se veut être une association qui rassemble les foubouniens, alors que la seconde se nomme la muraille, le symbole de la ville.

Mais à la fin des années 90, une autre association musicale a vu le jour et rassemble plutôt les jeunes et les intellectuels. Elle s'appelle Ninga des Comores.

Justement, l'une de ces trois associations est chargée d'organiser et d'arranger le lieu où va se dérouler le *Twarabu*. Pendant la cérémonie, d'autres associations musicales vont jouer, mais elles ont été payées et louées pour assurer la bonne marche de la festivité. La festivité dure jusqu'à l'aube.

S'agissant du *Twarabu* proprement-dit, elle a lieu à Foubouni au terrain de Basket balle. Des chaises sont arrangées, au premier rang desquelles on trouve celles des *wana* et du *boinaharoussi* (les fils et le marié), ensuite celles des invités et enfin celles des villageois.

L'association musicale du *boinaharoussi* ouvre la cérémonie. Elle doit jouer au moins cinq à six chansons, précédées par du *bal-achuafi*¹. Chaque chanson est achetée par le marié, sa famille, ses amis, ainsi que la famille de la mariée et de ses proches. C'est pourquoi, quelquefois, une seule chanson peut obtenir jusqu'à un ou deux millions de francs comoriens.

Avant la fin de la prestation de la première association, un neveu ou une nièce du marié doit chanter une chanson qu'il dédie à son oncle. En général, au lieu de chanter, le neveu prépare un texte ou un poème souvent écrit en français qu'il lit à l'attention de son oncle.

C'est à ce moment là qu'un notable mandaté par le marié vient présenter le *sabouni* (savon). Cette expression désigne le fait de rendre le public le montant global obtenu par l'association musicale du marié. Ainsi, le mandaté qui est

¹ C'est un avant-goût du *twarabu* durant lequel les artistes jouent uniquement d'instruments de musique sans parole.

généralement un notable doit être un très bon orateur. Il fait l'éloge des deux familles, en l'occurrence la famille du marié. Lorsqu'il a terminé son discours, les autres associations sont autorisées à assurer l'ambiance de la soirée jusqu'au petit matin.

En effet, ces associations sont payées une fois leur tâche terminée. Il faut noter une chose, ces associations jouissent d'une grande réputation.

Il faut dire que pendant très longtemps, la musique comorienne s'est terriblement enfermée sur ce genre, mais le *twarabu* connaît une nette évolution, laissant la voie à d'autres formes musicales telles que le Zook-love et les rythmes africains.

Du coup, lorsque le dernier orchestre finit de jouer, le *twarabu* prend fin, les notables doivent aller se préparer pour le *mtriyo mwana dahoni* (l'entrée solennelle du marié dans la maison nuptiale).

IV°-HWENDA DAHONI (entrée solennelle du marié à la maison nuptiale)

Lorsque le grand mariage atteint cette phase, on peut dire que le long chemin a été d'ores et déjà parcouru puis qu'il est en train de tirer à sa fin.

En fait, cette étape est composée de deux autres qui sont le *Zifafa* et le *djossa-mindu* (lavage des pieds). Nous allons étudier le premier, c'est-à-dire le *Zifafa* dans ces moindres détails.

IV.1°-ZIFAFa

C'est une danse en cortège qui conduit le marié jusqu'à la maison nuptiale. En d'autres termes, le *Zifafa* consiste à emmener officiellement le marié à la maison de sa femme. Rappelons que, jusque-là, le couple ne s'est jamais réuni durant toutes les étapes citées plus haut.

Quant à la cérémonie, le fiancé porte des habits d'apparence identique à ceux que portaient les sultans :

- pagne à franges ;

- un *kandu* (robe) de soie brodé ;
- un *djoho* ou *bushti* : manteau de laine, cousu et décoré de fils d'or, un turban (*hiyemba*), arrangé à la manière des nobles d'*oman* (*ki bun Saîd*, c'est-à-dire « à la façon de bun Saîd, la dynastie régnante dans ce pays »).

Seuls les attributs guerriers de la noblesse (le *djambia* ou poignard recourbé et le *upanga* ou sabre) sont absents de cette tenue offerte par la famille de la fiancée.

En fait, pour se rendre à cette cérémonie, le marié doit être accompagné de sa sœur (déjà mariée en grand mariage) et de sa mère, encadré par deux à cinq amis qui ont déjà réalisé le *aada*.

En général, le cortège est beaucoup plus réduit par rapport aux autres cortèges du *aada*. Cela est dû au fait que seuls les notables doivent y participer. Ils doivent être habillés de leurs costumes distinctifs d'hommes complets.

A rythme lent, le cortège avance petit à petit jusqu'à la maison nuptiale.

Auparavant, un des animateurs de la cérémonie accompagne le fiancé ainsi que sa sœur et sa mère pour un tour d'honneur qui leur permet de voir toutes les personnes qui, par leur présence, donnent un éclat particulier à la cérémonie. Arrivé devant la maison de la mariée, le cortège s'arrête. Devant la porte principale, un grand lettré psalmodie la formule de l'appel à la prière. Lorsque l'appel est terminé, le marié accède à la maison où il doit immédiatement s'acquitter d'une autre prestation : celle du *djossa mindu* (lavage des pieds).

IV°.2-DJOSSA-MINDU (Lavage des pieds)

Il consiste en un don d'environ 5 à 10 millions des francs au profit de la famille de l'épouse. L'acte de laver effectivement les pieds du nouveau marié est tombé dans les oubliettes. Seul son aspect financier est resté. A Foubouni, le *djossa -mindu* est une des étapes les plus attendues du *aada*.

V°-LES NEUF JOURS QUI SUIVENT LE GRAND MARIAGE

Quelques heures après avoir envoyé publiquement le *djossa mindu*, le *boinaharoussi* rentre définitivement chez sa femme. A partir de ce moment, le mariage en tant que tel devient effectif, puisqu'il devient le véritable mari de sa femme selon la coutume comorienne.

En effet, dès ce dimanche à midi, des repas sont organisés chez la mariée. Ce sont ces repas qui rythment l'ambiance au sein de ladite famille et dureront pendant neuf jours. Compte tenu de leur importance donnée à ces repas.

Trois repas sont organisés chaque jour à la maison nuptiale : le matin à midi et le soir. Pour ce qui concerne le repas du matin, il est organisé en deux étapes d'abord celle des *wandruwadzima* et ensuite celle des *wanamdji*. A vrai dire, tous les matins, la famille offre du thé aux invités. Ce thé est accompagné tout naturellement de différentes sortes de gâteaux que la maison nuptiale a eu l'amabilité de préparer.

Lors du repas du midi la hiérarchie n'est pas strictement respectée, il dépend de la seule volonté du nouveau marié. Il établit une liste à peu près de dix à quinze personnes qui doivent être informées avant l'heure du repas. Il appartient à la famille de la mariée d'accomplir cette tâche, celle d'informer les invités dans les meilleurs délais possibles. En général, le repas proposé aux invités consiste en bananes vertes au coco, accompagnés soit de poissons, soit de viande. Et en parlant de la viande, une chose doit retenir notre attention, c'est que durant toutes ces festivités, la famille de la mariée doit égorger soit des bœufs, soit des boucs ; elle ne doit en aucun cas s'approvisionner à la boucherie. C'est un honneur pour la famille de la mariée que d'égorger le maximum de bœufs et de boucs pour donner un éclat particulier à la cérémonie.

Enfin, s'agissant du repas du soir, la famille propose du riz. Il sera accompagné de différentes sortes de sauces. On retrouve par exemple du lait caillé, du miel à canne, ainsi que du matabac au coco.

Du coup, chaque jour après l'entrée solennelle du marié dans la maison nuptiale, ces repas doivent être obligatoirement préparés avec le maximum de soins possible. Dans le cas contraire, la maison nuptiale sera pénalisée d'une sanction coutumière appelée *Maou*. C'est aussi une période éprouvante du point de vue financier et physique pour la mère de la mariée, ainsi que les autres femmes de son groupe coutumier.

Une chose étonne, c'est que les femmes du côté de la mariée se réjouissent lorsque le marié, ayant couché avec sa femme, constate qu'est vierge. Le mari proclame publiquement cet événement et cela fait l'objet d'une fête. C'est pourquoi il est important de conserver sa virginité. C'est la raison pour laquelle nous allons tout de suite aborder la question de la virginité, perçue comme un honneur pour la jeune mariée.

V.1°-LA VIRGINITE : UN HONNEUR POUR LA JEUNE MARIEE

La virginité tient une place de choix dans la société comorienne en général et grande comorienne en particulier. Les Grande-comoriens veulent que la femme préserve sa virginité.

La préservation de la virginité signifie plusieurs choses : elle implique tout d'abord le respect de sa propre famille. La famille doit veiller à la sécurité de leur aînée destinée au grand mariage. La sécurité dont il est ici question, consiste à faire en sorte qu'elle ne manque de rien et ne soit pas tentée de dévier ou de révolter contre son destin, c'est-à-dire à attendre le *aada* tout en conservant sa virginité.

Dans cette optique, sa famille doit, entre autres choses, assurer sa pleine éducation. Celle-ci vise surtout à l'épargner contre toute tentative de fréquenter les milieux masculins au risque de sombrer dans des relations amoureuses ou sexuelles. Dans le cas contraire, ce serait une offense à sa famille. D'ailleurs, comme nous l'avons précédemment étudié, une fille se marie en fonction de son éducation, de l'appartenance sociale de sa famille, surtout en préservant son corps et sa virginité.

Aux Comores, l'éducation sexuelle fait partie des sujets tabous pour des raisons surtout religieuses. Mais lorsqu'il s'agit d'éduquer la fille aînée pour l'épargner des dérives des relations amoureuses avant le mariage, elle est toujours la bienvenue. Une des personnes que nous avons enquêtée et qui a voulu rester dans l'anonymat nous a dit qu'elle a reçu ce genre d'éducation dès l'âge de huit ans.

Cette éducation visait globalement à lui interdire toute relation sexuelle, car selon elle, faire l'amour avant le grand mariage est un déshonneur pour la famille.

Du coup, l'éducation que les parents grande-comoriens donnent à leurs filles aînées consiste à leur interdire les relations amoureuses avant le grand mariage.

De plus, la virginité est importante, non seulement pour la famille, mais elle a aussi une valeur particulière pour le mari. Elle permet à ce dernier d'avoir un lien fort de confiance avec sa femme. Autrement dit, si la femme mariée n'est plus vierge, elle n'est alors pas digne de confiance. Cela montre que la virginité est le garant de la confiance pour la femme.

Par ailleurs, la virginité de la mariée est un facteur d'harmonie sur le plan sentimental. Cela veut tout simplement dire qu'une femme vierge pérennise et préserve sa relation avec son mari. Elle est de ce fait en sécurité. Elle acquiert également sa liberté, car son mari a totalement confiance en elle. La liberté que nous évoquons ici est justement celle qui est liée à la confiance, car la virginité symbolise en somme l'honnêteté de la mariée après tant d'années d'abstinence.

Enfin, compte tenu des différentes significations auxquelles elle renvoie la virginité, elle est en un mot l'image de la femme. Ainsi, une femme qui a su garder sa virginité devient l'exemple type de toutes les filles dans le village. Elle est le modèle à suivre et constitue la figure emblématique dont la société doit s'inspirer.

Dans ce même ordre d'idées, lorsqu'on constate que la mariée est vierge, une petite cérémonie est organisée en sa faveur. En effet, le mari laisse exprès une petite frange de tissu blanc dans leur lit. Au moment où ils font l'amour, le sang de

la défloraison coule et tâche le tissu ; ce dernier servira, le lendemain, de preuve de la virginité de la femme.

De très bon matin, le mari amène ce morceau de tissu à sa famille et annonce la nouvelle. Immédiatement, sa sœur et sa mère, ainsi que les femmes de son groupe traditionnel, parfois accompagnées de leurs voisines, amènent une somme d'argent et des pièces d'or en se rendant à la maison nuptiale. La sœur du marié octroie des plaques et des bijoux d'or à la mariée. Tout cela montre le respect ainsi que la confiance que la femme a su leur accorder.

Cette officialisation de l'union du couple s'étale entre le troisième et le sixième jour après l'entrée solennelle du marié à la maison nuptiale. Les activités quotidiennes à savoir les repas organisés sont assurées en permanence jusqu'au neuvième jour au cours duquel il va y avoir une autre prestation : le *ntswashenda*.

IV°-NTSWASHENDA

Etymologiquement, le mot *ntswashenda* est formé à partir de deux mots : « *ntsiho* » qui veut dire « jour » d'une part, et « *shenda* » qui signifie « neuf » d'autre part. En d'autres termes, ce mot signifie le neuvième jour après l'entrée solennelle du marié à la maison nuptiale.

En effet, le neuvième jour fait surtout allusion aux différentes activités qui se sont déroulées à la maison nuptiale jusqu'au dimanche suivant. Il va mettre fin aux étapes suivies durant les deux dernières semaines qui l'ont précédé.

En fait, le mari arrive au terme des différentes sortes des cadeaux qu'il a offerts. Cette fois-ci, comme c'est la fin du *aada*, les cadeaux sont destinés en particulier à la mère de la mariée, à son père, ainsi qu'à la mariée elle-même. Ces cadeaux sont constitués surtout de différentes sortes d'articles et de tissus. A ce propos, CHOUZOUR a écrit : « *Au neuvième jour, une autre dotation est portée chez la jeune épouse. Elle consiste à fournir à cette dernière, à sa mère et à son père toute une série de présents comprenant des tissus, des chaussures, des nécessaires de toilettes, adaptés à chacun. Pour l'épouse, ce sera une cinquantaine, voire une centaine d'étoffes, de lingerie, des produits de beauté (savon, rouge à*

lèvres, vernis, talc, brosses à dents, dentifrices, etc.). Pour le père, ce seront des chaussures de cérémonies, des tissus pour la confection des nkandu, des bonnets (kofia) et même des pagnes.... A la belle-mère sont réservés des tissus prestigieux (sahare, subaiya, mikumiya hariri). Ce sont ces vêtements qu'elle peut désormais arborer dans les cérémonies coutumières et traditionnelles »¹.

En outre, une fois que tous ces biens sont arrivés à la maison nuptiale, un mandataire de la famille fait un discours de fin du *aada*. Il reçoit des billets d'argent, parfois des pièces d'or, à titre de récompense pour son éloquence. Il remet ensuite une somme d'argent dans une enveloppe qui doit faire l'objet d'un décompte public, car cela permet d'éviter les erreurs et la méfiance du public en ce qui concerne le montant indiqué. Après cela, une courte prière est prononcée et quelques minutes après, la foule se disperse.

C'est ainsi que s'achève véritablement le grand mariage Grande-Comoriens de Foubouni. Ainsi, le couple a réalisé le rêve de toute une vie pendant plusieurs décennies. Le marié devient *m drumdzima* (notable). Il n'est plus un *mnamdji* (enfant du village). Autrement-dit, c'est grâce au grand-mariage qu'il acquiert le statut d'adulte et qu'à partir de ce moment, il est autorisé à prendre la parole dans les places publiques, donc dans la société.

Cependant, pour accéder à la classe des *nfukarahanda* (les sept premiers), il doit accomplir une autre prestation appelée *maliho*.

VII°-MALIHO

En fait, le *Maliho* n'est pas forcément obligatoire dans le *aada*. En d'autres termes, c'est une étape facultative qui dépend à la fois des moyens du marié, ainsi que de ses ambitions. Cette étape dépend de la seule volonté du marié qui peut ne pas le faire.

Force est de constater que s'il réalise le *maliho*, le marié est classé parmi les sept premiers notables de la ville même s'ils sont plus de sept personnes.

¹ Sultan CHOUZOUR : *Le pouvoir de l'honneur, organisation sociale à Ngazidja (Grande-Comore)*. Page 193.

L'important est de comprendre qu'à partir du moment où il l'a réalisé, il figure parmi les notables hautement respectés dans la ville.

S'agissant du *maliho* proprement-dit, le marié met à la disposition du groupe traditionnel de son beau-père un bœuf accompagné d'argent liquide d'une valeur de 500 à 1.000.000 de francs comoriens.

Après cela, il devient un notable gradé puisqu'il a fait le *maliho*. Ainsi, s'achèvent toutes les étapes du mariage coutumier que les Grand-Comoriens appellent *aada*.

De nos jours, le grand mariage devient une question essentielle dans la société grande comorienne surtout à Foubouni où existe une opposition entre les traditionalistes et les conservateurs.

TROISIEME PARTIE
ESSAI D'INTERPRETATION
PHILOSOPHIQUE

CHAPITRE I – CONFLIT ENTRE TRADITIONNALISTES ET PROGRESSISTES

I°-LES TRADITIONNALISTES

Certes, l'usage du mot « traditionalistes » renvoie plus à l'idée d'une doctrine, à une certaine idéologie qu'à un simple emploi du concept. Ce qui est d'autant plus normal puisqu'il s'agit ici de désigner toutes les personnes qui s'attachent fermement à la tradition. En d'autres termes, par rapport au grand mariage, les traditionalistes sont ceux qui s'appliquent à respecter la coutume, voire à y ajouter certaines étapes s'il le faut, et à la garder telle qu'elle leur a été laissée par les ancêtres.

Dans cette perspective, nous pouvons comprendre qu'ils n'ont pas à retrancher les étapes, ni à la modifier dans ce sens où cela consisterait à les restreindre. De ce fait, le traditionaliste peut également être défini comme celui qui conserve la tradition et la coutume. D'où l'application à son égard du concept de conservateur.

Selon les conservateurs, il faut sauvegarder la coutume parce qu'elle constitue leur propre identité. Autrement-dit, le Grande-Comorien en particulier, d'ailleurs comme le Comorien en général, se distingue des autres sociétés par le *aada*. C'est un système de valeurs accepté, choisi par les Comoriens. C'est la raison pour laquelle il leur revient de plein droit de conserver de manière intacte.

De plus, cette coutume a vu le jour lorsque les Comoriens vivaient sous l'occupation et la domination des Français. En clair, c'est surtout au cours de l'époque coloniale qu'elle s'est miraculeusement développée. Elle a permis aux Comoriens occupés, dominés, exploités et maltraités par les colons de réinventer quelques repères leur permettant de souffler face à leur triste sort.

Les érudits de l'histoire affirment que c'est pendant la fin du XIXe, et le début du XXe siècle que les Comores ont été colonisées par les Français. Ainsi, les colons, qui occupaient les terrains agricoles, levaient l'impôt, se trouvaient face à un peuple qui malgré sa souffrance, continue à trouver la joie de vivre grâce à ses valeurs socio-traditionnelles. A ce propos, Saïd Abdourahim écrit : « *impuissants devant la force militaire des Français, les Comoriens se résignèrent bon gré malgré à leur sort. Ecartés des affaires du pays, ils se replièrent sur leurs traditions en les renforçant en signe de prestation* »¹.

A travers cette réflexion nous comprenons bien combien le *aada* a joué un rôle central dans la vie des Comoriens. Il a permis à ces derniers de s'unir pour faire face aux colons. En d'autres termes, la coutume a uni les Comoriens, une unité nécessaire qui a, à son tour, ouvert la voie à la déstabilisation du système colonial, car les colons avaient tout naturellement comme devise : « diviser pour mieux régner ».

Or, le grand mariage visait la procédure inverse, il consistait à unir et à consolider la solidarité de tous les Comoriens face aux Blancs colonisateurs.

Par ailleurs, l'idée de conserver le *aada* tel qu'il a été célébré par les anciens n'a pas ses origines dans le simple fait historique. Elle a une nature purement organisationnelle et sociale. Autrement-dit, les conservateurs refusent

¹ Saïd ABDOURAHIM, *Mariage à Ngazidja, fondement d'un pouvoir*, pages 163-164.

d'effacer leurs dettes à l'égard des réformateurs. Le *aada* tel que nous l'avions défini au départ est avant tout une question de remboursement de dette déjà contractée. La structure sociale comorienne en général et grande-comorienne en particulier, fait que dans le cadre de son insertion sociale, l'individu se trouve endetté par ci et par là. C'est la raison pour laquelle, il doit coûte que coûte faire le *aada* afin de rembourser ses dettes. C'est ce qu'à bien vu Saïd Abdourahim qui écrit : « *C'est pourquoi à Ngazidja [la Grande-Comore] on dit « se marier selon le aada, c'est payer sa dette envers la société (Houlola he aada, ouлива deni) »*¹.

Mais le grand mariage n'était pas, ce n'est pas que cela. Toujours en rapport avec le milieu naturel et les contraintes économiques, cette institution constituait un énorme potentiel de solidarité au service de l'individu et de la société. C'est ce que disait pertinemment DAMIR Ben Ali qui écrit que les cérémonies du grand mariage : « *étaient conçues à l'origine pour alléger la charge des familles par le travail fourni par les membres des associations coutumières et pour préparer les conditions d'existence, les meilleures possibles pour le ménage »*².

Aujourd'hui, on peut remarquer que la plupart des étapes ou des rites du grand mariage revêtent un caractère ou un aspect économique. Ce qui, d'une certaine manière, vide le sens et le contenu du *aada*. Par exemple, nous ne sommes pas sans le savoir que dans l'ancien temps, les travaux de champ étaient assurés par les membres des familles liés par le grand mariage. Autrement-dit, le père de la future mariée et les membres de sa famille doivent porter leur soutien à leur beau gendre.

Cependant, cela n'a pas empêché la société moderne de vider le *aada* de son sens et de son contenu pour ne le revêtir que d'une dimension purement et simplement économique.

Au-delà de ces réflexions qui essaient de découvrir les ressorts les plus profonds qui sous-entendent cette institution, qu'est la coutume comorienne, on peut avancer sans grand risque de se tromper que celle-ci est aussi et avant tout

¹ Saïd ABDOURAHIM, *Mariage à Ngazidja, fondement d'un pouvoir*, pages 218-219.

² Damir BEN ALI, 1977.

l'expression d'un idéal de vie fondé sur la convivialité, la fête, la joie de vivre et repose sur le sens de l'honneur et que rien en doit entacher. C'est la vivante expression d'une philosophie de générosité, d'hospitalité et d'empathie, et pour laquelle la vraie et la seule richesse, c'est la richesse partagée. Et dans le même sens, Eugène Régis MANGALAZA écrit qu' : « *une société se distingue des autres non pas tant par le mécanisme du cumul des signes, réels ou symboliques, de la course à la différence, mais surtout dans la manière de les gérer collectivement* »¹. C'est une conclusion que tous les Grande-Comoriens ne sont pas loin de partager.

Encore faudra-t-il insister sur le fait que le symbole direct du *aada* c'est l'honneur. Ce dernier permet à tout individu ayant réalisé le *aada* d'accéder à un statut d'égalité à un même rang socio-traditionnel que ses prédécesseurs, ainsi que ses successeurs. Autrement-dit, le *aada* établit l'égalité sur le plan traditionnel, car après tout, l'individu aura réalisé son désir, ou d'une certaine manière, son bonheur tant attendu, après tant d'années d'efforts et de patiences.

Pour mieux comprendre la position des traditionalistes, nous avons jugé utile de rapporter dans le présent travail une des enquêtes que nous avons effectuées sur terrain :

Enquête faite le 02/05/08 à Foubouni chez Madame MSINGANI Hadia, mère de famille (3 fils), femme mariée selon la coutume, partisane des conservatrices.

Question : Pourquoi vous faites partie de ceux ou celles qui soutiennent les *Anti-Katiba* ?

Réponse : Mes parents, en particulier ma mère est *Anti-Katiba*, alors je suis obligée d'être *Anti-Katiba*. Autrement dit, la tradition veut que je ne m'oppose pas à ma mère. Le respect de nos parents est important, c'est la raison pour laquelle je soutiens leurs opinions traditionnelles.

Question : Que signifie exactement le mot *anti-Katiba* et quels sont ses objectifs ?

¹ Eugène Régis MANGALAZA, Colloque international : Famille et parentalité rôles et fonctions 16, 17, 18 Novembre 2005, page 10.

Réponse : L'expression *Anti-Katiba* regroupe toutes les personnes qui ne souhaitent pas réduire le *aada*. Elles ne veulent pas réduire les étapes du *aada*, ni même le déminuer en terme de coût financier. Elles souhaitent, contrairement aux aspiraitons du *Katiba*, le célébrer tel qu'il a été célébré par les Anciens. La tradition est vivante lorsqu'on imite les ancêtres.

Question : Ne serait-il pas mieux de réduire les étapes du *aada* pour pouvoir alléger les charges financières au niveau des familles ?

Réponses : Il ne s'agit pas de supprimer les étapes du *aada* pour pouvoir l'alléger. Au contraire, l'esprit des *Anti-Katiba* veut que l'on conserve toutes les étapes, en réduisant leur coût en teme financier. En d'autres termes, la réduction du *aada* doit se faire au niveau des montants attribués à chaque étape et non réduire les étapes. Le *aada* se fait toujours en fonction des moyens financiers de chaque couple, de chaque personne et de chaque famille.

Question : Quelle signification attribuez-vous à l'actuel conflit portant sur la tradition, et opposant *Katiba* et *Anti-Katiba* ?

Réponse : Je pense que ce conflit a eu pour conséquence la division de la ville de Foubouni. Cela est déplorable, car avant, la ville était solidaire, unie ; ce qui n'est pas le cas en ce moment-ci. Par exemple, auparavant, les membres de la ville étaient unis par l'amitié car ils partageaient le même espace vital. Avec l'arrivée du *Katiba*, ils sont totalement séparés parce qu'ils ne partagent plus les mêmes opinions traditionnelles et coutumières. Le *Katiba* va parfois jusqu'à diviser des familles entières.

En plus, on nous a toujours dit que la réduction du *aada* permettrait de développer la ville, ce qui n'est pas le cas depuis qu'on a appliqué le *katiba*. Il était question de réduire les coûts financiers et les étapes *aada*, mais on n'a jamais pensé au développement de la ville. Nous avons pensé que lorsqu'on a parlé du développement de la ville, il allait y avoir octroi de fonds qui lui serait destiné à chaque célébration, ce qui est tout à fait le contraire par rapport aux promesses qu'on nous a donné. En un mot, la réduction du *aada* permet simplement de le réaliser et non de penser au développement de la ville de Foubouni.

Question : Quels sont les solutions et conseils que nous aimeriez donner aux jeunes face à cette tradition qui est en pleine mutation, dans un monde tourné beaucoup plus vers l'économie ?

Réponse : Certes, il est clair que certaines étapes doivent être supprimées et d'autres allégées en termes de coût financier, car à quoi bon dépenser 10.000.000 RMF dans une étape que l'on peut réaliser avec 1 à 2.000.000 KMF au maximum.

Nous invitons enfin les partisans de chaque tendance à ne plus refuser de participer à la célébration du *aada* de l'une ou l'autre tendance, car après tout, nous sommes tous des Foubouniens.

II.1°-LE GRAND MARIAGE COMME DESIR OU BONHEUR

Appliquer le rite du grand mariage aux notions de désir et de bonheur, c'est avant tout tenter d'interpréter la mentalité grande-comorienne. Autrement-dit, ces deux notions nous permettront de mieux appréhender le rythme de vie des Grande-comoriens, car si on l'analyse un peu plus en profondeur, nous remarquerons que l'individu vit et ne vit que pour/et par le grand mariage. C'est la raison pour laquelle nous tenons à expliquer ce rite comme désir dans un premier temps, et dans un second comme bonheur. Nous constatons que le *aada* fait le bonheur du citoyen grande-comorien.

En effet, le désir est la recherche d'un objet que l'on imagine ou que l'on sait être source de satisfaction. Dans ce sens, le désir est donc accompagné d'une souffrance, d'un sentiment de manque ou de privation. C'est ce que l'on retrouve chez les Comoriens en général, et les Grande-Comoriens en particulier, à travers le grand mariage.

En fait, tout Grande-Comorien normalement constitué, ayant atteint l'âge normal et disposant des facultés de réfléchir, pense au grand mariage. Il pense y adhérer ou le réfuter, ce qui n'est pas fréquent. C'est dans cette optique que nous pouvons dire que le grand mariage devient un désir, ou mieux encore un objet du désir.

Comme le Grande-Comorien vit et évolue dans une société où le rythme de vie est animé par le *aada*, il accepte alors d'évoluer au sein de ces valeurs en particulier ce rite. Ainsi, les personnes âgées, les jeunes et les plus jeunes sont imbibés dans cette culture volontairement acceptée.

Par exemple, l'enfant du village désire faire le *aada* parce qu'il a vu un autre enfant du village comme lui le réaliser. Autrement-dit, son seul désir c'est d'effectuer le grand-mariage comme l'autre.

Mais paradoxalement, au moment de la réalisation, « l'enfant du village » ne ressent pas uniquement le besoin d'un simple accomplissement de ce rite, il veut le réaliser pourqu'il soit lui-même désiré par les autres. Il y a un rapport entre le désir et le désir de l'autre. En d'autres termes, cette situation est comparable à celle de la psychanalyse moderne qui démontre quelque chose d'essentielle : nous désirons ce que l'autre désire et son désir, du coup, devient désirable.

Tout cela vise justement à démontrer les deux acceptions du désir : d'abord comme manque, ensuite comme production. Cela veut dire qu'il est à la fois destructeur et nous permet de prendre des initiatives, le désir s'explique comme puissance de rêve et d'action, d'amour et de haine, de négation et de transformation.

Et par rapport au concept du grand mariage, l'idée du désir qui nous interpelle, c'est surtout celle qui est liée à la transformation. En effet, chaque (tout) grande-comorien rêve d'être un homme complet. Son désir, c'est de faire le *aada*. Et celui qui désire, finit systématiquement par désirer à la fois les autres, ainsi que sa réalisation. En d'autres termes, l'individu souhaite faire comme les autres, mais aussi ce que ces derniers ait réalisé.

Finalement, lorsqu'il aura pris conscience de sa subjectivité à travers des autres, il souhaiterait se définir lui-même. Autrement-dit, l'image qu'il a des autres, lui permet de se redéfinir lui-même en tant qu'individu, objet du regard des autres. Cela veut dire que l'homme va chercher à être désirable au regard des autres, et du reste de ses semblables. Par exemple, à travers le *aada*, l'individu cessera d'imiter simplement ce qu'ont fait les autres, il fera en sorte que ses successeurs cherchent à l'imiter. En clair, celui qui s'intéresse au *aada* ne se contente pas uniquement d'une

simple imitation rituelle des autres, mais plutôt, vise une célébration traditionnelle et collective qui, va faire ressortir quelque chose d'originale. C'est cette nouveauté attribuée au grand mariage par le couple qui retrace leur singularité.

Du coup, au vue de ces analyses, nous comprenons combien le grand mariage comorien et grand-comorien nous interpelle à réfléchir sur cette notion du désir. C'est un désir qui, à son tour, soulève bien-entendu la notion du paraître, du semble être ...

En effet, celui qui réalise le grand mariage ne peut en aucun cas devenir désirable ou objet de désir aux yeux des autres, s'il ne fait pas usage du paraître. Le paraître tel que nous l'apercevons, c'est le fait de faire croire aux autres ce qu'objectivement nous ne sommes pas. En effet compte tenu de la complexité des étapes du grand mariage, il est indéniable que c'est un rite qui demande beaucoup de moyens matériels, mais surtout financiers. c'est la raison pour laquelle la personne qui fait le *aada* apparaît aux yeux de ses concitoyens comme une personne très riche alors qu'en réalité elle est pauvre. En clair la personne qui fait le *aada* généralement soutenue par les autres membres de sa famille qui vivent à l'étranger. Il est très rare que ceux qui font le grand mariage réside aux Comores. Ils ont émigré en France où réside une part très importante de la diaspora comorienne. Ainsi, avec leurs devises étrangères, ils peuvent aisément prendre en charge le déroulement du mariage coutumier.

Bref, les hommes qui font le *aada* et résident aux Comores sans faire appel à l'aide de ceux qui vivent en France sont peu nombreux. les comoriens préfèrent aller vivre en France dans des conditions précaires et généralement épouvantable, juste pour pouvoir réaliser le *aada*, ils savent avant tout que c'est le *aada* qui leur procure honneur, respect et bonheur.

Puisque nous arrivons au concept du bonheur, celui-ci doit retenir notre attention, en ce sens qu'il est l'un des maîtres mots de notre réflexion.

En fait, le bonheur est une aspiration commune à tous. Ainsi, le bonheur est souvent défini par opposition au plaisir ou à la joie, en ce sens qu'il est avant tout un état durable de satisfaction. Par conséquent, le bonheur peut difficilement faire

l'objet d'une définition universelle, c'est-à-dire valable pour tout être raisonnable, dans la mesure où il comporte des éléments empiriques liés à la subjectivité et à la sensibilité de chacun. Le bonheur n'est-il pas alors, selon l'expression de KANT, « un idéal, non de la raison, mais de l'imagination ». (*Fondement de la métaphysique des mœurs*).

A partir de cette définition de KANT, nous pouvons tenter un parallèle au sujet du concept lui-même, à travers la perception du grand mariage selon la mentalité grande-Comorienne. Le bonheur du Grande-Comorien ne se situe pas dans sa richesse matérielle, dans l'importance de son épargne, il est plutôt dans l'acte même de se marier selon les exigences coutumières.

Pire encore, même le statut d'intellectuel n'a pas d'influence sur la société comorienne. Seules les réalisations coutumières comptent aux Comores. C'est d'ailleurs cette attitude qui nourrit les multiples interrogations de MOHAMED Toihiri dans son roman intitulé le *KAFIR du KARTHALA*, « *Qu'avait-il encore à prouver aux yeux de la société ? N'était-il pas parmi les premiers vrais médecins comoriens issus des meilleures universités occidentales ? N'était-il pas l'un des hommes les plus écoutés du pays ? N'avait-il pas une grande maison et une voiture ?* »¹.

Face à cette problématique, c'est ABDALLAH Abdou dans son mémoire de Maîtrise qui apporte des éléments de réponses qui nous paraissent intéressants. Selon lui : « *Hélas les diplômés, l'intégrité professionnelle et les biens ne suffisent pas à propulser l'individu au sommet de l'échelle sociale... Certaines sociétés peuvent avoir pour valeur la liberté, l'argent, le respect, etc. Aux Comores, ce ne sont pas les connaissances scolaires ou l'argent qui procurent à l'individu cet honneur mais – l'accomplissement d'œuvres traditionnelles et religieuses. La société accorde ainsi beaucoup d'importance aux hommes religieux et aux personnes ayant accompli leur devoirs traditionnels* »².

¹ Toihiri MOHAMED, *Le Kafir du Karthala*, page 80.

² Abdou ABDALLAH, *Mémoire de maîtrise : L'intellectuel face à la société et à la politique dans le kafir du Karthala*, page 14.

Sans aucun doute, ABDALLAH insiste davantage sur « l'honneur social », mais aux Comores comme à la Grande-Comore, le bonheur de la société, ainsi que celle de la famille, et celui de l'individu, est accessible à partir du grand mariage ; Ce dernier procure la joie, le respect, la considération et l'estime sur le plan social. En somme, c'est à partir de ce rite que l'individu arrive à affirmer son identité au sein de cette société.

I-2°.LE GRAND MARIAGE COMME AFFIRMATION D'UNE IDENTITE

Traiter la question de l'identité à travers le grand mariage c'est trouver à partir de ce rite ses traits spécifiques. Cela nous conduira logiquement à mettre en exergue la culture comorienne en général et ses particularités ; car par le mot culture, on désigne tous les modes collectifs d'existence d'une société quelconque. Dès lors, on peut comprendre la culture comme l'ensemble des coutumes et des mœurs d'une société donnée. En d'autres termes, la culture est une manière collective qui se ramène à la vie d'une société, en tenant compte des valeurs qu'elle respecte ou à laquelle elle s'attache.

Aux Comores, la société s'identifie à partir du *aada* ; car, malgré ses particularités au niveau de chaque île, se pratique dans tout l'archipel. L'individu ne trouve donc sa dignité qu'à partir du moment où il réalise ce mariage coutumier. La dignité est synonyme d'appartenance à un groupe d'individus. C'est un sentiment d'appartenance à une communauté humaine bien déterminée dont nous acceptons à la fois les exigences, ainsi que les valeurs.

Cela est surtout perceptible à travers la manière comorienne de célébrer leur mariage. Cette pratique nous permet de définir les enjeux de la culture comorienne qui puise ses sources à partir de ce rite. Ainsi, par le *aada*, l'amour du prochain, la sociabilité, la solidarité et l'entraide, ainsi que l'assistantat entre Comoriens se concrétisent.

A la Grande-Comore, cette identité est beaucoup plus significative, car les grande-Comoriens sont attachés au mariage coutumier. On dit souvent aux

Comores : « *Mgazidja mdru kamtsaha hindru yeka tsi aada* ». Littéralement, cela signifie : on ne demande autre chose à un grande-Comorien que le *aada* (Grand mariage). Cela reflète l'éthique Grande-Comorienne en ce sens que le *Mgazidja* n'est digne de ce nom qu'après avoir accompli ce rite.

Par exemple, à Foubouni, l'individu n'a de valeur surtout de personnalité que lorsqu'il réalise le grand mariage. En faisant le grand mariage, on devient quelqu'un et donc une personne. Parfois, dans les disputes entre les jeunes ou entre les familles, les antagonistes se rappellent leurs familles, ainsi que leurs réalisations. Ces dernières portent en particulier sur le *aada*, le nombre de personnes qui l'ont réalisé dans la famille. S'il s'avère que l'un d'eux compte moins d'hommes complets, il est alors vaincu. Le vainqueur à l'issue de la dispute, c'est celui qui a le plus de familles ayant réalisé le *aada*.

Du point de vue social, c'est le *aada* qui permet à l'individu de se créer respectablement sa place, car pour prendre part aux activités de la cité, tout le monde doit coûte que coûte le réaliser.

Il y a d'ailleurs une hiérarchie rigoureuse à la Grande-Comore quant à la manière de s'asseoir ou de prendre part à une cérémonie. Au devant ou dans les meilleures places, on installe les hommes complets, ensuite les religieux et enfin le reste, le public. Tout cela pour montrer qu'un homme complet est toujours supérieur au reste des autres hommes. Il est celui qui est destiné à accepter le premier rang. De ce fait, l'homme complet est jugé mature, responsable, par le seul fait qu'il a accompli le *aada*, même s'il n'a jamais fréquenté l'école.

II°-LES PROGRESSISTES

Nous entendons par « progressistes » toutes personnes qui ont voulu d'une manière ou d'une autre, réformer le *aada*. Elles sont donc des réformateurs, en ce sens qu'elles avaient pour intention d'adapter le grand mariage aux réalités actuelles. Ces réalités sont liées à la vie quotidienne. C'est pourquoi ces personnes auront en général deux options, soit de supprimer certaines étapes, soit de réduire le coût financier de chacune d'elles.

Ainsi, aux yeux des tenants de l'orthodoxie coutumière, les progressistes sont des réactionnaires, des contestataires qui souhaitent la suppression pure et simple de la coutume. Ce qui n'est pas du tout leur intention puisqu'ils veulent simplement adapter cette tradition à la vie et aux conditions d'existence de tout Grande-Comorien.

En effet, si le *aada* est perçu comme le reflet de l'identité, de la culture dont la plupart des Comoriens en sont fiers, d'aucun conteste la raison d'être de cette coutume pour diverses raisons. D'abord par sa cherté, ensuite la longue durée ainsi que les énormes dépenses qu'elle entraîne dans le processus de sa réalisation. C'est le cas du *djaliko* qui est critiqué parce qu'il a lieu deux fois pendant le mariage coutumier. Il a lieu au cours du *Zindru*, ensuite le vendredi qui précède l'entrée solennelle du marié dans la maison nuptiale. Comme cette étape se répète, elle est jugée trop abusive parce qu'on peut la réaliser en une seule fois.

De plus, au cours du *djaliko* de jeunes garçons qui n'appartiennent pas au rang des hommes complets, ni aux enfants du village, se mettent à critiquer délibérément le *boina haroussi*, sans la moindre peur d'une sanction coutumière, alors que la classe traditionnelle aurait pu agir dans ce sens. Les humiliations infligeaient au marié dans des chansons organisées par ces jeunes montrent d'ores et déjà les défaillances du système traditionnel dû à son impuissance face à de tels agissements.

Mais la réforme comme vision des progressistes a une histoire dans le *aada* de la Grande-Comore. L'histoire de la réforme a débuté à Moroni (Capitale administrative de l'Union des Comores) dans les années 50, elle a été initiée par de nombreuses personnalités ; on peut citer l'exemple de Saïd Tourki. La population de cette ville s'est surtout engagée à réduire le coût du grand mariage. L'engagement de respecter scrupuleusement les décisions arrêtées fut scellé par un serment sur le *Coran (hitima)*, cela montre bien l'âpreté des débats ; ce qui n'est pas étonnant quand on connaît la force et la prégnance de la coutume dans la société de la Grande-Comore.

Précisions que le serment sur le *Coran* est une procédure utilisée chaque fois qu'une décision arrêtée par la communauté n'a pas recueilli l'adhésion unanime de tous les membres. C'est un meilleur moyen pour faire respecter la règle de la majorité. Le recours à ce dispositif signifie donc toujours l'existence d'une crise grave, du moins de dimensions tenaces comme c'était le cas en ce moment là.

Quant à cette réforme de Moroni dans les années 50 qui visait la réduction du *aada* en termes de coût financier, CHOUZOUR écrivait : « *Auparavant, l'occasion des Zindru, le fiancé devait envoyer à sa promise 500.000 FC. En retour, il recevait 30 complet-vestons, 30 paires de chaussures de cérémonie, 30 kofia (bonnet brodés) et toutes sortes de produits de toilettes. Avec la réforme, le fiancé est tenu de ne pas dépasser 300.000 FC, et la contrepartie exigible ne peut dépasser 10 bonnets brodés (kofia), 10 paires de chaussures plus les produits de toilettes* »¹.

Cette réflexion est importante en ce sens qu'elle établit clairement la vision de la réforme. Cette vision a pour objectif de réduire trois fois moins les dépenses du *aada* par rapport à la période d'avant réforme. Cela montre que c'est le coût financier que l'on veut réduire et non l'importance de la coutume elle-même.

Mais dans un deuxième, les réformistes cherchent à supprimer certaines étapes jugées coûteuses et anodines. A ce propos, CHOUZOUR écrit : « *Quant aux prestations purement et simplement supprimées, nous citerons, à titre d'illustration le dorosso, cadeaux que devaient se faire réciproquement les fiancés à l'occasion des deux grandes fêtes islamiques, l'Aïd el Kabir, l'Aïd el Saghir, et à l'occasion de l'établissement des fiançailles* »².

Il y a eu également Mitsudjé, chef-lieu de la région de Hambuu. Cette ville a suivi l'exemple de Moroni par l'intermédiaire de certaines personnalités telles que Mzé Aliamani, Mzé Abdallah Boina etc. Soulignons tout d'abord que ces personnes appartiennent à la notabilité, ils ont compris l'urgence et la nécessité de réformer le *aada*.

¹ Sultan CHOUZOUR, *Le pouvoir de l'honneur : une organisation sociale à Ngazidja (la Grande-Comore)*, page 205.

² Sultan CHOUZOUR, *Op. Cit.*, p. 206.

Leur critique était surtout basée sur la prééminence reconnue à 2 ou 3 lignages par la localité, alors que pour les réformateurs de cette ville, l'honneur ne devrait pas appartenir à ces lignages, mais plutôt aux familles concernées par la célébration du *aada*.

En plus de leur critique portant sur la hiérarchie coutumière ces mêmes réformateurs voulaient encourager la scolarisation de leurs enfants, et améliorer les conditions d'existence de la population. Or, les prestations et les contre-prestations liées au mariage coutumier constituent une véritable pierre d'achoppement pour parvenir à ces objectifs. D'où la nécessité d'une profonde réforme et modernisation du *aada*.

Ainsi, au fil du temps, le grand mariage se trouve exposé à de nombreux mouvements de contestations et de réformes, mais cette fois-ci de la part des jeunes. C'est le cas des mouvements associatifs contre les traditions : l'A.J.C. (Association de la Jeunesse Comorienne) créées à Moroni au cours de la même période, c'est-à-dire dans les années 50.

Ces mouvements ont été largement dominés par des jeunes ayant effectué leurs études à Madagascar à Antananarivo (Lycée Galliéni). Leurs représentants sont Saïd Ali Tourki, Mouzaïr Abdallah, Ali Mroudjaé, Saïd Bacar, Saïd Tourki, Ali Soilihi (ex-président de la République Islamique des Comores de 1975 à 1978, assassiné par des mercenaires français), Saïd Ali Kemal, pour ne citer que ceux-là.

Ces jeunes critiquaient surtout le comportement qu'imposait cette tradition, notamment aux femmes. C'est ainsi qu'étaient mis en cause la « réclusion » des jeunes filles, leur non-scolarisation, leur mariage arrangé avec des vieillards, leur condamnation aux travaux domestiques à perpétuité...

Tous les moyens d'information disponibles et possibles furent alors mis en œuvre dans un climat de grande passion. En plus de la chanson, véhicule traditionnel de la communication sociale, d'autres techniques furent développées, notamment la presse écrite, mais surtout le théâtre qui s'est révélé être un puissant facteur de sensibilisation et de mobilisation.

Mais il faut convenir que l'impact immédiat de ce grand déploiement d'activités très limité. D'abord, parce que l'association n'était véritablement active que durant les grandes vacances scolaires, ensuite, parce qu'en matière de réforme de la coutume, toute action qui veut marginaliser les grands notables, perçus comme ennemis du changement, est vouée à l'échec. Et enfin, parce que le pouvoir politique, inquiet des orientations contestataires du mouvement, a décidé de le mettre hors la loi.

Ce vent de réformes qui avait pris naissance à Moroni tendait à se généraliser, opposant dans des débats virulents et passionnés, partisans et adversaires d'une application rénovée des pratiques coutumières. Des villes comme Mitsamihuli furent au bord de l'affrontement dans cette version insulaire militante qui a connu un certain succès a été composée pendant cette période. Elle devient le chant de ralliement des adversaires d'une coutume jugées aussi ruineuse qu'anachronique.

Mitsamihuli riwafiki	Mutsamihuli nous agréons
Ze fikira Zahe raisi	Les idées du Président
Kweli tsi ndrabo	En vérité, ce n'est pas faux
Naridjipuwe	Libérons-nous
Na hatwari Za udjinga	Des dangers de l'ignorance
Si rili amini	Nous avons prêté serment
Usafihi wa mapesa	Gaspillé de l'argent
Karina ufanya tsena	Nous le ferons plus
E ana yahatru	Notre coutume
Rwnde madjumba	Construire des maisons
Na matomobili ripashiyé	Et rouler en voiture.

Depuis les années 50, ces villes telles que Moroni, Mitsudjé et Mitsamihuli ont compris rapidement l'aspect ruineux et sclérose du *aada*, alors qu'il a fallu attendre jusqu'en 2004 pour que Foubouni, troisième ville grande-comorienne

après Moroni et Mitsamihuli, soit à la même longueur d'ongle que les autres. D'où la réforme du *aada* de Foubouni en 2004.

II.1°-FOUMBOUNI ET LA REFORME (LES PROGRESSISTES)

Les idées des modernes ou réformateurs sont accés sur deux centres d'intérêts : ils veulent d'abord réduire le *aada* en termes de coût financier lié à chaque étape. Ensuite ils entendent réduire les étapes jugées inutiles, mais qui ont été ajoutées au cours de ces dernières années.

Tout cela consiste à repenser la manière de réaliser le *aada*, sans perdre de vue la nécessité de l'adapter concrètement à la vie de tous les jours. En d'autres termes, les réformateurs de Foubouni essayent de réactualiser ce qu'à voulu faire la population de Mitsudjé depuis plus de 40 ans.

Mais pour bien comprendre le *aada* et la réforme prévue en 2004, nous allons essayer de traduire le contenu de « l'initiative consensuelle pour une réforme du grand mariage *Katiba lahe Anda ya Foubouni* ».

ANDA REFORME – FOUMBOUNI

CLASSIFICATION DES OBLIGATIONS COUTUMIERES

SUPPRIMEES – FACULTATIVES – CONSERVEES & REVISEES

SUPPRIMEES (47%)	FACULTATIVES (15%)	CONSERVEES & REACTUALISEES (38%)
A) OBLIGATIONS GENERALES		
Mtsambazo Mapessa (kotsa)		*Matsaza wo wisiko ye Mroum me
Mtouzi (kotsou Pvehwa, kotsou Pihwa)		ya djibou haroussi
Tchai ya Mmanga		*Mdzadze Mdzima ndo woulozo
Matchouzo ya (Foyer, Maratib)	*Mrogozi (shidiwantsi)	*Wadzadze wendji (gwa djo oloza
Zikorobwa	enveloppe 50 000f max	yeka moina ngue mdzima)
Madoroso ya Idi		
Saré za Wamanga		*Badiriyi ya anda ya Mwiz wa Foukaré ya
Magari ya Mapvahouwo wamanga		Mdro ya handisa anda haou yenda Dahoni
Sambi la Wamanga		
Hari ya Doroso za paoni na mapesa)	*Hari ya Mlele haou ya	
Wadzadzé wendj i holoza Moina Mdzima	Foulera	
Badiriyi ya Mwezi wa Tsano /Foukaré		
ya Mdro ya Tsou Handisa Anda		
Maliho		
B) MBAYINISHO NDOLA		
Henda Foyer		*Ndo Dahoni he Moina Mche
		maxim:2 boira + Pambo(500000f) / ziglgl(100000f)
C) KOMBE / BADIRIYI		
Mdji	*Mpatso ye Moina Mche	*Msi wa Mdji, *Mlaliko
Cherezo	wousiko we le Kombé	*Kombe (Hommes, Femmes)
Badiriyi (msomo) ya sachets na mapesa		*Badiriyi (Hommes, Femmes)
Karito (la Féléké)	*Lelemaman ya foyer	*Feleke (cf zindrou jour du Mahari)
D) ZINDROU		
Hishima	*Mpatso ye Moina Mme	*Mlaliko, *Tibou (Hommes, Femmes)
Matchouzo ya Djaliko /ya Foyer	wousiko we zindrou	*Vao la Djaliko, *Djaliko
Shilewo sha Bangweni		*Mwazo (Mahari), *Mahari
Karito la Tibou	*Lelemaman	*Shama she Moina Mshe we Moina Mme (Haradja ya Zindrou) (1) + *Feleke (ye Badiriyi)
		(1)= sabouni, matchouzo,djimbo
RAPPEL : YA PATSIWA DENE (itsoka yontsi) NEDE YA YILIPVE (Houssouswa ndé KOTSA)		
E) KARAMOU YA MBE		
Mbé ya Mapessa	*Mbe Nrarou (3) max	
Ouhoula Mtselé	*Mbambe /*Ntsogowa	
RAPPEL : YA PATSIWA DENE (itsoka yontsi) NEDE YA YILIPVE (Houssouswa ndé KOTSA)		
F) MDJIYO DAHONI		
Mlazo Dahoni		*Vao la Mdjiyo Dahoni, *Karamou ya
Karamou ya Tsoholé	*Sabouni ya Toirab	Mapesa, *Djossa Mindou, *Wanabeya
Foulé za Paha Mwazi		*Foule za Paha Mwazi za mapessa
Oumbiza/Kesso (ya oupissi)/Cinquera	*Madoubwisso	*Kesso (ya mapessa), *Moiza (Tsoichenda)
Ouhoula Djimbo la Oukoumbi	*Oukoumbi	*Tsoichenda, *Sambi,
RAPPEL : YA PATSIWA DENE (itsoka yontsi) NEDE YA YILIPVE (Houssouswa ndé KOTSA)		
G) WAFATI		
*Wossa		*Haradja zahe Mwossa
*Kesso/ *Tswachenda/ *Arbayini		Swadaka ya Mshiri (250 000f en moyenne)
RAPPEL : YA PATSIWA DENE (itsoka yontsi) NEDE YA YILIPVE (Houssouswa ndé KOTSA)		
H) NDOLA ZA OULAYA		
*Mahari ya Vili harmwa ye Zindrou		*Mahari ya Anda
(Baanda Houmbiziwa Oulaya Houtowa ye Mahari		
RAPPEL : YA PATSIWA DENE (itsoka yontsi) NEDE YA YILIPVE (Houssouswa ndé KOTSA)		
Interpretation ABDILLAN YOUSOUF.SAID FOUMBOUNI (Septembre 2004)		

EVALUATION DE LA REFORME

PHASE 1 (jusqu'avant fin 2005)

Les chiffres ci-après indiquent le MAXIMUM autorisé par la REFORME

INTITULE	LE GARÇON	LA FILLE	TOTAL
KOMBE	750000	3050000	3800000
Msi		150000	150000
Mlaliko (Shama,Mdji,Mba)	200000	100000	300000
Hommes		500000	500000
Femmes (beya,mraya,shama...)	550000	2300000	2850000
BADIRIYI	1200000	NEANT	1200000
Hommes	750000		750000
Femmes (mraya,midji,mba.)	450000		450000
ZINDROU	5400000	2375000	8075000
Mlaliko (shama...)	50000	25000	75000
Tibou - Hommes		350000	350000
Femmes (bea,mray,shma,mji)	300000	1350000	1650000
Djaliko	1000000	500000	1500000
Mwazo (wa Mahari)	250000		250000
Mahari (1500000), Vao (500000)	2000000		2300000
Femmes (Beya,Sambi...)	450000	50000	500000
Shama (sœur du garçon)	1350000	100000	1450000
Vao la Djaliko : = 1 Nkadou, 1 Koffia, 1 pira ya Makoshi (zidjo wou pvehwa ni mdzadze mdzima)			
Rappel : Mbé za Karam =facultatif. Maximum autorisé : 3 bovins (Kapvatsi Mbé ya mapesa), Kapvatsi mhoulou mtsélé			
MDJIYO DAHONI	7700000	3050000	10750000
Karam -Hommes		2000000	2000000
Femmes (Mraya,Midji)		1000000	1000000
Toirab	500000		500000
Djossa Mindou	5000000		5000000
Wanabeya	400000		400000
Kesso (Beya,Mraya,Shama)	500000		500000
Moizo (wa Tsoichenda)	250000		250000
Tsoichenda	1000000		1000000
Sambi	50000	50000	100000
Mbayinisho Ndola (ndo dahoni he Moina mche sha kapvatsi henda foyer)=2 boira +(500000f/ Pambo+100000f/ziglg)			
Vao la Mджиyo Dahoni (maximum) =1 (Dagla,Djoho, Boutchi), 4 (Djouba, Kandou, Koffia, paira za Makochi na Sandaleti), + Toilette (ya kiassi)			
Tsoichenda = Ngouo za Dibadji (bassi)+ Toilette (kiassi ya valise) + Dhahabou (ketsina kiassi)			
OUKOUMBI	800000	600000	1400000
RECAPITULATION			
KOMBE	750000	3050000	3800000
BADIRIYI	1200000		1200000
ZINDROU	5700000	2375000	8075000
MDJIYO DAHONI	7700000	3050000	10750000
OUKOUMBI	800000	600000	1400000
TOTAL	16150000	9075000	25225000
1) les chiffres ci-dessus représentent pour chaque poste (cérémonie) le maximum autorisé par la réforme			
autrement dit un chiffre moyennement réduit serait l'objectif BIENVENU du Katiba			
2) Doit être respectée la contribution communautaire destinée aux : Mosquée, Commune, A.P.F. (Mayendéléwo)			
Comité d'hygiène, Environnement, Terrain Basket, Garagi (Place publique), Foyer F.E.J.F. (Radio, Télévision, Bibliothèque...), Entretien			
Mosquée Vendredi ... Ce poste s'évalue à la somme de 250 000 F par Kombé, Badiriyi, Tibou, Djaliko (x1,5), Karam			
250 000 Francs par Moizo (Mpveho Mahari, Tsoichenda)			
Q : Ce qu'il faut à l'homme pour devenir "accomplir" (Mdrou Mdzima) par la voie de Ndola ?			
R : Celui-ci doit aux groupements coutumiers des hommes (Trenge, Mdji wa Liliano, Midji Djimla, contribution communautaire ...) une somme de 2 à 4 millions, (pour les 3 principales obligations : Badiriyi, Djaliko, Karam ya maba + Moizo)			
La durée varie d'une journée(quelques heures) à moins d'une semaine			
En clair, ce raccourci donne accès à la classe (de Notabilité) en moins d'une semaine avec moins de 4 Millions			
Interpretation ABDILLAN YOUSOUF.SAID FOUMBOUNI (version 18/09/04)			

BISMILA

INITIATIVE CONSENSUELLE POUR UNE REFORME DU GRAND MARIAGE

KATIBA LAHE ANDA YA FOUMBOUNI

Baandia miwonano mindji, na fikira zindji na hangaliya yéhéli yémidji hama ndassi yéda haroumwa zendrongowo piya (razamandéléwo, msomo, na woustaanrabou, etc...), ritanabahi oukaya ye anda néné ya Foubouni, nguiyo mwéngoni né zirédésawo dingoni. Ritanabahi woukaya yé zakaya hale tsido ziliwo hapvassa haoukaya hale yé mwana mhou yé lolwa hé anda hétoshiza wabaki. Hapvassa haina mrou nguo tsotsaha yalolé hé anda Hapvongué karina woushinda houdounga womwéndro houliyo hapvassa harumwa yé anda, hawou kaya :

- *wo wana hatrou warantsi hé missomo no wafanyé hazi walalé hé anda hawou walipvé maléné ya wa dzadza hawo*
- *hapvassa haina mrou ngo tsawo yalipvé téléfoni, madji, mwéndjé na écolage ya wana,*
- *wo wana ngawa homo lolwa haoukaya nzé dola nguizo ndé howou dzirou wahazou, hitsonguessa wo wana kwatsouzaya haoukaya wo wandrou waoumé waladhimou wawalolé kwatsina yé makamou.*
- *Ritanabahi oukaya kapvatsi mwana yandisiziwa mashouhouli yadissiziwa hata ba gnoumba ngué hidjé yiké kédjatimou*
- *Yé manga rado henda réfanya hazi mrou yédja hélola ihissa hibalwa.*

Haizo riono woukaya kairi riwafikiyané mlolo wodjo hou ndougana no wakati roudi wourouhousou mrou yaénshi, hawoutowa zé anda zitsouna mana itso houtso gamiza mali.

Riwafikiyana hé anda ya Foubouni yikayé daradja nraru : Kombé/Badiri, Zindrou, Mdjiyo dahoni.

DARADJA YA HANDA : KOMBE/BADIRI

Fasl. 1. Riwafikiyana hufutra kabisa houtsambaza mapéssa, madji, shérézo, féléké, mtouzi (sha Yé Mrumé gou djo djuwa hou véchéa yé mruché wa hé yé

matsaza wo woussikou ya djibu yé harussi, sha watsi kinssi hata yé moina gouzayo gué wanru wa véha matsaza) tchai, badri ya sachets na mapéssa, matchouzo ya foyer hawou ya maratibou, haou ya mrongozi, zikorobwa, na madorosso ya idi, né zé saré za wamanga, néma gari ya uwa pvahuwa, sambila manga, nézé hari ya dorosso za paouni hawou mapéssa (mdru natiyé mlélé haou fouléra), karito la féléké, mru na tékélézé yé mpéssa ya shama wo woussikou wa hé zindru na hou houla djimbo la shuhouli ya vira, sha yini ya patsiwa nédé ya lipvé yédéné.

Ho woupandré wahé mrongozi, yé mwini yé shouhouli ngoudjo djouwa ya fagné envelope ya 50.000 fc yamniké.

Fasl. 2. Riwaŋikiyana hukaya, mwanamshé mdzima dé woulozo. Wo mraya woudjotoléwa mapéssa ndo wahahé né mwana. Héŋkaya mwana mmé ngé mdzima hawana washé wendji, yémiraya yaho wanashwa hahé nguédjo toléwa hawou sitéhi ho mpaka. Ho upandé wahé madjimbo, mrou napatsé hé mwana mshé hohoussiko wahé lé kombé, yé mwana mmé wowoussikou yahé zindrou. Sha yé yapatsiwa nédé ya lipvé.

Fasl. 3. Riwaŋiki yé mafounpvou yahé lékombé, na badiri hé hali yinou :

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
MSSI WA MDJI		150 000 FC
Mlaliko :		
Shama	100 000 FC ndo mpaka	50 000 FC ndo mpaka
Do Mdji	50 000 FC ndo mpaka	25 000 FC ndo mpaka
Dé Mba	50 000 FC ndo mpaka	500 000 FC ndo mpaka
Kombé homme		
Kombé femme		600 000 FC ndo mpaka
Béa (Mdzadzé né mwana)		500 000 FC ndo mpaka
Mraya (Mdzadzé né mwana)		300 000 FC ndo mpaka
Sabouni shama		500 000 FC ndo mpaka
Djimbo la mdzadzé		100 000 FC ndo mpaka
Ma ratibou		150 000 FC ndo mpaka
Matchuzo shama		150 000 FC ndo mpaka
Do Mdji		
Djimbo laho wana	400 000 FC ndo mpaka	
Ma ratibou	50 000 FC ndo mpaka	
Wadzadzé wa kanga	100 000 FC ndo mpaka	
BADRI		
Hommes (Bangwéni)	750 000 FC ndo mpaka	
Mraya mwanamshé	250 000 FC ndo mpaka	
Mdji	150 000 FC	
Dé mba	50 000 FC ndo mpaka	
TOTAL KOMBE	1 800 000 FC	3 050 000 FC

DARADJA YA PVILI : ZINDROU

Fasl. 4. Riwafikiyana hu futra kabissa hishima, matchouzo ya djaliko, matchouzo ya foyer, shiléwo sha bangwéni. Djimbo na ouhala karito harumwa tibou wa drou na waziné bahi, sha yini ya patswa nédé yalivé

Fasl. 5. Riwafiki vawo la djaliko lidjo kana : nkadou ndzima, kofia ndzima, na paira dzima ya makoshi zidjo pvawa ni mdzadzé ndzima.

Fasl. 6. Riwafikiyana zé anrama zahé zindrou hé hali yinou :

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
Mlaliko Shama	50 000 FC	25 000 FC
Tibou hommes		350 000 FC ndo mpaka
Tibou femmes		
Béa (Mdzadzé né mwana)		300 000 FC ndo mpaka
Mraya		250 000 FC ndo mpaka
Sabouni shama		150 000 FC ndo mpaka
Djimbo lamdzadzé		300 000 FC ndo mpaka
Ma ratibou		50 000 FC ndo mpaka
Matchuzo shama		150 000 FC ndo mpaka
Do Mdji		150 000 FC ndo mpaka
Djimbo laho wana	250 000 FC ndo mpaka	
Ma ratibou	300 000 FC ndo mpaka	
Djaliko	1 000 000 FC ndo mpaka	500 000 FC ndo mpaka
Mwazo	250 000 FC ndo mpaka	
MAHARI	1 500 000 FC haou 30 Paouni	
Pambo	300 000 FC ndo mpaka	
Vawo lambada	500 000 FC ndo mpaka	
Wana béa	400 000 FC ndo mpaka	
Sambi	50 000 FC ndo mpaka	50 000 FC ndo mpaka
Shama shahé mwana na mshé wahé mroumé :		
Badri yashama	400 000 FC ndo mpaka	
Djimbo	500 000 FC ndo mpaka	
Ma ratibou	100 000 FC ndo mpaka	
Sabouni	200 000 FC ndo mpaka	
Matchuzo ya shama	150 000 FC ndo mpaka	
Hari ya shama		100 000 FC ndo mpaka
TOTAL ZINDROU	5 700 000 FC	2 375 000 FC

DARADJA YA PVILI (bis) Riwafiki hukaya kapvatsi mbé za karamou, sha mbaba hékaya ngwandzo ngoudjo djuwa houtsindza mbé ndrardrou za hahé ndo mpaka (sha tsi mbé zendo za hulwa)) hékaya yé mwana ngwendo dahoni owakati wona massulaha. Kapvatsi mbé ya mapéssa haou ouhoula mtsélé.

DARADJA YA RARU : MDJIYO DAHONI

Fasl. 7. Riwafikiyana hufutra kabissa mbé zékaramou

Fasl. 8. Riwafiki levawo lamdjiyo dahoni hé namna hinou : Dgla ndzima, Djoho ndzima, Bouchti nzima, (djouba, kando, koffiya, pera ma makoshi na sandaletti = nné ndo mpak) na toilette kiyassi. Ngayidjo toléwa hé nkarwa, zihwi méngourimrarou (150 000 FC) ndo mpaka. Hurunga Mtao, zihwi méngomiraro ndo Mpaka.

Fasl. 9. Riwafikiyana hufutra kabissa badiri ya mwézi wa tsanou na wafoukaré ya mru ya tsou hadissa anda, mlazo dahoni ; wumbiza, cinquéra, karamou ya nsthoholé. Homraya wudjo toléwa mapéssa ndo wa mdzadzé mwana bassi. Haini djanibou ngé djohoula lé djimbo lahé mwana ha 500.000 FC bassi.

Fasl. 9.1. Riwafiki badri ya anda ya moézi wa fukaré ya mru ya dissa anda haou yénda dahoni

Fasl. 10. Zé foulé za npaha mwazi ngazidjotolwa mapéssa.

Fasl. 11. Riwafiki mrou ya pihé mandoubouso héka ngawandzou.

Fasl. 12. Riwafikiyana zé anrama zamdjiyo dahoni héli yinou : Zé harama zinou kazi tsou triya womwaho gnoumba, né houliya ikao kaitsina mpaka.

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
KARAMOU		
Hommes		2 000 000 FC ndo mpaka
femmes		1 000 000 FC ndo mpaka
TOIRAB		
Sabouni	500 000 FC ndo mpaka	
Djossa Mindou	5 000 000 FC ndo mpaka	
Wanabéa	400 000 FC mpaka	
Kesso	500 000 FC ndo mpaka	
Ntswashénda	1 000 000 FC ndo mpaka	
	Gouo za dibadji	
	Toiléti kiassi harumoi valizi	
	Yé dhababou kaitsina kiassi	
Sambi	50 000 FC	50 000 FC ndo mpaka
OUKOUNBI		
Djimbo la mdzadzé		500 000 FC ndo mpaka
Djimbo la wana	500 000 FC ndo mpaka	
	10 paouni ndo mpaka	
	300 000 FC Pambo	
Hari ya shama		100 000 FC ndo mpaka
TOTAL MDJIYO DAHONI	8 250 000 FC	3 650 000 FC
TOTAL GENERAL	15 750 000 FC	9 075 000 FC

Fasl. 13. Riwafikiyana hufutra kabissa zé ndola za woulaya yéhéli zifagnihawo apavassa. Ridjo homba mrou yambizi wa ya towé yé mahari ya anda bassi. Kapvatsi mahari tséna howousikou mrou yadjo kaho pvéha zindru.

Fasl. 14. Riwafikiyana hu bahinisha yé ndola ho dahoni ha mabwara mayili. Kapvatsi wenda foyer. Yé hishima yidjo pvéshéwa mwana Kando dzima, kofia ndzima, na costume ndzima. Mbaba ngodjo djuwa yasomé maoulida késo yéka ngawandzo.

Fasl. 15. Wo hussu wafati riwafiki hufutra kabissa wossa, késo ya mrou ya hafa. Ntwa shenda, arbahini, riwafiki 250.000 FC ndo mpaka za henda womsirini. Né zé haradja zahé mwossa.

Fasl. 16. Riwafikiyana huhantsi yikawo sha kusanya wazéyé na wadzadzé na mashababi shikayé dzitso laho mdji ha wu tunda wa msitéhi wahé zé hatwa zinu. Wadjawu riwafikiyana hukaya ndru wudjo li taandi wudjo hwénda kinyumé nilo karina ndrongo ikawo kazidja tékéléziwa wala hudhukuriwa farumwa lé katiba linu. Yé mdru wudjo zi fanya, yapvo ha taandi na hwénda kinyumé nilo. Zé hatwa zahé fasl. 16, ngazidjo hurumilwa kinyumé nayé. Lé katiba linu, ngalidjo ndjiya ndziyani rangú yé taréh ya 12 janvier 2004.

RIRENGUE MIANDI RISTEHI YIZO RAHAMBA

Fait à Foubouni, le 3 février 2004

« Après plusieurs rencontres d'échanges et de réflexion, vu le développement actuel des autres villes, nous nous sommes rendus compte que le *aada* somptueux fait partie des choses qui font reculer la nôtre. Aussi, nous nous sommes rendu compte que les choses ont changé puis qu'avant, lorsque l'aîné réalise le *aada*, cela suffisait pour toute la famille. Actuellement, ce n'est pas pareil, en ce sens que tous les membres de la famille veulent faire le grand mariage. Etant donné la difficulté de la vie à l'heure actuelle, nous ne pouvons plus suivre le rythme du grand mariage.

- Nos enfants ont abandonné leurs études afin de travailler soit pour réaliser le *aada*, soit pour payer les dettes de leurs parents ;
- Actuellement, tout le monde veut payer sa facture téléphonique, d'eau et d'électricité, et l'écolage des enfants ;
- Les filles se marient tardivement parce que les dépenses liées à leur mariage sont énormes et que les hommes de la même promotion qu'elles ne peuvent pas les assumer.

Conséquences, une fois mariées, ces filles ne peuvent plus avoir d'enfants à cause de leur âge.

- Nous avons constaté qu'aucune fille n'a encore commencé son mariage, ni à qui l'on a construit leur maison ;
- L'occident, en particulier la France où certains Comoriens émigrent pour travailler et revenir faire le *aada* n'est pas accessible à tout le monde.

De ce fait, nous avons jugé utile et nécessaire de nous mettre d'accord sur la façon de nous marier, une façon qui s'adaptera aux exigences du moment, et qui permettra à chacun de vivre chaque jour, en éliminant les étapes qui n'ont pas d'importance et qui dilapident et gaspillent inutilement les finances de chaque famille.

Nous nous sommes convenu que le *aada* de Foumbouni doit être célébré en trois différentes étapes : *Kombé/Badri*, *indru*, *Mdjiyo dahoni* (la dot/rite religieux, dotation matérielle, entrée solennelle du mari à la maison nuptiale).

DARADJA YA HANDA : KOMBE/BADRI (Ière étape : dot/rite religieux)

Article 1 : Nous nous sommes mis d'accord pour abolir la distribution d'argents, de boissons, *cherezo*¹, sauce (Mais le mari peut envoyer ces cadeaux à sa femme une fois qu'il a constaté que celle-ci est vierge, sans attendre jusqu'au jour où il aura appris qu'elle est enceinte), thé, rite religieux accompagné d'offrandes en

¹ Etude dans le chapitre II de la IIème partie.

sachets, avec de l'argent, la distribution d'argent aux participantes à une cérémonie dans un foyer, ni même aux chanteuses, aux orateurs, aux groupes coutumiers, aux quartiers, l'essuyage de sueur au *dorosso*, surtout pendant les fêtes de l'Aïd, les tenues d'accueil aux immigrés, les cortèges d'accueil, les danses improvisées pour accueillir les immigrés venus de France, l'essuyage de sueur au *dorosso* par des pièces en or ou bien de l'argent (on peut simplement se contenter d'une fleur ou de décoration) carton recueillant de l'argent ; on doit juste donner une somme d'argent à l'association musicale le jour de la dotation matérielle. Il faut également exclure l'achat des chansons déjà passées dans d'autres cérémonies, mais si on est endetté, on doit alors payer uniquement sa dette.

Quant à l'orateur, représentant de la famille, on doit lui réserver une enveloppe de 50.000 FC¹ après la cérémonie.

Article 2 :

Nous nous sommes mis d'accord pour que la belle-mère soit du future gendre soit une seule femme. Seul le quartier de la future mariée recevra de l'argent. S'il n'y a qu'un seul garçon avec plusieurs filles, les quartiers de ces dernières recevront de l'argent suivant la limite prévue par cet accord. S'agissant des chansons, on peut les prêter à la mariée le jour de la remise de sa dot, au garçon le jour de sa dotation en matériel. S'il avait fait des emprunts, il doit aller rembourser ses dettes.

Article 3 :

Pour la dot et le rite religieux, nous avons décidé de procéder de la manière suivante :

¹ La monnaie comorienne peut être symboliquement représentée sous deux sigles : KMF ou FC. Les deux sont valables.

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
TABAC DE LA VILLE		150.000FC
Mlaliko	100.000 FC Maximum	
Orchestre	50.000 FC Maximum	50.000 FC Maximum
La ville	50.000 FC Maximum	25.000 FC Maximum
Quartier		25.000 FC Maximum
La dot Homme		500.000 FC Maximum
La dot femme		
Quartier (Mère et fille)		600.000 FC Maximum
Arrondissement		500.000 FC Maximum
Savon de l'orchestre		300.000 FC Maximum
Chansons de la belle-mère		500.000 FC Maximum
Les chanteuses		100.000 FC Maximum
Offrandes d'argent à l'orchestre		150.000 FC Maximum
La ville		150.000 FC Maximum
Chansons des belles sœurs	400.000 FC Maximum	
Les chanteuses	50.000 FC Maximum	
Les femmes de la tradition	100.000 FC Maximum	
BADRI (rite religieux)		
Hommes (Bangweni)	750.000 FC Maximum	
Quartier de la mariée	250.000 FC Maximum	
La ville	150.000 FC Maximum	
Le père	50.000 FC Maximum	
TOTAL Dot	1.800.000 FC	3.050.000 FC

DEUXIEME ETAPE : DOTATION MATERIELLE

Article 4 : Nous nous sommes mis d'accord pour supprimer le *hishima* (respect), offrandes sous forme d'argent dans le *Djaliko* et au foyer, *Shiléo sho bangweni*, les chansons et le dépôt de carton pour recueillir de l'argent, mais celui qui a emprunté, doit rembourser.

Article 5 : Nous acceptons les habits suivants lors d'un *djaliko* robe (boubou brodé), bonnet brodé (*Kofia ndzima*) unique, accompagnés d'une paire de chaussures ; ces articles seront emportés par la belle-mère.

Article 6 : Nous nous sommes convenus que les dépenses suivantes seront effectuées lors de la dotation en matériel :

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
MLALIKO Shama	50.000 FC	25.000 FC Maximum
Tibou Hommes		350.000 FC Maximum
Tibou Femmes		
Groupe de la mariée et de sa mère		300.000 FC Maximum
Quartier		250.000 FC Maximum
Savon de l'orchestre		150.000 FC Maximum
Chason de la belle-mère		300.000 FC Maximum
Les chanteuses		50.000 FC Maximum
Offrandes de l'orchestre		150.000 FC Maximum
La ville		150.000 FC Maximum
La chason des belles-sœurs	250.000 FC Maximum	
Les chanteuses	50.000 FC Maximum	
DJALIKO	1.000.000 FC Maximum	500.000 FC Maximum
DECOMPTE	250.000 FC Maximum	
DOT	1.500.000 FC Maximum	
COUVERTURE	300.000 FC Maximum	
Habilles du beau-père	500.000 FC Maximum	
Filles du Quartier	400.000 FC Maximum	
Sambi	50.000 FC Maximum	50.000 FC Maximum
Orchestre de la sœur du marié (belle-sœur)		
Rite religieux du groupe	400.000 FC Maximum	
Chason	500.000 FC Maximum	
Les chanteuses	100.000 FC Maximum	
Savon	200.000 FC Maximum	
Offrandes de l'orchestre	150.000 FC Maximum	
Sueur de l'orchestre		100.000 FC Maximum
TOTAL dotation en Matériel	5.700.000 FC	2.375.000 FC

DEUXIEME ETAPE (bis)

Nous avons décidé de supprimer le partage de bœufs dans une place publique. Seulement, le père peut égorger trois bœufs au maximum qui ne feront pas l'objet de rachat. On ne doit pas non plus acheter les intestins des bœufs.

TROISIEME ETAPE : L'ENTREE SOLENNELLE A LA MAISON NUPTIALE

Article 7 : Nous nous sommes convenus d'éliminer le partage des bœufs.

Article 8 : Concernant les habilles du jour d'entrée solennelle à la maison nuptiale, nous avons fixé les choses de la manière suivante : un seul manteau (une seule robe, boubou, bonnet brodé, une paire de chaussures : 4 au maximum) suivis d'articles de toilettes. En retour, celles qui ont transporté ces cadeaux recevront une somme de 150.000FC au maximum. L'oreillet de la belle-mère coûtera 150.000FC.

Article 9 : Nous avons décidé de supprimer le rite religieux (*badri*) pendant le cinquième et septième mois pour la femme qui n'a pas encore commencé le grand mariage coutumier, *mlazo mwana dahori* (faire dormir le marié à la maison nuptiale), le repas de cinq heures, *Karamu ya ntsoholé* (distribution de riz). Seuls les quartiers de la belle-mère fera l'objet d'une distribution d'argent, ainsi que ceux de la mariée. Chaque famille achètera la chanson de leur fils avec une somme de 500.000FC.

Article 9.1 : Nous acceptons le rite religieux (*badri*) d'une personne qui a déjà réalisé ou commencé le grand mariage.

Article 10 : Nous acceptons que le sacrifice de boucs soit remplacé par la distribution d'argent.

Article 11 : Nous acceptons la préparation d'un repas de passage d'une classe coutumière vers une autre classe jugée supérieure, si le marié le désire.

Article 12 : En ce qui concerne l'entrée solennelle à la maison nuptiale, nous avons décidé les dépenses suivantes, dépenses qui excluent la construction de la maison nuptiale, avec les habilles sans en limiter le nombre.

CHAPITRE	LE MARIE	LA MARIEE
KARAMU		
Hommes		2.000.000 FC Maximum
Femmes		1.000.000 FC Maximum
TOIRAB		
Savon	500.000 FC Maximum	
Lavement des pieds	5.500.000 FC Maximum	
Filles du même groupe traditionnel	400.000 FC Maximum	
VIème jour après l'entrée solennelle à la maison nuptiale	500.000 FC Maximum	
IXème jour	1.000.000 FC Maximum	
	Habilles traditionnelles	
	Toilettes à l'intérieur d'une seule valise	
	L'or n'est pas limitée	
Danse	50.000 FC Maximum	50.000 FC Maximum
OUKOUMBI		500.000 FC Maximum
La chanson de la belle-mère		
Chanson des filles	500.000 FC Maximum	
	10 pièces d'or Maximum	
	300.000 FC couverture	
Sueur de respect		100.000 FC Maximum
TOTAL : entrée solennelle à la maison nuptiale	8.250.000 FC	3.650.000 FC
TOTAL GENERAL	15.750.000 FC	9.075.000 FC

Article 13 : Nous avons décidé d'abolir la façon dont la diaspora comorienne célèbre leurs mariages à l'heure actuelle. Nous proposons que l'on s'en tienne uniquement à la célébration du mariage conformément à la religion si l'on souhaite se marier suivant la coutume.

Article 14 : Nous acceptons d'officialiser un mariage à la maison de la mariée avec deux pièces d'or. L'officialisation ne devrait pas se dérouler au foyer ;

Il n'y aura qu'un seul *hishima* (respect) qui sera composé d'un seul bonnet brodé et d'un seul costume. Le père peut lire la biographie du prophète (*Maoulida ya Kesso*) le sixième jour d'entrée solennelle à la maison nuptiale de son beau-fils, si besoin est.

Article 15 : S'agissant des rituels funéraires, nous nous sommes mis d'accord pour ne plus accepter la distribution d'argent au profit du groupe coutumier du défunt. Le neuvième et le quarantième jour, une somme de 250.000 FC doit être attribuée à la mosquée du vendredi, y compris le salaire du laveur des morts.

Article 16 : Ensemble, nous nous engageons de mettre en place un comité de surveillance de ce nouveau pacte. Ce comité sera composé des notables, des femmes ayant réalisé le *aada* et des jeunes. Son but est de veiller au respect et l'observation de ce pacte. Celui ou celle qui viole son principe ne bénéficiera ni de soutien ni de prise de parole lors de la célébration de son mariage matériel. [Autrement-dit, il ne bénéficiera ni de soutien matériel ni moral lors de son mariage traditionnel et coutumier].

Article 17 : Toutes les choses qui n'ont pas été prévues et évoquées dans ce pacte, sont abolies et supprimées. Tout ce qui n'est pas conforme à ce pacte constitue une violation très grave de ce pacte. De ce fait, la personne qui va à son encontre sera passible des peines prévues par l'article 16 de ce pacte. Ce dernier sera mis en place et deviendra applicable à compter de la date du 12 janvier 2004.

Nous nous engageons à respecter tout ce que nous avons promis. Fait à Foubouni, le 3 février 2004. »

A travers « l'initiative consensuelle pour une réforme du grand mariage » de Foubouni, on peut retenir une idée centrale, c'est qu'elle résume toutes les réformes déjà entreprises par les autres villes avant elle. En d'autres termes, les réformateurs de Foubouni n'entendent pas du tout supprimer le *aada*, mais ils veulent au contraire l'adapter aux réalités actuelles. Ils tiennent compte, de ce fait, du contexte économique actuel à l'échelle mondiale, se soucient des conditions

d'existence et du bien-être de la population, sans perdre de vue l'avenir de la jeunesse foubounienne et de ses intérêts.

C'est pour cette raison que nous avons jugé nécessaire de rapporter dans ce travail, une des enquêtes que nous avons effectuées sur terrain :

- Enquête faite le 03/05/08 à 19h 20 à Foubouni chez Monsieur ABDILLAHI YOUSOUF Saïd, père de famille (2 fils), Homme Complet (Partisan du Katiba), retraité et agronome de profession.

Question : Que faut-il comprendre par le Katiba ?

Réponse : Pour faire simple, le *Katiba* est par définition, la réforme du *aada* à Foubouni. Ainsi, la réforme permet de réduire considérablement les coûts financiers du marié et de la mariée.

Question : Quels sont les objectifs prévus par le *Katiba* du *aada* de Foubouni ?

Réponse : Les objectifs sont multiples et peuvent être résumés par la réduction du coût financier en faveur de la mariée et du marié. Seulement, il faut surtout parler d'intérêt, car la réforme comporte un intérêt social et économique.

On dit que la réforme a un intérêt social, en ce sens qu'elle facilite la promotion sociale du passage d'une classe traditionnelle inférieure vers une autre classe supérieure. En d'autres termes, elle permet le passage de la classe des enfants du village vers une autre classe qui n'est rien d'autre que la classe des notables et des hommes complets.

En somme, le *Katiba* ou la réforme veut rendre ce passage accessible à tout le monde. Ainsi, la réforme de Foubouni ne perd pas de vue toutes les réformes qui ont déjà eu lieu auparavant et celles qui sont en cours.

Mais, on peut parler aussi d'intérêt économique en ce sens que la réforme se soucie davantage de l'épargne des deux familles. Le grand mariage, tel qu'il est célébré par les anciens, nécessitait des moyens énormes et entraînait par conséquent beaucoup de dépenses. Avec les traditionalistes, il fallait avoir au moins 100.000.000 KMF, alors que de nos jours, avec le *Katiba*, on peut le faire avec

moins de 30.000.000 KMF ou bien cela peut varier autour de 40.000.000 KMF au maximum. Ce qui nous permet d'affirmer qu'en terme de coût financier, les réformateurs ont permis de réduire les dépenses liées à la célébration du grand mariage jusqu'à moins de cinquante pour cent (-50%). C'est le constat de tous les foubouniens après années d'expérience.

Question : le *Katiba* ne constitue t-il pas une menace pour le *Aada* ?

Réponse : Le *Katiba* ne représente aucune menace pour le mariage coutumier. La réforme permet plutôt de garder l'essentiel, en éliminant certaines étapes jugées néfastes qui, d'ailleurs, ne sont que des rajouts. Il y eut au cours de ces dernières années des rajouts qui n'ont pas existé auparavant, mais qui grèvent surtout les finances des familles. Et c'est là justement que réside l'esprit même de la réforme qui veut les supprimer pour n'en conserver que l'essentiel et les rites jugés importants.

C'est la raison pour laquelle d'ailleurs, 90% des rites ont été conservés. Par contre, les rites facultatifs ont été réservés et d'autres supprimés, parce qu'ils ne relèvent pas de la vraie tradition.

Question : Pourquoi la réforme semble diviser Foubouni en deux blocs antagonistes ? *Katiba* et *AntiKatiba* ?

Réponse : C'est un problème de communication. [Cet élément de réponse, montre déjà la célèbre « Querelle des Anciens et des Modernes », car les réformateurs se veulent porteurs d'une Modernité qui se valorise, incarne un jugement de valeur reproduisant le couple tradition/innovation. La nouveauté que les réformateurs de Foubouni veulent apporter au grand mariage ne consiste nullement à le supprimer ni à l'abolir en tant que tradition, mais, plutôt à le choisir. Elle n'est pas non plus une rupture avec la tradition mais plutôt son adaptation face aux exigences de chaque jour.

Avant la réforme, nous avons constaté que pendant une période de 10 ans, il y eut 45 mariages coutumiers, alors que depuis la mise en place de la réforme en

2004 jusqu'à l'heure actuelle (le 03-05-08), donc 4 ans après, nous avons enregistré plus de 90 mariages coutumiers.

Nous présentons ci-dessous, le pourcentage de mariages réalisés :

- 60% des réformateurs (*Katiba*)
- 33% des traditionalistes (*AntiKatiba*)
- 7% des Pêcheurs (*Walozî*).

Nous tenons à préciser ici qu'avant chaque étape du *aada*, plus de 10 ans de préparation est nécessaire.

Aujourd'hui, avec la réforme, on peut le faire en moins d'un mois. Elle rend le grand mariage accessible à tout le monde comme c'est le cas d'ailleurs dans les autres villes et villages environnants. La réforme facilite donc le *aada* pour les foubouniens et leur permet de se mettre au même niveau que les autres villes et régions, et peut être de le réaliser beaucoup plus vite.

Faite par NASSERDINE Nadhoiri

Le 03-05-08 à Foubouni

II.2°-LA POLITIQUE CONTRE LA TRADITION

Depuis les années 50, début de la réforme du *aada*, les responsables politiques n'étaient pas indifférents à la réforme. La chanson du sous-titre II de ce même chapitre, fait référence au *raisi*, c'est-à-dire au Président Saïd Mohamed Cheihk qui était alors à la tête du Conseil de Gouvernement ; ce politicien adroit et averti avait tenté d'utiliser, au besoin en le soutenant, le mouvement qui s'était fait jour, et faisait rage un peu partout, contre les dépenses somptuaires générées par le grand mariage.

De ce fait, les politiciens ne pouvaient pas rester les bras croisés, pendant que dans de nombreuses localités, des conflits avaient lieu entre factions rivales, divisées sur l'attitude à prendre face au grand mariage. Les deux premiers plus grands leaders du pays, de surcroîts notables de renom, Saïd Mohamed Cheihk et son ancien rival politique le Prince Saïd Ibrahim décidèrent de se jeter dans la

bataille, en faveur des réformateurs. Une série de textes réglementaires fut promulguée, après avis favorable de la chambre des Députés. C'était là une attitude courageuse et le témoignage d'une conception très moderne de la société, car toutes choses qui, au passage, pouvaient réconforter leurs positions dans les milieux politiques français, toujours sensibles à l'image de marque de leurs interlocuteurs indigènes, étaient considérées comme le signe de la modernité.

En s'appuyant sur des arguments religieux et économiques, ces politiciens ont eu l'appui des Députés et ont publié des articles. Le premier, c'est la libération n°66-12 du 1^{er} juillet 1966, signée par le président de la Chambre des Députés, le Prince Saïd Ibrahim. Cet article stipule : « *les coutumes qui occasionnent les dépenses excessives dont l'usage est contraire aux versets n-17 et 19 du Coran, VII, 29, cessent d'avoir valeur officielle de coutume reconnue, il est interdit aux Comoriens de les pratiquer* ».

Le deuxième texte, c'est l'Arrêté n°6676/PR.INTE rend la délibération ci-dessus. En son premier article, il reprend dans les mêmes termes l'article 1 de la délibération en question.

Le troisième texte, l'Arrêté n°66-1080/PR.INTE arrêtant la liste, pour la Grande-Comore, des coutumes occasionnant des dépenses somptuaires, signé par le Président Saïd Mohamed Cheihk, et disposant en son article premier : « *pour l'ensemble de la Grande Comore, les coutumes réputées somptuaires dont la pratique est interdite sont les suivantes* :

1°-Moifaka

2°-Zindrou

3°-Caramou

4°-Pahamoizi

5°-Haroussi ».

D'une manière générale, c'étaient les prestations coutumières les plus souvent mises en cause.

Les peines prévues contre les contrevenants étaient assez sévères sans être absolument dissuasives : « 6000 à 36000 francs métropolitains d'amende, et facultativement, en cas de récidive suivie de un à dix jours d'emprisonnement ». Mais le plus difficile a été l'application effective de ces articles. En effet, comme les contrevenants étaient toujours les traditionalistes les plus conservateurs, et donc les alliés objectifs du régime, Saïd Mohamed Cheihk a du sans cesse intervenir auprès de la justice pour modérer le zèle des hommes de loi qui risquaient s'ils étaient trop rigoureuse, lui retirer le soutien de ces notables sur lesquels reposait entièrement le pouvoir du Président. On dit même que, dans certains cas, c'était Saïd Mohamed Cheihk lui-même qui payait les amendes de ses amis politiques...

Parmi les politiciens qui critiquaient le grand mariage, il y avait Ali Soilihi. Autrement-dit, après l'indépendance, ce dernier a le plus critiqué le *aada*. Ali Soilihi est né le 7 janvier 1937 à Ntsudjini à la Grande-Comore ; il est issu d'une famille modeste.

Durant les années 40-50, il s'installe avec ses parents à Mahajanga à l'île voisine Madagascar, amie de très longue date des Comores, où résidait une part importante des Comoriens. Après son baccalauréat obtenu à Antananarivo, il retourne au pays où, il obtiendra une bourse d'études pour Paris.

A Paris, le jeune poursuit ses études en agronomie à l'Institut d'Etudes de développement Economique et Social (I.E.D.E.S.). Après des brillantes études dans différentes écoles, il a acquis un niveau solide sur le plan intellectuel et professionnel.

Dans la capitale française, il a aussi bénéficié d'une culture économique, mais surtout politique à travers les idées de la gauche française, les socialistes.

En fait, lorsqu'il retourne au pays à la fin des années 60, Ali Soilihi se joint au mouvement des jeunes comoriens (A.J.C.). C'était un mouvement composé pour la plupart de ses membres de jeunes intellectuels comme lui, qui d'ailleurs étaient de la même promotion lorsqu'il était à Madagascar. C'est également ce mouvement qui lui a permis de bien asseoir ses idées politiques et d'accéder au pouvoir par un

coup d'Etat qui a renversé son prédécesseur le 03 Août 1975. Il y restera jusqu'en 1978 date à laquelle il sera reversé par Ahmed Abdallah.

Quant au grand mariage, compte tenu des multiples réformes (économiques, sociales et intellectuelles) qu'il avait engagées, Ali Soilihi s'est aperçu que rien ne pouvait marcher avec cette pratique. En d'autres termes, sa réforme n'était pas une simple critique du *aada*, il voulait purement et simplement supprimer et faire disparaître ce rite, car aux yeux du guide (*Mongozi*¹) cette coutume est la source fondamentale de la pauvreté qui sévit dans le pays. Dès le 27 Août, soit moins de quatre semaines après la prise du pouvoir, le nouvel homme fort déclarait au journal français *Libération* : « *Nous sommes dans un pays où il y a une espèce d'immunité systématique, définie par un code hiérarchique traditionnel, en fonction de l'âge, en fonction des acquis coutumiers et des dépenses coutumières, et qui fait que toute conception politique et sociale dépend de cette espèce de hiérarchie* ». Et il ajoutait : « *Tant que cette hiérarchie et cette échelle de valeurs existent dans le pays, on ne peut pas parler de progrès social et économique* ».

En fait, Ali Soilihi critiquait farouchement le mariage coutumier parce qu'il instaurait des classes, des castes et établissait une hiérarchie sociale. Or, selon lui : « *Nous allons édifier une nation où les valeurs reconnues seront la responsabilité, le travail et rien d'autres* »². A travers cette réflexion, Ali Soilihi montre déjà sa prise de position par rapport au grand mariage, si bien qu'il a été contesté par la majeure partie des Comoriens, à cause de la manière dont il est accédé au pouvoir. A ce propos, CHOUZOUR notait que : « *Le 13 janvier 1976, à Wani, dans l'île d'Anjouan il avait tenu à préciser sa position, qu'il justifiait par ses orientations politiques et qu'il entendait donner son action : « Nous avons fait notre choix sur le plan politique, puisque notre option, c'est la révolution »*³. C'est en définitive ce choix qui allait lui servir de justification pour sa lutte contre les coutumes.

¹ Voir Lafon (1990)

² Discours du Président Ali Soilihi du 2 Février 1976.

³ Sultan CHOUZOUR, *Le pouvoir de l'honneur*, p. 232.

La critique du grand mariage est fondée sur le problème des lignages qui instaure une hiérarchie stricte. Par conséquent, la valeur de l'individu au sein de la société est définie par son appartenance à un lignage donné. Ce sont ces choses-là que détestait Ali Soilihi.

Il voulait abolir ces mauvaises mentalités dans la société pour bâtir une nouvelle Nation. C'est l'histoire de l'apparition des idées modernes qui veulent lutter contre les vieilles pratiques ancestrales. Ces idées ont été favorisées par l'implantation de l'école républicaine aux Comores. L'école officielle, en effet, d'inspiration républicaine, ne faisait aucune discrimination dans le recrutement des enfants à scolariser. On peut dire que dans les principes comme dans les faits, une parfaite égalité était de rigueur dans tout le système éducatif.

Ainsi, la position critique d'Ali Soilihi contre le *aada* aux Comores n'était pas méconnue. C'est la raison pour laquelle Mohamed Toihiri, un des premiers romanciers comoriens nommé Guigoz, le héros central de son premier roman intitulé *La république des Imberbes*. Ce héros est comparé à l'ancien Président des Comores Ali Soilihi. Ce personnage avait pour mission de conduire ses concitoyens dans la bonne voie. Or, cela n'est possible qu'à travers la suppression et l'élimination catégorique du grand mariage. L'auteur de *la République des Imberbes* exprime son regret à cause de la disparition de son héros mais aussi sa haine contre le *aada*. Dans cette perspective, Mohamed Toihiri n'hésitait pas à noter : « *Je n'aime pas le aada. Ah si Guigoz n'avait pas été assassiné par les Partenaires Généreux, il aurait déjà définitivement interdit ce maudit anda ! Si j'en avais les moyens, je l'abolirais* »¹.

Si on analyse l'histoire des Comores à partir de cette citation, on comprend que ce personnage du nom de Guigoz ressemble beaucoup à l'ancien Président Ali Soilihi, qui avait tenté de supprimer le *aada*². En d'autres termes, l'auteur du roman présente sous forme de fiction la politique d'Ali Soilihi par le biais de son héros. Il ne s'agit plus alors là d'aménager l'institution dans un sens plus économique. Le nouveau projet politique allait plus loin dans la contestation puisqu'il ne proposait

¹ Toihiri MOHAMED, *la République des Imberbes*, page 153.

² *aada* : peut s'écrire de différentes manières telles que : *aada*.

rien au moins que le renversement radical de toute l'organisation sociale traditionnelle « *par la suppression des obédiences traditionnelles, sociales, ou partisans* »¹.

Dans tous les cas, dans l'histoire politique de l'Actuelle Union des Comores, c'est Ali Soilihi qui a le plus marqué son histoire par sa contestation du *aada*. Malheureusement, il n'a pas pu réaliser son projet puisqu'il a été assassiné deux ans après sa prise de pouvoir. Mais, il faut aussi signaler que de son vivant, son projet était utopique car les Comoriens sont sérieusement attachés à cette tradition qu'est le grand mariage. Toutefois, elle n'est pas à l'abri d'autres critiques telles que religieuses, en l'occurrence de la religion musulmane.

II.3°-L'ISLAM ET LE GRAND MARIAGE

Si l'on parle du peuplement des Comores, les musulmans sont arrivés très tardivement. Cela nous permet d'affirmer sans grand risque qu'avant l'avènement de l'Islam, il y avait déjà une autre culture. Cette dernière est la coutume comorienne qui se révélera plus tard comme le mariage coutumier ou *aada*. Le mariage coutumier a permis au peuple comorien de faire face à un ennemi trop puissant. Cet ennemi est la France qui a colonisé les Comores, comme d'autres pays du continent africain et la région, tel que Madagascar pendant plus d'un siècle. La mise en commun de la religion et de la coutume a permis aux Comoriens de déstabiliser les colons. En d'autres termes, c'est bien ce couple coutume/religion qui a donné naissance à une force de cohésion sociale, car ce peuple se trouve à nouveau stable en instaurant la coutume et en croyant à l'Islam. C'est le cas des confréries durant cette période.

En effet, le mariage coutumier, à bien des égards, paraît contradictoire avec l'Islam, car l'Islam enseigne davantage la simplicité, l'amour du prochain, la lutte contre la vanité et l'avarice. Or, avec le grand mariage, on ne rencontre que de la haine, de la jalousie... Cela remet en cause la foi du Comorien.

¹ Interview de F. Bertrand du journal *Libération*, le 27 Août 1975. Cette formule quelque peu obscure traduisait bien la volonté d'un nouvel Homme fort des Comores de s'attaquer en profondeur aux structures sociales traditionnelles. Comme il savait que cette orientation était loin d'être partagée par ses collaborateurs à l'heure, et encore moins par la population, il préférera s'exprimer à mots couverts et autant que possible rassurants.

En fait, la dilapidation des biens, les dons et les contre-dons nous invitent à réfléchir si ces traditions sont conformes aux exigences du droit musulman. Dans le *Coran* l'Éternel nous dit : « *Et mangez et buvez : et ne commettez pas d'Excès, car Il (Dieu) n'aime pas ceux qui commettent des excès* »¹.

A travers ce verset, on peut retenir l'idée que l'islam dédaigne la vantardise, le gaspillage, l'excès, en un mot, la consommation à outrance.

Or, justement, la particularité des manifestations traditionnelles et coutumières liées au grand mariage, ce sont ces dépenses exorbitantes. Cela est en contradiction avec la religion musulmane, telle qu'elle est enseignée aux Comores. Les fidèles de l'islam ainsi que les chefs des confréries n'admettent pas le système coutumier qui va à l'encontre de l'islam.

Les confréries sont au nombre de trois : le *shadhulyi*, le *Rifanyi* et le *Kadriyi*. Elles sont chacune leur chef spirituel. C'est le cas de Saïd Mohamed bin Cheihk El-Maarouf qui est le représentant de la confrérie *Shadhulyi*.

Dans le processus de conversion de ses citoyens aux comportements formes à l'islam tels que la modestie, la discrétion ainsi que la règle du juste milieu, El-Maarouf se mit à contrarier la coutume en sensibilisant sa famille et ses partisans : d'où l'origine du mariage à la *darweshi* « *ndola yaky darweshi* ». C'est un mariage suivant les normes religieuses (Chapitre I de la deuxième partie de ce travail, sous titre II).

Il est évident que la coutume va parfois à l'encontre de l'islam. Qu'on le veuille ou non, il n'y aura pas de musulmans purs aux Comores. Néanmoins, il existe quelque part un lien qui unit les Comoriens à la religion. Cela montre le poids de la coutume à la Grande Comore.

Cependant, il y a dans la religion, notamment chez les *darweshi*, une prescription des prestations mineures ; cela crée un certain rapprochement entre la religion et la coutume. Par exemple, lors de la célébration solennelle d'un mariage, les *darweshi* font partie d'un groupe coutumier, le *midji*, et reçoivent de l'argent.

¹ *Coran, Sourate 7 Al A'Raf*, 2006 verset.

Ainsi, quand un *darweshi* se maie, il distribue à son tour de l'argent aux classes d'âges (c'est une somme limitée). C'est le seul rite à caractère coutumier chez les *darweshi*.

CHAPITRE II°-LA STRUCTURE SOCIALE

I°-LE ROLE DU GRAND MARIAGE AUX COMORES

Selon la tradition, le mariage coutumier a été conçu sous forme de pique-nique. Au fil du temps, il devint un événement somptueux et respectable dans la société.

A cause de sa complexité et des divergences d'opinions concernant ses origines, le grand mariage peut avoir plusieurs définitions, car non seulement il a été réglementé depuis le début du siècle dernier, dans l'arrêté du 2 mai 1914, statuant sur l'abattage des bœufs et des cabris dans la province des Comores, mais il a été aussi un moyen de libération contre les problèmes de la colonisation.

Nous tenons à rappeler que chaque philosophie répond à un problème qui préoccupe la société. La philosophie libère la société de différentes manières. L'apport des sociologies n'est pas non plus négligeable. La plupart des sociologues affirment que quand une société subit de grands bouleversements, elle tend à créer elle-même des moyens pouvant lui permettre de s'en sortir.

L'avènement des colons français à la fin du XIXe siècle a totalement déstabilisé la société comorienne. Les Comoriens étaient dépossédés de leurs terres et les sultans de leur pouvoir. A cause de ces circonstances, certains croient que le

aada fut un moyen de libération, de rachat car c'est à partir d'une telle situation difficile que les Comoriens ont mis en place une force de cohésion et de collaboration ayant permis de les unir. C'était donc un moyen pour se libérer, pour affirmer leur identité qui semblait les échapper. C'est pourquoi le Sultan Saïd Ali a demandé aux Français de respecter la coutume¹.

D'autres auteurs pensent que le *aada* symbolise un lieu de rencontre, d'entente et de solidarité sociale. A ce propos, M. DAMIR ben ALI a écrit : « *les cérémonies du grand mariage étaient conçues à l'origine pour alléger la charge des familles par le travail fourni par les membres des associations coutumières et pour préparer les conditions d'existence meilleures possibles pour le jeune ménage* »².

En outre, dans la structure même de ce rite, nous remarquons qu'il y a des règles établies, une classification selon les différentes cérémonies, qui font qu'une personne appartient à une catégorie de la société. Ce qui pousse Saïd Abdourahim à affirmer : « *Le mariage aada, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui puise son origine dans la copie de l'ancienne organisation féodale de la hiérarchie royale* »³.

Par ailleurs, le mariage traditionnel de la Grande-Comore est un phénomène culturel qui régleme la société dans plusieurs domaines et établit par la même occasion une certaine cohésion.

Quelle que soit la définition qu'on donne à ce rite, le but est unique ; il consiste à assurer dans la facilité le passage d'une classe sociale vers une autre classe. L'ambition de chaque citoyen grande-comorien de réaliser ce rite qui lui permettra d'obtenir un statut social honorifique. Autrement dit, sans le *aada*, l'individu n'a pas de statut digne de ce nom. C'est pour cela que quelle que soit la situation où se trouve la famille ou la personne, elle doit faire tout son possible pour réaliser cette coutume.

Le mariage n'attribue pas seulement le statut social à l'individu, mais il resserre aussi la solidarité au sein du quartier, de la ville et de l'île, car ce rite ne

¹ Sultan CHOUZOUR, *Le pouvoir de l'honneur*, page 197.

² Sultan CHOUZOUR, *ibid*, page 197.

³ Saïd ABDOURAHIR, *Mariage à Ngozidjou fondement d'un pouvoir*, page 163.

concerne pas seulement la famille du marié et celle de la mariée, mais il touche également tous les gens de la ville et même de l'île toute entière.

La famille élargie pousse les descendants à connaître le lignage. Toute la communauté participe d'une manière ou d'une autre aux festivités (du point de vue économique, matériel ou sous forme de service).

La population comorienne émigre beaucoup, surtout vers la France. Toutefois, les Grande-Comoriens, beaucoup plus que ceux des autres îles de l'archipel, gardent toujours des liens très étroits avec les membres de leurs familles restés au pays. Ce lien est surtout raffermi et maintenu grâce au grand mariage. Un *Mgazidja* louera une maison et vivra en France le plus modestement possible afin d'économiser de l'argent pour réaliser le *aada*. Cette population émigrée effectuant souvent les tâches les plus ingrates et les plus mal payées, arrive au prix d'énormes sacrifices et de privations¹ à se constituer en quelques années un capital qui permettrait, une fois aux Comores, de donner le change, en affichant tous les signes extérieurs de la réussite, notamment par la réalisation d'un grand mariage particulièrement brillant. Ces émigrés, autrefois comme aujourd'hui, deviennent des membres éminents de la communauté villageois dont ils assurent le prestige par leur participation active à toutes les actions de valorisation : aménagement de la localité, construction à caractère communautaire, notamment les mosquées, les terrains, achat d'instruments de musique requis pour le *twarabu*... de ce fait, les familles comoriennes dépensent des millions de francs comoriens pour qu'au moins un de ses membres parvienne à aller en France.

En principe, selon la tradition, seul l'aîné(e) doit réaliser le *aada*. Mais au fur et à mesure de l'évolution du temps et des événements historiques et culturels, tout le monde a envie de respect et d'honneur. C'est pour cela que même les frères et sœurs cadets des différentes familles font de plus en plus d'efforts pour faire le *aada* et se hisser ainsi à l'échelon social le plus convoité. Pour bien expliciter les obligations sociales qui incombent à l'aîné(e) de la famille, nous allons analyser ci-dessus son statut social.

¹ Le quotidien français *Le Monde* avait publié les résultats d'une enquête qu'un des journalistes avait menée sur les très difficiles conditions de vie d'une communauté comorienne du XVIIe arrondissement, à Paris.

II°-LE STATUT SOCIAL DE L'AINE(E)

Le mariage coutumier est le rite le plus important, onéreux et coûteux à la Grande-Comore. La société détermine à l'avance la personne appelée à se marier (*uloziwa*) suivant la coutume. La personne en question c'est l'aînée ; l'aînée peut être une fille ou un garçon de statut social. De nos jours, toutes les filles peuvent prétendre au grand mariage traditionnel.

Les filles de statut spécial (les aînées) sont privilégiées dès leur puberté. Elles seront cloîtrées dans leur maison. On leur donne le nom *Wanazidakani* (*Wana* : enfants, *Zidakani* : maison cloîtrée avec un trou d'aération). Ce sont ces enfants que Sultan CHOUZOUR appelle « *enfants du niches* ». Elles perdent la liberté de circuler à l'extérieur parce qu'elles ne sortiront, la plupart du temps, que la nuit. Elles seront toujours accompagnées de leurs sœurs ou de leurs amies, c'est-à-dire une personne connue de la famille. Mais ce qu'elles perdent à l'extérieur, elles le récupèrent à l'intérieur, car à la maison, elles ne travaillent pas, les cadettes sont là pour obéir aux ordres de leurs aînées.

A ce propos, S. Abdourahim pense que même : « (...) *les Wanazidakani, un titre que les filles considèrent comme un honneur, sont destinées inéluctablement et obligatoirement au mariage coutumier. Véritable bourgeoisie, la mwanazidakani ne doit théoriquement pas faire trop de ménage de crainte d'abîmer ses mains et sa grâce* »¹.

La *mwanazidakani* doit se marier pour la première fois selon la coutume. Pourtant, le fils aîné d'une famille peut avoir des relations en dehors du mariage, voire se marier une première fois *Ndola ya mnadaho* (mariage en petite maison), soit dans sa ville natale ou en dehors de celle-ci (*ulola Vondzé*).

Pendant cette période, ce jeune homme peut avoir des enfants, mais la coutume l'oblige à se marier, une deuxième fois, selon la tradition « *ndola nkuu*² ». La maison où il se marie, cette fois-ci, c'est la grande maison (*daho laky aada* ou *daho Kuu*).

¹ Saïd ABDOURAHIM, op. Cit 197.

² *Ndola nkuu* : *ndola* (mariage), *Nkuu* (grand), d'où le grand mariage.

Toutefois, nous constatons que derrière l'idée de se marier dans sa ville natale se cache un élément plus important.

En réalité, la société veut qu'un homme se marie au sein de sa famille, de son lignage pour sauver l'honneur de sa famille et sauvegarder l'héritage. C'est le cas d'un oncle maternel (*mdjomba*) qui marie son propre fils à sa nièce, ou son neveu à sa fille.

A ce sujet, Sophie BLANCHY affirme : « *De nombreux exemples montrent des couples harmonieux, et homogames par ailleurs, qui doivent faire face « en couple » à l'organisation du grand mariage du marié avec une autre femme choisie dans sa ville et le plus souvent, dans sa famille* »¹.

Selon la tradition, seuls(es) les aînés(es) d'une famille peuvent se marier d'une manière coutumière. Mais la coutume exige qu'un frère aîné ne doit se marier qu'après le mariage de sa sœur : « *Autour de la mère, les membres du lignage se sont montrés actifs et solidaires, en particulier le frère aîné, qui ne peut pas se marier avant sa sœur* »².

Ce passage montre que la sœur aînée sera la femme de son cousin. Or elle ne peut en aucun cas participer à des fêtes avant son mariage. Après son mariage, la sœur aînée, « sort » pour la première fois. En tant que marieuse, lors du mariage de son frère, elle tient son premier acte couturier. Il est à préciser que ce phénomène existe également dans l'île d'Anjouan, mais différemment, car un frère peut se marier avant sa sœur, mais cette dernière doit toujours passer par l'acte de « sortir ».

Cet acte n'est rien d'autre que la présentation d'une fille devant la société lors des cérémonies, c'est-à-dire devant les différentes associations de son village ou de sa ville. On dit qu'une fille « sort » pour la première fois : « *uroha handani* ou encore *utolwa mwendzé* pour les Anjouanais.

¹ Sophie BLANCHY, les Comores : une immigration méconnue, p.83

² Sophie BLANCHY, op.cit p.83-84.

III°-LE ANDA, RITE D'INTEGRATION SOCIALE

Dans tout l'archipel des Comores, la société s'organise en groupe (*zicao*) en classes d'âge (*hirimu* ou *beya*). Pourtant de tout l'archipel seule l'île de la Grande-Comore connaît un système traditionnel rigide. Les institutions sociales de la Grande-Comore sont basées sur la hiérarchie des lignages.

Les coutumes et mœurs sont très nombreuses. Nous citons à titre d'exemple le rituel de la circoncision, les premières règles pour les jeunes filles, la première coupe de cheveux et le mariage. Ce sont des rites d'intégration, mais tout dépend de l'importance et de la valeur que la société leur accorde. A Anjouan, les parents font de grosses dépenses lors de la circoncision de leur fils, car ce rituel permet à leurs garçons d'appartenir à des classes d'âges. A la Grande-Comore, le *aada* tient une place primordiale. En accomplissant ce rituel, l'individu acquiert une valeur, un prestige. Il affirme son identité sociale en pratiquant les échanges de dons et de contre-dons.

Mais avant de pratiquer le rite du *aada*, le jeune garçon doit s'intégrer dans la société, dans le système de classes d'âge.

A Foubouni, comme partout à la Grande-Comore, tout jeune homme entre, en principe, dans le système d'ascension coutumière dès l'âge de 8 à 10 ans. Son oncle maternel (*mdjomba*) ou parfois son père prend en charge son adhésion. Cette dernière consiste à préparer des repas traditionnels (riz au coco, viande, lait caillé, miel...) qu'on prend après la prière : de midi, des gâteaux dont une part est partagée, et une autre part consommée avec du thé. Ainsi, le jeune s'intègre dans la société, dans les classes d'âges des *wanamdji* « enfants du village ».

En définitive, le fait qu'un homme se hisse individuellement à l'échelon des *wandruwadzima*, montre qu'il s'affirme en tant que membre de la société à part entière. Il est l'« un » dans le multiple, le multiple étant la société. Il quitte l'âge d'adolescence *wanamdji* pour l'âge adulte *wandruwadzima*, du célibataire à l'homme marié. Le *mnamdji* est réduit au silence, alors que le *mdrumdzima* détient la parole. C'est lui qui parle tout le temps, alors que le *mnamdji* doit toujours l'écouter même si cela ne l'intéresse pas.

N'est-ce pas ce que pense Sophie BLANCHY quand elle écrit : « *Célébré par une succession de fêtes, il permet à un homme de passer de la génération des « fils » à celle des « pères » du village et d'avoir un certain pouvoir, un certain droit à la parole* »¹ ?

¹ Sophie BLANCHY, *Les Comores, une immigration méconnue*, page 3.

CONCLUSION PARTIELLE

« La Grande-Comore, terre d'islam et de coutume ». Cette formule d'une grande pertinence énoncée par un fonctionnaire français de passage dans l'île voici une cinquantaine d'années, traduit parfaitement la nature profonde de la société de la Grande-Comore dont nous espérons avoir permis de découvrir ici l'organisation complexe et le fonctionnement rigoureux, tout entiers inscrits dans une histoire, véhiculée par une tradition orale encore vivace. Car, il faut le répéter, l'histoire comorienne, que les historiens locaux font remonter au roi Salomon, demeure l'instance suprême de légitimation de tout l'édifice social.

C'est cette conviction d'appartenir à un passé fort ancien, rattaché aux centres les plus prestigieux de la civilisation arabo-islamique, qui a efficacement permis aux Grande-Comoriens de préserver, à travers les vicissitudes de leur existence, la richesse et l'originalité de leur personnalité chaleureuse, généreuse et conviviale, fière de ses racines, mais également ouverte au monde.

Ainsi, au travers les dures épreuves historiques et naturelles qui ont épargné rarement l'archipel, la société grande-comorienne a su sauvegarder tout au long des siècles son identité et son originalité, en puisant dans la foi islamique et dans ses

traditions millénaires l'énergie nécessaire à sa survie et à son épanouissement toujours placés sous le signe de l'honneur.

Pendant longtemps, ces valeurs essentielles ont toujours fait l'objet d'un consensus parfait qui ne permettrait pas à la communauté de percevoir effectivement les forces de contestation qui, depuis le XIXe siècle surtout, étaient à l'œuvre et minaient cette belle architecture sociale dont les pièces maîtresses demeurent, aujourd'hui encore, la religion et la tradition.

Il a fallu la brusque irruption de la politique d'inspiration révolutionnaire d'Ali Soilihi à partir de 1976 pour faire prendre conscience à la population de la fragilité de ses institutions coutumières. Celles-ci ont bien failli disparaître à jamais, par la seule volonté d'un homme résolu, et qui, à priori, ne bénéficiait pas de soutiens particuliers ou occultes.

Mais, paradoxalement, c'était là aussi une chance inespérée pour la société traditionnelle qui pouvait enfin mesurer l'ampleur des déchirures intervenues depuis longtemps dans le tissu social, désormais tirailé entre les tenants d'une tradition immuable, et ceux d'un modernisme ambigu et quelque peu superficiel, représentés principalement par les générations passées par l'école publique.

Aujourd'hui, nous prenons mieux conscience que la société comorienne dont nul ne saurait encore prévoir toutes les conséquences. Entre les pratiques religieuses ancestrales, en grande partie rejetées au nom de la pureté et de l'orthodoxie islamiques par les jeunes lettrés musulmans formés dans les universités arabes, la laïcité militante diffusée par l'enseignement public qui détourne de plus en plus les jeunes de la religion, le succès des idéologies matérialistes, et le récent activisme des militants intégristes musulmans très minoritaires, mais particulièrement entreprenants, la société traditionnelle se trouve aujourd'hui soumise à rude épreuve.

Par ailleurs, fixer des sommes durant la réalisation de ce rite dans le but de réduire les dépenses somptuaires du grand mariage prive l'homme de sa liberté d'agir à son propre gré, d'autant plus que l'institution coutumière permet à l'individu d'agir selon ses propres moyens. Sur ce, il convient de préciser que les

conflits entre conservateurs et réformateurs sont surtout liés à des fins économiques, l'économique et le social étant les principaux fondements du développement durable. Nous savons pertinemment que partout dans les pays en développement, la lutte contre la pauvreté est la base du développement durable. A ce titre, nous devons comprendre que le concept de développement est au cœur des vives tensions qui divisent la société grande-comorienne et qui incitent les réformateurs à vouloir amender en grande partie les réglementations qui régissent la pratique du *aada*.

Mais ces derniers se heurtent à une forte résistance des conservateurs qui trouvent qu'une éventuelle modification de ce rite porterait atteinte à la tradition et à l'identité même du peuple comorien. Les confrontations entre les deux protagonistes (conservateurs et réformateurs) sont d'autant plus intenses, qu'il est d'ores et déjà permis à penser à une éventuelle crise culturelle dans l'île de la Grande-Comore, plus particulièrement à Foubouni.

De toutes ces considérations, on peut affirmer en tous les cas sans grand risque de se tromper que les conflits qui s'annoncent entre tous ces groupes si opposés et si portés au fanatisme risquent de ne plus bénéficier de l'esprit de tolérance et de l'esprit de dialogue, qui ont été pendant longtemps une des vertus cardinales de la société traditionnelle. Après le temps des sages compris, voici donc bientôt venu celui des affrontements, un moment tempéré par le traumatisme subi durant la « période noire » et par la présence de représentants encore respectés de l'ordre ancien.

Et pourtant, la société grande comorienne a encore beaucoup à apprendre de sa société traditionnelle qui nous donne, aujourd'hui encore, de grandes leçons de sagesse et de bon sens.

Bien avant même que les organisations de coopération internationale n'aient effleuré le problème de la nécessité d'enraciner tout projet de développement dans le contexte culturel de ses bénéficiaires, les tenants des traditions grande-comoriennes ont mis au point, depuis longtemps, des mécanismes efficaces mettant les structures coutumières au service des actions concertées d'intérêt communautaire : construction d'écoles, de dispensaires, travaux de voirie,

aménagement des voies de circulations urbaines et même octroi des bourses d'études ...

En définitive, il est clair que tant de personnes vivent des années de misère avant le grand mariage, et même après ce rite. Ces personnes ainsi que d'innombrables familles continuent à financer les dépenses exorbitantes occasionnées à cet effet. Ce rite mérite alors de faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein du milieu intellectuel du pays afin de trouver une solution adéquate à la vraie problématique de la pratique du *aada*.

Force est de constater que nous ne devons pas surtout négliger les effets positifs du rite dans le cadre socio-économique. Nous ne sommes pas sans le savoir du tout, que l'argent reçu par les différentes associations coutumières avec l'aide de la diaspora comorienne en France, contribue incommensurablement au développement des villes de la Grande-Comore, plus précisément au développement de Fombouni. On peut citer entre autres les constructions d'hôpitaux, de bibliothèques, d'écoles, etc.

C'est là une bonne leçon à méditer, et plus précisément au moment où le gouvernement envisage la mise en place des communes, destinées à associer plus étroitement les habitants à la gestion de leur cité...

Que notre analyse débouche sur ces problèmes en rapport avec le développement ne doit pas étonner, car c'est bien là que se situe aujourd'hui le défi le plus sérieux que les Comores aient jamais eu à relever. Rien en effet ne saurait faire oublier qu'au-delà des conflits de valeurs déjà à l'œuvre dans la société, les problèmes du sous-développement apparaissent déjà comme le premier et le principal des enjeux de l'Union des Comores, en ce début du XXI^e siècle, à la recherche de nouveaux équilibres dont dépend leur avenir.

Un avenir incertain et qu'il faut pourtant aménager le mieux possible, en réinterprétant le passé pour mieux comprendre le présent, et ouvrir les perspectives d'avenir les plus conformes à la dignité, à l'esprit de tolérance, de générosité et de solidarité si cher au cœur des habitants de l'île.

Il appartient aux hommes politiques la difficile mission de poursuivre le développement du pays, dans la justice économique et sociale, sans aliénation ni violence, et de concevoir les structures les mieux adaptées à l'expression de la liberté et de la tolérance, auxquelles est profondément attaché le peuple comorien.

BIBLIOGRAPHIE

I-OUVRAGES SPECIAUX

1. ABDALLAH (Abdou), 2008, *L'intellectuel face à la société et à la politique dans le Kafir du Karthala*, Mémoire de Maitrise, Université de Toamasina, 2008.
2. ABDOURAHIM (Saïd), 1983, *Mariage à Ngazidja fondement d'un pouvoir*, doctorat 3^e cycle, Université de Bordeaux II, 342 p.
3. 1984, « *Echanges des biens lors des festivités matrimoniales, Le mariage coutumier dans l'île de Ngazidja* » *Ya Kombé*, n°2, CNDRS – Moroni ? pp.3-6.
4. ABOUBACAR (Aziza), 1982, *Habari za Ngazidja, Traduction du manuscrit de Bourhane Mkélé*, Etudes Océan Indien, Vol I.
5. ADJANOHOUN (E), et ALÛ, 1982, *Médecine traditionnelle et pharmacopée. Contribution aux études ethnobotaniques et floristiques des Comores*, A.C.C.T., Paris.
6. ALBET (C.), 1984, *Mayotte plaque tournante et microcosme de l'Océan Indien Occidental, son histoire avant 1841*, Antropos, Paris.
7. ALI (Mzé), 1986, *L'esclave à Ngazidja*, Mémoire inédit, 34 p.
8. ALTABE (G.), 1969, *Oppression et libération dans l'imaginaire Maspero*, Paris.
9. ARCHIVES NATIONALES (Outre-Mer), *Ordonnances et Décrets portant sur l'organisation de la justice aux Comores*. Ministère des T.O.M. – D.O.M., Paris.
10. AUJAS, 1911, *Notes historiques et Ethnographiques sur les Comores*. Bultin de l'académie Malgache, Vol. IX et X.
11. BADEL (G.), 1975, *Imbigo aux Comores*, Le nouveau journal, 8 juillet 1975.
12. BATTISTINI (R.) et VERIN (P.), *Géographie des Comores*, Edition Fernand Nathan, Paris, 1984.
13. BERTRAND (F.), 1975, *Interview d'Ali Soilihi*, Libération, 27/08/75.

14. BLANCHY (Sophie), *Le partage des bœufs dans le rituel Africanistes*, 1996, pp. 168-202.
15. BLANCHY (Sophie), *Le châle ou le foulard : itinéraire religieux de deux femmes comoriennes*, Journal de la société des Africanistes, Dossier « Conversions », tome 68, n°1-2, 1998.
16. BLANCHY (Sophie), *Les Comores, une immigration méconnue*, n° 1215, pp. 5-20, INST-CNRS, Paris, 2005.
17. BOINAIDI (Abdou el Ghaniou), 1985, *Essai Monographique d'Itsandra*, Mémoire ENES.
18. CHANUDET (C.) et VERIN (P.), 1983, *Une reconnaissance archéologique à Mohéli*. Etudes Océan Indien, vol. 2, Paris.
19. CHANUDET (Claude), 1988, *Contribution à l'étude du peuplement de MWALI (Comores)*. Thèse soutenue à l'INALCO, Paris, 676 p.
20. CHOUZOUR (Sultan), 1972, *Idéologie et Institutions : Islam aux Comores*. Mémoire de Maîtrise. Université de Provence.
21. CHOUZOUR (Sultan), 1983, *Propos de Saïd Housseine et compréhension de la civilisation comorienne*, Etudes Océan Indien, vol. 2, Paris.
22. CHOUZOUR (Sultan), 1994, *Le pouvoir de l'honneur, organisation sociale à Ngazidja (Grande-Comore)*. Paris, L'Harmattan, 284 p.
23. DAMIR (Ben Ali), *Musique et société*, Diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes RN Sciences Sociales, Paris, 676 p.
24. DAMIR Ben Ali, BOULINIER George & OTTINO Paul, 1985, *Traditions d'une lignée royale des Comores*, Paris, L'Harmattan, 191 p.
25. DJABIR (A.), 1993, *Les Comores, un Etat en construction*, L'Harmattan, 188 p.
26. DU PLANTIER (N), 1941, *La Grande-Comore, sa colonisation*, in Revue Coloniale, publiée par le Ministère et séisme social, édition l'Harmattan, Paris, 188 p.

27. FASQUEL (J.), 1991, *Mayotte, les Comores et la France*, Paris, édition, l'Harmattan, 159 p.
28. FAUREC (U.), 1941, *L'Archipel aux Sultans batailleurs*, Tananarive, 147 p.
29. GUY (Paul), 1946, *Une coutume des Comores, « Le magnahouli », dans recueil général de jurisprudence, de doctrine et de législation coloniales et maritimes*, Ière, éd. Recueil Panant, janvier, n° 540, p. 38.
30. GUY Paul & ABDOURAHMANE Ben Cheikh Amir (trad.), 1949, *La vie et l'oeuvre d'un grand marabout des Comores, Saïd ben Ahmed Al Maarouf, 1852-1904, selon son panégyrique en Arabe par Saïd Kaabi*, Tananarive, Imprimerie officielle, 104 p.
31. LAFON (Michel) et SIBERTIN – BLANC, 1976, *Propositions pour une graphie du comorien*. Moroni.
32. LAFON (Michel), 1987, *Le Shingazidja (Grand-Comorien), une langue bantou sous l'influence arabe*, thèse de 3^e cycle, Paris – INALCO, 3 vol., 820 p.
33. LAFON (Michel), 1990, *Paroles et Discours d'Ali Soilihi, Président des Comores (1975-1978)*, Paris, CEROI – INALCO, Coll. « Travaux et Documents », 9.
34. 1995, *L'éloquence comorienne au secours de la révolution les discours d'Ali Soilihi (1975-1978)*, Paris, L'Harmattan, 224 p.
35. LE GUENNEC-COPPENS (Françoise), 1987, *Le manyahuli grand Comorien : Système de transmission des biens peu orthodoxe en pays musulmans dans Héritier en pays musulman*, édition du CNRS, Paris, pp. 257-268.
36. LOWIER (R.), 1936, *Traité de sociologie primitive*, P.B.P., Paris, pp. 41-49.
37. MARTIN (Jean), 1968, « *Les notions de clans, nobles et notables. Leur impacte dans la vie politique comorienne d'aujourd'hui*, L'Afrique et l'Asie, n°81, pp. 39-63.
38. 1983, *Comores, quatre îles entre pirates et planteurs*, Paris l'Harmattan, 2 vol. 600 p. et 471 p.

39. MAS (Jean), 1979, *La loi des femmes et la loi de Dieu (à propos d'une coutume grand-comorienne)*, Annuaire des pays de l'Océan Indien, Vol. VI, pp. 103-126.
40. MOINAECHA (Cheikh Y.), 1998, *Parler Comorien*, Simpago, Comores, 182 p.
41. MOUSSA SAID, 1993, *Contribution à l'étude de la littérature orale de la Grande-Comore*, thèse nouveau régime INALCO, 416 p.
42. VERIN (Pierre), 1984, *Les Comores*, Editions Karthala, Paris, 264 p.
43. VERIN (Pierre) et BATTISTINI (René), 1984, *Les Comores*, Nathan – ACCT, 142 p.
44. VIVIER (Géraldine), 1996, *Les migrations comoriennes en France : Histoire de migration*, Paris, Dossiers du CEPED n°35, 38 p.
45. ZAHARIA (Darkaoui), 2006, *La valeur du mariage coutumier de Ngazidja (Comores). Le cas de Foubouni*, Mémoire de Maîtrise, Université de Toamasina, 122 p.

II-OUVRAGES GENERAUX

1. ABOUBACAR DJABER (El), 1999, *La voie du musulman (Minhaj elmoslim)*, Traduction Moktar Chakroun, Maison d'Ennour, 559 p.
2. ALLIBERT (Claude), 1989, « *Une description turque de l'Océan Indien Occidental dans le Kitab-i Bahrije de Piri Re'is, (1521)*, Etude Océan Indien, n°10, pp. 9-52.
3. ANDRIAMANJATO (Richard M.), 1957, *Le tsiny et le tody dans la pensée malgache*, Paris, Présence Africaine, 101 p.
4. BALANDIER (G.), 1971, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, P.U.F., pp. 124-220.
5. 1989, *Social and cultural integration : the case study of the East African Studies*, *Beitrag Zur Africanistik, Band 48, wein*, n°65 pp. 123-136.

6. BEAUJAR (Philippe), 1983, *Princes et paysans, les Tanala de l'Ikongo*, Paris, 670 p.
7. BOUSQUET (G.H.), 1938, *Le matriarcat du Menag raban*, revue des Etudes Islamiques, Paris, II-III, pp. 204-209.
8. CAMARA (Sory), 1976, *Gens de la Parole, Essai sur la condition et le rôle des griots dans la société Malinké*, Mouton, INST-CNRS, 358 p.
9. CLASTRES (Pierre), 1982, *Echange et Pouvoir*, in L'Homme, 1972, *Chronique des Indiens gyayaki*, Paris, Plon.
10. OTTO DAHL (Charles), 1988, *Bantu substratum in malagasy*, Etudes Océan Indien, n°9, pp. 91-132.
11. HEBERT (J.C.), 1958, *La parenté à la plaisanterie à Madagascar*, Bulletin de Madagascar n°142-143, pp. 175-326.
12. HEBERT (J.C.), 1961, *Analyse structurale des Géomancies Comoriennes, Malgaches et Africaines*. Journal de la société des Africanistes. Tome XXXI, Fascicule 2.
13. HEBERT (J.C.), 1984, *Documents sur les razzias malgaches aux îles Comores et sur la côte orientale africaine (1790-1820). Première Partie : les invasions à Mayotte et à Anjouan jusqu'en 1907*, Etudes Océan Indien, 3, pp. 5-60.
14. LEVI-STRAUSS (CI), 1967, *Les structures élémentaires de la parenté*, Paris, pp. 80-541.
15. MANGALAZA (Eugène Régis), 1992, *La poule de Dieu, Essai d'anthropologie philosophique chez les Betsimisaraka (Madagascar)*, pp. 1-268.
16. MANGALAZA (Eugène Régis), 2005, *Famille et Parentalité : rôles et fonctions*. Colloque International, Université de Toamasina / Ecole des beaux-Arts de la Réunion, le 16, 17, 18 Novembre 2005. (Mangalaza a eu la générosité de nous remettre la totalité de ses notes et recherches lors de la Présentation de ce thème).
17. MANGALAZA (Eugène Régis), « *Olombelona* » du Pierre Robert DUBOIS, présenté par Eugène Régis Mangalaza.

18. MAUSS (Marcel), 1924, *Sociologie et Anthropologie. Essai sur Le Don. Année sociologique*, 1923-24. Paris, P.U.F.
19. MONTEL (V.), 1971, *L'islam noir*, Paris, édition du Seuil, 415 p.
20. SEGURADO (Joaquim B.), 1989, *L'empire de l'échange restreint en Afrique Centrale matrilineaire. Les systèmes de Parenté des Cewa (Mozambique) et des Machinga Yao Malawi*, L'Homme, 109, janv.-mars, pp. 167-175.
21. TOIHIRI (Mohamed), 1984, *La république des imberbes*, L'Harmattan, Paris, 1994.

ŒUVRES SUR LA MORT

1. AUGUSTIN (Saint), *La cité de Dieu*, Livres I-V, 33 – 5^e série, 4^e Edition, Desclée de Brouwer, 1959, 869 p.
2. BARRAU (Annick), *Mort à jouer, mort à déjouer*, P.U.F., 1^{ère} édition Paris, 1994, pp. 1-213.
3. ELIADE (Mircea), *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, 1965.
4. FDAL (Haja), *La mort et le jugement dernier selon les enseignements de l'islam*, Traduction de Mohamed (Chaabaoui), édition Arayhane.
5. GOLDMANN (Lucien), 1959, *Le Dieu caché*, Paris, Gallimard, 459 p.
6. GUITAR (Jean), 1973, *Les hommes et la mort : rituels funéraires à travers le monde*, Paris.
7. JAODADY (Amélien), 1988, *L'ombiasa et son patient chez les Antimarooa*. Mémoire de CAPEN, Toliara, 119 p.
8. KAABI (Saïd), 1949, *La vie et l'œuvre de saïd Mohamed Ben Ahmed-el Maarouf*, Traduciton de l'Arabe par GUY (P.) et ABDOURAHMANE B. CHEIKH AMIR, Antananarivo.
9. KANE (Cheikh Hamidou), *L'Aventure ambiguë*, E.U.G., Paris, Colle. 10/18.

10. MANGALAZA (Eugène Régis), 1983, *Le sens du famadihana. Essai de philosophie betsimisaraka*, Tuléar, Ed. centre Universitaire régional.
11. MANGALAZA (Eugène Régis), 1999, *Vie et Mort chez les betsimisaraka (rupture et continuité)*, thèse de Doctorat des lettres et Sciences Humaines, Université de Bordeaux II.
12. MOLET (Louis), 1956, *Le bain royal à Madagascar*, Tananarive, 238 p.
13. STERLING (Dr Mary), 1973, *Les morts sont toujours vivants*, 37^e, mille, Editions Dangles, St jean-de-Braye, 111 p.
14. THOMAS (Louis Vincent), 1976, *Anthropologie de la mort*.
15. 1982, *La Mort africaine, idéologie funéraire en Afrique Noire*, Payot, Paris.

DICTIONNAIRES ET JOURNAUX

1. AHMED-CHAMANGA (Mohamed) et GUEUNIER (Noël Jacques), 1979, *Le dictionnaire comorien-français et français-comorien du R.P. Sacleux*, Paris, SELAF, 2 vol.
2. ANONYME, 1985, *Dictionnaire philosophique*, Edition du Progrès, Moscou, 568 p.
3. BLANCHY Sophie, 1987, *L'interprète, Lexique maorais-français et français-maorais*, Mayotte, CMAC-Editions Kashkazi.
4. FOULQUIE (Paul), 1962, *Dictionnaire de la langue philosophique*, P.U.F., Paris, 778 p.
5. JULIEN (Nadia), 1989, *Dictionnaire des symboles*, Marabout Allier (Belgique), 447 p.
6. *Dictionnaire de la langue française*, Hachette, 1987.
7. *Dictionnaire de la philosophie de A à Z*, Hatier.

8. *Le Petit Larousse, Compact 2003, les mots de la langues, les noms propres, les cahiers thématiques inédits, la chronologie universel, 87000 articles, 5000 illustrations, 323 cartes.*
9. YOUNES (Georges), 1981, *Dictionnaire Marabout des synonymes*, Nouvelles Editions Marabout, Verviers, Belgique, 452 p.
10. *Journal officiel* de 1966 délibérations n°66-01.
11. *Journal officiel* 1952, pp. 355, 406.
12. *Journal officiel* 1970, p. 194.
13. *Journal officiel* 1971, p. 103.
14. *Katiba Layé ye anda ya Foubouni*, 2004.

V°-SITES INTERNET

1. NASSUF (Djaïlani), 2002, « Quel rôle pour les écrivains Comoriens ? », www.kashkazi.com.
2. <http://www.comores-online.com/karibu>
3. « L'intellectuel dans le Roman africain », www.africulture.com
4. www.mwezinet.com
5. SOILIH Mohamed Soilih 2002, « Littérature comorienne : de la fable à la politique », www.africulture.com.
6. Encarta 2007, Encyclopédie numérique.

INDEX

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	5
PLAN DU PROJET DE THESE.....	9
DEUXIEME PARTIE : LE MARIAGE A LA GRANDE-COMORE. CAS DE FOUMBOUNI-----	13
CHAPITRE I°- LE REGIME MATRIMONIAL DE LA GRANDE-COMORE	14
<i>I°-DEFINITION ET DIFFERENTES SORTES DE MARIAGES A LA GRANDE-COMORE -----</i>	<i>14</i>
<i>II°-LE MARIAGE A LA « DARWESHI » -----</i>	<i>15</i>
<i>III°-LE MARIAGE EN PETITE MAISON (MNADAHO)-----</i>	<i>17</i>
<i>IV°-LE GRAND MARIAGE ou AADA -----</i>	<i>18</i>
CHAPITRE II° - LES PREMIERES ETAPES DU GRAND MARIAGE OU LE DEBUT DU GRAND MARIAGE.....	21
<i>I°-MWAFAKA (Célébration des fiançailles)-----</i>	<i>21</i>
<i>II°-KOMBE -----</i>	<i>25</i>
2.1°-MSI-----	25
2.2°-MLALIKO-----	26
<i>III°-KOMBE LAHO WANDRAWOUME -----</i>	<i>27</i>
III.1°-LE LEMAMA -----	28
<i>IV°-BADRI -----</i>	<i>29</i>
<i>V°-CHEREZO -----</i>	<i>30</i>
CHAPITRE III°-L'ETAPE INTERMEDIAIRE DU GRAND MARIAGE (ZINDRU)	32
<i>I°-TIBU -----</i>	<i>32</i>
I.1°-TIBU YA WANDRAWUME -----	33
I.2°-TIBU YA WANDRAWASHÉ-----	34
I.3°-DJALIKO LA ZINDRU-----	36
<i>II°-DOT DE LA FEMME -----</i>	<i>38</i>
II.1°-HISHIMA YA ZINDRU -----	39
II.2°-MAGGI YA BEYA -----	41
II.2.10-SHILEO SHO BANGWENI-----	42
<i>III-MBE ZA KARAMU -----</i>	<i>43</i>
CHAPITRE IV°-LA FIN DU GRAND MARIAGE	45
<i>I°-MADJILISSI -----</i>	<i>46</i>
I.1°-DINER -----	48

<i>II°-DJALIKO LA HOUWENDA DAHONI</i>	49
II.1°-SAMBE	49
<i>III°-WADAH</i>	51
III.1°-TWARABU	52
<i>IV°-HWENDA DAHONI (entrée solennelle du marié à la maison nuptiale)</i>	54
IV.1°-ZIFAF	54
IV.2°-DJOSSA-MINDU (Lavage des pieds)	55
<i>V°-LES NEUF JOURS QUI SUIVENT LE GRAND MARIAGE</i>	56
V.1°-LA VIRGINITE UN HONNEUR POUR LA JEUNE MARIEE	57
<i>IV°-NTSWASHENDA</i>	59
<i>VII°-MALIHO</i>	60

TROISIEME PARTIE : ESSAI D'INTERPRETATION PHILOSOPHIQUE ----- 62

CHAPITRE I – CONFLIT ENTRE TRADITIONNALISTES ET PROGRESSISTES 63

<i>I°-LES TRADITIONNALISTES</i>	63
II.1°-LE GRAND MARIAGE COMME DESIR OU BONHEUR	68
I-2°.LE GRAND MARIAGE COMME AFFIRMATION D'UNE IDENTITE----	72
<i>II°-LES PROGRESSISTES</i>	73
II.1°-FOUMBOUNI ET LA REFORME (LES PROGRESSISTES)	78
II.2°-LA POLITIQUE CONTRE LA TRADITION	95
II.3°-L'ISLAM ET LE GRAND MARIAGE	100

CHAPITRE II°-LA STRUCTURE SOCIALE 103

<i>I°-LE ROLE DU GRAND MARIAGE AUX COMORES</i>	103
<i>II°-LE STATUT SOCIAL DE L'AINE(E)</i>	106
<i>III°-LE ANDA, RITE D'INTEGRATION SOCIALE</i>	108

CONCLUSION PARTIELLE 110

BIBLIOGRAPHIE 115